Nations Unies


S/PV.7105

Provisoire



Conseil de sécurité

Soixante-neuvième année

7105e séance

Mercredi 29 janvier 2014, à 10 heures
New York

Président :	Le prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Hussein	(Jordanie)
Membres :	Argentine	Mme Perceval
	Australie	M. Quinlan
	Chili	M. Errázuriz
	Chine	M. Liu Jieyi
	États-Unis d'Amérique	Mme Power
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Araud
	Lituanie	Mme Murmokaitė
	Luxembourg	Mme Lucas
	Nigéria	M. Laro
	République de Corée	M. Oh Joon
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Rwanda	M. Gasana
	Tchad	M. Mangaral

Ordre du jour

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

La guerre, ses enseignements et la quête de la paix permanente

Lettre datée du 14 janvier 2014, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Jordanie (S/2014/30)


14-22001 (F)







La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

La guerre, ses enseignements et la quête de la paix permanente

Lettre datée du 14 janvier 2014, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Jordanie (S/2014/30)

Le Président (*parle en arabe*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Allemagne, de l'Arabie saoudite, de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan, du Bangladesh, de la Bosnie-Herzégovine, du Brésil, du Canada, de Cuba, de l'Espagne, de la Géorgie, du Guatemala, de l'Inde, de l'Irlande, d'Israël, de l'Italie, du Japon, du Kenya, du Liechtenstein, de la Malaisie, du Monténégro, de la Namibie, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, du Pakistan, des Pays-Bas, de la Pologne, de la République arabe syrienne, de la République bolivarienne du Venezuela, de la République démocratique du Congo, de la République islamique d'Iran, de la République populaire démocratique de Corée, de la Roumanie, de Sao Tomé-et-Principe, de la Serbie, de la Slovaquie, de la Slovénie, de la Suisse et du Viet Nam à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Jeffrey Feltman, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Thomas Mayr-Harting, Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2014/30, qui contient une lettre datée du 14 janvier 2014, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Jordanie auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant un document de réflexion sur la question à l'examen.

Je donne la parole à M. Feltman.

M. Feltman (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir invité à représenter le Secrétaire général aujourd'hui pour prendre la parole devant le Conseil sur le thème « La guerre, ses enseignements et la quête de la paix permanente ». La pertinence et l'opportunité de ce débat sont incontestables à la lumière de la situation qui règne actuellement en Syrie, au Soudan du Sud ou en République centrafricaine.

Les fondateurs de l'Organisation des Nations Unies, en cherchant à mettre fin au « fléau de la guerre », avaient surtout à l'esprit l'expérience marquante d'une conflagration mondiale qui avait opposé des États à d'autres États. Au cours des dernières années, l'ONU a souvent été sollicitée pour aider à mettre fin à des conflits à l'intérieur des États plutôt qu'entre États. Par ailleurs, un élément paticulièrement pertinent pour le débat d'aujourd'hui est qu'au moment même où le nombre des conflits entre États diminue, trop souvent, les conflits à l'intérieur des États se reproduisent.

Les déformations de l'histoire et de l'identité des peuples peuvent être des facteurs de ces deux types de conflits. Les discours belliqueux alimentent les divisions. Il est particulièrement difficile d'aider les groupes à l'intérieur des États à dépasser des mentalités de jeu à somme nulle pour souscrire à une analyse commune de leur histoire nationale. L'ONU a une longue expérience de création de mécanismes permettant de résoudre les différends territoriaux. Cependant, concilier des visions contradictoires de l'histoire et de l'identité est une science bien moins avancée.

Même si nous espérons contribuer à une « paix permanente » dans le cadre de notre action – en tant que membres du Conseil de sécurité ou Secrétariat de l'ONU –, les crises passées ont montré que les impératifs immédiats sont si souvent trop pressants que ce qui est perçu comme des aspects à long terme reçoivent souvent moins d'attention, même si la consolidation de la paix est désormais un élément indispensable de nos activités de gestion et de prévention des conflits.

En d'autres termes, même si nous disposons de formules éprouvées pour séparer les armées, aider ceux qui sont dans le besoin, élaborer des feuilles de route politiques et reconstruire des routes et des ministères, nous avons mené une réflexion moins approfondie sur notre capacité à rétablir la confiance au sein des sociétés et à favoriser une réconciliation véritable. Comment pouvons-nous réparer un tissu social déchiré pour que les gens puissent regarder de nouveau dans les yeux de

leurs adversaires et voir en eux des êtres humains plutôt que des ennemis?

Dans le temps dont je dispose pour commenter sur ce sujet, je voudrais répondre à deux questions principales. Quels sont les éléments essentiels de la réconciliation? Et comment la démarche de gestion de crises des Nations Unies peut-elle être conciliée avec l'impératif de donner aux sociétés les moyens de panser leurs blessures?

Alors, quels sont les éléments essentiels de la réconciliation? Quand je parle de réconciliation, j'entends par là la prise en considération et l'expression des divers points de vue sur le passé, y compris avant le conflit, afin de rétablir le respect et la confiance mutuels entre les groupes et les individus. Pour que cela devienne une réalité, j'estime qu'il existe une double responsabilité. Premièrement, la communauté internationale a la responsabilité de contribuer à créer les conditions favorables permettant aux acteurs nationaux de s'acquitter d'une deuxième responsabilité, qui consiste à rétablir la confiance et le respect, notamment en prenant en compte leurs propres comportements et actions.

Pour rétablir la confiance et le respect, il faut qu'il y ait des échanges à tous les niveaux de la société, et pas seulement au niveau des élites politiques et économiques. Les dirigeants doivent donner l'exemple, non seulement en s'abstenant de faire des discours belliqueux et la promotion délibérée de griefs, mais également en posant des actes favorisant une véritable coopération et en procédant à un examen honnête de leur propre rôle dans le conflit. Les dirigeants doivent également démontrer que le partage du pouvoir et les autres formes de gouvernance mises en place après les conflits ne signifient pas que le gagnant rafle tout, mais qu'il existe un espace permettant à toutes les composantes de la société de participer.

L'on dit souvent que la jeunesse est l'espoir qui permet de surmonter la haine du passé. Cependant, la réalité montre que les jeunes qui grandissent juste après une guerre ont tendance à avoir des positions plus extrêmes que leurs parents. Vu qu'il sont souvent privés de la chance de rencontrer « l'autre », ils sont également privés de la chance de faire l'expérience de ce qu'ils ont en commun. Par conséquent, dans le cadre de notre action au lendemain de conflits, nous devons trouver des moyens de briser le cercle vicieux de communautés divisées, à un moment où la haine et le sentiment de victimisation sont les plus marqués et palpables. Travailler avec les enseignants et les parents est tout aussi important que travailler avec les jeunes eux-mêmes.

Trop souvent, l'enseignement et les programmes scolaires ont tendance à propager des analyses qui prêtent à controverse. Aussi difficile que cela puisse être, il apparaît important de commencer tôt au niveau de l'élaboration des programmes scolaires d'histoire qui, à tout le moins, reprennent les diverses interprétations d'événements récents. Cela pourrait être un point de départ en vue de parvenir à une analyse commune et de trouver des points de convergence dans les expériences et les opinions des gens.

Je passe maintenant à ma deuxième question. Comment la démarche de gestion de crises des Nations Unies peut-elle être conciliée avec l'impératif de donner aux sociétés les moyens de panser leurs blessures?

Au cours des derniers mois, le Conseil a, entre autres choses, exprimé ses préoccupations à propos de la situation catastrophique qui règne en République centrafricaine, des massacres en cours en Syrie et du déclenchement d'hostilités brutales au Soudan du Sud. S'il est vrai que des forces extérieures jouent un rôle dans chacun de ces conflits, les causes profondes, les premières étincelles et la dynamique de ces conflits ont essentiellement un caractère interne. Dans les trois cas, la fin physique de la guerre, même si elle s'impose d'urgence, n'aboutira pas à une paix et une sécurité durables. Dans les trois pays, la fin des combats ne permettra pas de mettre définitivement fin au conflit. Comme nous l'avons maintes fois constaté, lorsqu'il y a cessation d'hostilités sans réconciliation – en particulier les hostilités à l'intérieur des États –, il y a un risque qu'elles reprennent et souvent, elles reprennent.

En République centrafricaine, des communautés religieuses qui ont coexisté pacifiquement pendant des générations ne se considèrent désormais plus comme des voisins, mais comme des ennemis. Aussi difficile qu'il soit de mettre fin aux combats, il sera encore plus difficile de rétablir un sens partagé de la communauté et de trouver des explications communes aux événements récents, mais cela est essentiel si les citoyens de la République centrafricaine doivent un jour jouir d'une paix et d'une stabilité durables.

Au Soudan du Sud, la belle histoire d'un pays qui a obtenu une indépendance durement acquise s'est transformée en un conflit ethnique marqué par des tueries, des déplacements et des appels à la vengeance.

Ce qui unissait les différents groupes pendant la lutte pour l'indépendance n'existe plus. Maintenant qu'un cessez-le feu a été signé, il existe une lueur d'espoir, mais, pour que cet espoir prenne racine et se maintienne, nous devons aider les parties à se faire confiance à nouveau.

En Syrie, la mémoire et la fierté communes d'un État laïc, multiconfessionnel et multiethnique ont été réduites à néant par près de trois ans d'une brutalité inouïe et de violations atroces des droits de l'homme. Nous avons indiqué à plusieurs reprises au Conseil qu'à notre avis, il n'existe pas de solution militaire à ce conflit, et que vouloir à tout prix imposer une solution militaire pourrait avoir des conséquences catastrophiques. Collectivement, nous devons aider les Syriens à mettre fin aux massacres. Mais après, que va-t-il se passer? Le nettoyage des décombres physiques et la reconstruction physique ne suffiront pas à effacer les griefs, les haines et les instincts de vengeance, dont il ne fait aucun doute qu'ils se multiplient au quotidien en Syrie.

Dans les trois cas, une cessation des hostilités restera fragile et risquera de s'effondrer si des efforts intenses ne sont pas consentis en faveur de la réconciliation et si chaque communauté ne procède pas à un examen honnête de son propre rôle dans le conflit. Nous pourrions citer de nombreux exemples, mais je voudrais prendre l'Iraq pour exemple dans ce contexte.

Au cours des dernières années, l'Iraq a enregistré de nombreux succès, y compris la tenue d'une série d'élections nationales dans des circonstances extrêmement difficiles et le rétablissement de bonnes relations avec le Koweït. Nous nous félicitons tous de la reconnaissance par le Conseil de sécurité des progrès accomplis par l'Iraq, tel que cela ressort des résolutions du Conseil.

Et pourtant, en même temps, nous avons pu voir que les communautés d'Iraq ont de leur passé historique et politique des versions très différentes qui entravent la capacité du pays à réaliser ses objectifs communs, dont la lutte à mener d'urgence contre le terrorisme. Il est difficile, mais crucial pour la paix et la stabilité à long terme du pays, d'inciter un plus grand nombre d'Iraquiens à dépasser le stade du raisonnement à somme nulle afin de se forger une histoire nationale commune.

La plaie béante du conflit syrien rend la réconciliation iraquienne encore plus compliquée, compte tenu de l'aggravation de la crise régionale entre sunnites et chiites. Il sera plus facile de combler les divisions entre ces deux communautés une fois les combats en Syrie terminés, car les horreurs que connaît la Syrie exacerbent ces divisions. Mais nous ne devons pas renoncer à appuyer les efforts déployés en vue d'une véritable réconciliation, de crainte que les combats ne reprennent, provoqués par des doléances dont il n'a pas été tenu compte, des prétentions concurrentes de victimisation et des versions de l'histoire à somme nulle qui sont sans doute déjà en train de prendre racine et, dans certains cas, sont même promues de manière délibérée.

Le rôle que joue l'ONU – surveiller les cessez-le-feu et séparer les parties belligérantes – est bien connu et illustré par près de 120 000 membres des forces de maintien de la paix dans 15 régions du monde. Ces opérations de maintien de la paix, qui se voient généralement confier par le Conseil des mandats énergiques de protection des civils, servent parfois à empêcher des conflits interétatiques – la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, dans le sud du pays, en est un exemple – et d'autres fois, opèrent à l'intérieur d'un État, comme c'est le cas de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo. L'ONU a également joué un rôle important dans les efforts de reconstruction menés dans des pays autrefois déchirés par la guerre, comme en Sierra Leone et au Mozambique.

Il s'agit là de manifestations concrètes importantes des activités entreprises par l'Organisation pour mettre fin aux conflits. Mais outre ces manifestations physiques – forces de maintien de la paix, missions d'observation, reconstruction et développement – l'ONU prend également une part croissante dans les aspects non physique de la consolidation de la paix. Son objectif est de promouvoir la paix et la sécurité à long terme, et non pas de se limiter à mettre un terme à la violence, ce qui souvent s'avère ne pas durer.

Ce à quoi nous assistons actuellement au Yémen est particulièrement digne d'intérêt. L'accord sur la transition politique précise que les dispositions en matière de justice transitionnelle et de réconciliation nationale doivent être le fruit d'un processus de dialogue national inclusif et à larges assises. Comme le Conseil le sait, cette concertation, qui a pris fin il y a quelques jours, a produit des résultats positifs qu'il faudra encourager et appuyer afin de mener bien la transition au Yémen et d'y promouvoir la paix.

Que je sois bien clair : nous sommes pleinement conscients du fait que la réconciliation ne saurait se substituer à la justice, élément essentiel de la fin d'un conflit. Toutefois, l'inverse est également vrai. Par exemple, les Tribunaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda ne peuvent pas se substituer à la réconciliation nationale; en d'autres termes, il est indispensable de rechercher la vérité et les responsabilités pour les actions passées. Mais les Tribunaux ne constituent pas en eux-mêmes un plan qui remettra sur pied un État brisé. Ce travail doit être accompli de manière continue, dans le présent et dans l'avenir.

L'ONU n'a pas le monopole des efforts de réconciliation. Pour une très bonne raison, on cite souvent l'Afrique du Sud comme l'exemple d'un cas extrêmement efficace de réconciliation nationale dont le modèle est à suivre. Plusieurs organisations, dont l'ONU, adoptent de plus en plus fréquemment une approche plus systématique vis-à-vis des questions de réconciliation, conscientes que la cessation physique des combats, quelque appréciée qu'elle soit, ne met pas fin au conflit.

Alors que l'approche de l'ONU pour ce qui est de l'instauration d'une paix permanente fait l'objet d'un examen constant, je parlerai au Conseil des quatre domaines qui, selon moi, méritent une attention particulière.

Premièrement, les accords de paix doivent, si possible et le cas échéant, définir et établir des principes et des mécanismes d'ensemble convenus permettant de poursuivre l'objectif de la réconciliation et de l'adapter aux situations propres à chaque conflit.

Deuxièmement, le calendrier des élections et des processus de révision constitutionnelle doit être examiné avec grand soin. Si ces élections et processus se produisent trop tôt, ils peuvent légitimer les profiteurs de guerre, enraciner ainsi des récits de guerre et entraîner la création de fiefs. Des élections prématurées peuvent permettre à des dirigeants populistes et opportunistes d'exploiter les doléances de la population pour se faire élire, mettant en péril la paix et la stabilité à long terme.

Troisièmement, la réconciliation doit venir de l'intérieur et ne saurait être imposée de l'extérieur. Toutefois, des acteurs externes – les États Membres, l'ONU et les organisations régionales – peuvent encourager ces processus nationaux et les aider à se produire rapidement. En même temps, la communauté internationale et les sociétés concernées doivent laisser à la réconciliation le temps nécessaire de se faire. Une confiance ébranlée du jour au lendemain met généralement des années à se rétablir.

Quatrièmement, compte tenu du fait que les processus nationaux peuvent être très différents, il semble cependant avantageux d'examiner leurs points communs et de dresser un tableau des connaissances et des compétences comparatives en matière de réconciliation qui pourrait être mis à la disposition des États Membres, des Envoyés spéciaux des Nations Unies, et d'autres.

Je voudrais, pour conclure, soulever certaines questions. La communauté internationale – et plus spécifiquement les membres du Conseil de sécurité et les Membres de l'ONU – peut-elle favoriser une réconciliation contrôlée et dirigée par l'État concerné? Quel est le bon moment pour le lancement du processus? Comment s'assurer que les élections et, plus généralement, les processus de transition se tiennent au bon moment? Lorsque les efforts de prévention ont échoué et qu'il y a eu nettoyage ethnique, comment concilier la volonté de reconstruire des sociétés communes avec les réalités de la division du pays ou de la région concernés?

D'aucuns pourraient se demander si l'ONU en général ou le Conseil de sécurité en particulier doivent s'attacher à promouvoir la réconciliation nationale. J'ose espérer que l'exemple de la catastrophe syrienne montre la façon dont des conflits internes non réglés peuvent gravement compromettre la paix et la sécurité internationales. De plus, en tant qu'organisation composée d'États Membres, l'ONU elle-même est plus forte lorsque ses États Membres sont en paix à l'intérieur de leurs frontières et entre eux.

Je remercie la Jordanie de nous avoir fait examiner certains des problèmes les plus critiques qui tendent à saper l'instauration d'une paix permanente. J'espère que le présent débat entraînera une réflexion approfondie sur la façon de donner plus de poids à notre approche en matière de paix et de sécurité, surtout dans le cas des conflits internes.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie M. Feltman pour son exposé. Je vais à présent faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Jordanie.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Ce débat public sur « La guerre, ses enseignements et la quête de la paix permanente » survient le premier mois d'une année au cours de laquelle la communauté internationale commémorera le centenaire du début de la Première Guerre mondiale – un moment marquant du XXe siècle – et y réfléchira. Le présent débat, cependant, ne porte pas sur la Première Guerre mondiale, mais sur le principal enseignement à tirer de l'expérience du Conseil de sécurité, résultat de 69 années de pratique en matière de cessation des conflits. Cet enseignement est le suivant : il est plus facile de mettre fin aux tueries que de mettre fin aux conflits, et de faire cesser un conflit que d'y mettre fin de manière permanente.

Il y a dix ans, sous la présidence chilienne, un débat important s'est tenu ici, intitulé « Réconciliation nationale après un conflit : rôle de l'Organisation des Nations Unies » (voir S/PV.4903), qui a donné lieu à une importante déclaration présidentielle (S/PRST/2004/2). Pour la première fois, ce débat mettait en lumière la valeur capitale des commissions de vérité et de la responsabilité judiciaire pour la réconciliation nationale, faisant fond sur un débat antérieur sur l'état de droit parrainé par le Royaume-Uni en septembre 2003 (voir S/PV.4833). Ce qui est plus important encore, c'est qu'en mettant l'accent sur la façon dont une communauté ou un État touché se relève de la commission de crimes graves, ce débat a rappelé la nécessité pour l'ONU de chercher à régler les conflits de manière durable.

Malheureusement, dix ans plus tard, le Conseil a encore des difficultés non seulement à traiter effectivement de la question de la responsabilité, mais aussi de l'objectif plus large consistant à mettre fin aux conflits internationaux et non internationaux de manière permanente. Le thème dont le Conseil n'a jamais débattu à part entière est la question des versions historiques divergentes, souvent influencées par des déformations ethniques ou nationalistes, et de la façon dont elles peuvent être source de conflits et entraver la réconciliation nationale et internationale après un conflit. En conséquence, nous invitons les membres du Conseil de sécurité et les Membres de l'ONU à examiner de plus près les trois objectifs séquentiels du règlement des conflits, à savoir, la fin des combats, la fin du conflit et la fin permanente du conflit.

Pour mettre fin aux tueries, les premières méthodes mises au point par l'ONU entre 1948 et 1961, plus particulièrement par Dag Hammarskjöld, Ralph Bunche et Lester Pearson à partir de 1956, sont encore en usage : obtention d'un cessez-le-feu grâce à la médiation, lequel est suivi d'une séparation des forces, du retrait des armes lourdes de la ligne de séparation, et de la surveillance du cessez-le-feu ou de la trêve par des commissions mixtes, des patrouilles conjointes, etc. Et cela, l'ONU a prouvé qu'elle était capable de le faire.

L'ONU a montré qu'elle était capable de le faire. Pour mettre un terme à ce conflit, le Conseil de sécurité a, à partir de 1961, fait évoluer le maintien de la paix en adoptant les résolutions 161 (1961) et 169 (1961), à une époque où un cessez-le-feu n'était pas vraiment le résultat d'une médiation, comme cela avait auparavant été le cas au Sinaï, mais était plutôt obtenu à l'issue de combats dans un pays se trouvant dans les affres d'un conflit, comme c'était le cas à l'époque du Congo. Les espaces politiques créés par l'Opération des Nations Unies au Congo pour pacifier des régions au Congo, en menant des opérations anti-insurrectionnelles et en protégeant les civils, ont été mis à profit, au sens figuré comme au sens propre – des routes ont été construites, des bâtiments édifiés et de nouvelles institutions étatiques mises en place.

Les activités de consolidation de la paix des Nations Unies, telles que nous les connaissons maintenant, ont été menées pour la première fois au Congo de 1961 à 1964. De fait, une grande partie de ce que nous faisons maintenant était fait à l'époque et, dans ce domaine également, l'ONU a acquis certaines compétences. Il faut cependant reconnaître qu'à l'époque, le travail était principalement physique et, comme cela était alors fréquent en Europe occidentale, les tentatives visant à s'attaquer aux problèmes psychologiques plus profonds qui se posaient avant ou après le conflit étaient peu nombreuses. « Reconstruire, former, développer l'économie », lisait-on dans les manuels d'opération, quant au reste – les traumatismes, les griefs profonds, la souffrance morale, la colère vive –, il valait mieux attendre que le temps passe et que la mémoire s'efface.

Hélas, la mémoire humaine n'a jamais été très conciliante ni modérée. À moins d'un règlement par un véritable accord, fondé sur un profond examen de conscience, des mémoires divergentes peuvent souvent devenir latentes pendant longtemps, comme de la poudre à canon sèche, et être transmises des parents auxenfants au sein de nombreuses populations, les souvenirs prêts à être ranimés par un opportuniste charismatique qui pourrait les faire remonter brutalement, ce qui aurait de violents effets.

C'est pourquoi des situations de paix fragile, même de paix superficielle, continuent d'être inscrites

à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, en dépit de l'importance attachée à l'organisation d'élections et à des accords de partage du pouvoir, entre autres. En effet, la majeure partie des travaux du Conseil n'ont pas suffisamment été approfondis afin de comprendre pourquoi de nombreux conflits de ce type ont éclaté au départ. Pourquoi? Nous sommes si sensibles à l'emploi, ou à l'utilisation abusive, de récits historiques car ceux qui sont controversés sont si nombreux et divers, que nous, les États membres et l'ONU en général, n'avons pas voulu manipuler une telle « bombe ». Si nous mettons à nu la civilisation, ne serait-ce que légèrement, et regardons ce qui se passe en son sein, au lieu de voir des poutres porteuses de magnanimité et de compassion, nous craignons y voir uniquement les courants, violents, tendus et circulaires, de l'animosité et de l'aigreur. Nous avons tous pensé qu'un dialogue sans contexte historique était préférable, et il aurait l'aspect de la réconciliation, ce qui est suffisant. Nous parlons donc, dans le cadre de nombreuses séances du Conseil de sécurité, de la nécessité du dialogue et de la réconciliation, en faisant référence à telle ou telle question précise inscrite à l'ordre du jour, sans même, la plupart du temps, savoir quel sens nous donnons à ces termes. Cela aussi est dangereux.

Pour mettre définitivement fin aux conflitx, en particulier aux conflits ethniques ou aux conflits surgissant de formes extrêmes de nationalisme ou d'idéologie, le Conseil de sécurité doit tenter de maîtriser les composantes psychologiques de la guerre. Il a commencé à prendre conscience de la mémoire en appuyant la Commission de la vérité en El Salvador, en Sierra Leone et au Timor-Leste, entre autres, mais il l'a fait davantage dans un contexte de stratégies décousues et souvent en s'appuyant sur un désir d'obtenir justice et non dans le but d'éliminer définitivement le conflit. Si cela avait été le cas, cette pratique aurait été intégrée dans tous les travaux du Conseil.

Mais même en recherchant la justice, la révélation de la vérité en échange d'une amnistie, fréquente dans de nombreuses commissions Vérité et réconciliation, ne laissait pas forcément apparaître des remords sincères – compagnon essentiel et nécessaire de la vérité – car une contrepartie était exigée dans le contexte d'une amnistie afin d'ailleurs d'obtenir la confession. Par conséquent, parfois, des commissions historiques venaient compléter les travaux des commissions Vérité et réconciliation.

Un autre élément indiquant que le Conseil ne veut actuellement pas admettre à quel point une vérité dévoilée est nécessaire à une forme plus approfondie de règlement des conflits – bien qu'il ait créé des commissions d'enquête ainsi que des tribunaux ad hoc, spéciaux et mixtes – est le caractère hésitant de son attitude à l'égard de la Cour pénale internationale, qui, en tant que seule cour pénale internationale permanente, reste le meilleur espoir d'établir des archives basés sur des documents judiciaires pour l'avenir.

Bien entendu, en fin de compte, quand des guerres ethniques ou des guerres motivées par un nationalisme ou des idéologies extrêmes sont décryptées jusqu'à leur origine, que trouvons-nous? Uniquement, ou parfois conjugué à d'autres facteurs qui y contribuent, notamment la géographie, le climat, la pénurie et le sous-développement, un mensonge, généralement lié à un récit historique, qui est parfois même démesuré dans son hardiesse; un mensonge qui ne fait que produire d'autres mensonges au fil du temps.

Si c'est le cas, nous devons alors accepter le fait que ce n'est que lorsque la vérité est révélée ou qu'une bonne estimation de la vérité est dévoilée qu'une paix permanente peut être obtenue. Dans ce contexte, la vérité ne signifie pas une déclaration répétée si souvent qu'elle paraît vraie, mais la ténacité obstinée d'un fait, soutenu par une vaste structure d'éléments de preuves qui viennent l'appuyer et le confirmer, face auquel des interprétations historiques limitées et non fondées n'auraient aucune influence néfaste et seraient peu ou pas crédibles. À l'évidence, quand les éléments de preuve sont moins concluants, les interprétations se multiplient et les débats devraient être vus d'un bon œil.

Une fois la vérité vraiment établie, il faut ensuite que toutes les parties l'acceptent et, ce qui est le plus difficile, cela exige une concession, à savoir que chaque partie, plutôt que de montrer du doigt le comportement des autres, doit analyser publiquement ses propres actions. C'est le seul moyen de jeter une véritable base pour s'entendre sur une version des faits, suivi d'une véritable réconciliation et d'une paix permanente.

Que peut faire le Conseil? Comme nous le proposons dans notre document de réflexion (S/2014/30, annexe), qui a été distribué aux membres, le Conseil pourrait commencer par envisager de confier à une équipe restreinte de consultants en histoire le soin d'aider les pays à préserver ce qui deviendra un jour leur mémoire officielle – le point de référence permettant de révéler la vérité pour libérer la mémoire de ses

tensions. En le faisant dès le début d'une opération de maintien de la paix, le Conseil peut contribuer à jeter les bases nécessaires pour qu'un pays ou des pays, s'ils le souhaitent, puissent créer des commissions historiques.

En dernière analyse, la délégation jordanienne considère que l'ONU, en tant qu'Organisation, devrait disposer d'un service consultatif sur l'histoire non négligeable, outre un service consultatif juridique, qui aiderait les États Membres non seulement à créer des commissions et à appuyer les systèmes judiciaires, mais également à régler le problème des nombreuses versions des faits divergentes, aussi bien entre États qu'à l'intérieur d'un État. Après tout, nous disposons depuis longtemps de dispositifs judiciaires pour le règlement de différends frontaliers. Nous avons maintenant besoin d'un dispositif relatif à l'histoire pour nous aider à atténuer les différences les plus profondes dans l'interprétation de l'histoire – « les différends frontaliers de la conscience collective » pour ainsi dire – dans le but d'inspirer une véritable réflexion. C'est notamment de cette manière qu'il faut traiter le nationalisme extrême et le sectarisme si nous voulons nous débarrasser de leurs effets dévastateurs. Rien de cela n'est bien sûr aisé – loin de là.

Juger son propre comportement, à chaque fois qu'il est clairement scandaleux pour les autres, est une des choses les plus difficiles à faire pour tout être humain. Plus le comportement est honteux, plus il est difficile de l'analyser. Nous le savons car, pour la grande majorité des personnes qui commettent les crimes les plus graves, même lorsqu'on leur présente les éléments de preuve les plus évidents de la vérité et de leur culpabilité et quand le ministère public ne leur propose pas d'amnistie, il leur est quasiment impossible de librement admettre leur culpabilité ou de juger ce qu'elles ont fait. C'est le récit, l'histoire même, des poursuites pénales engagées contre les personnes coupables des crimes les plus graves depuis le procès de Nuremberg. Il est en effet si rare qu'une personne – nonobstant les milliers de procès qui ont eu lieu dans le monde, nationaux ou internationaux – reconnue coupable de crimes de guerre et dont la culpabilité a été établie sans le moindre doute par une juridiction créée dans les règles, admette sa culpabilité ou analyse son passé que lorsque cela se produit, de tels cas font l'objet d'une très grande attention.

Si c'est le cas pour des personnes, qu'en est-il d'un groupe de population, d'une tribu, d'une nation ou d'un État, qui ont besoin, dans leur intérêt et celui des autres, de procéder à un tel examen?

Le défi, nous l'admettons, est redoutable, mais si nous ne le relevons pas, nous passerons les 69 prochaines années à régler les conflits sans parvenir à y mettre définitivement fin. Poser le ciment et les fondations que sont la formation, le désarmement, la démobilisation et la réintégration, la réforme du secteur de la sécurité, les élections, le partage des pouvoirs, les investissements directs étrangers, les traités de paix et l'amnésie forcée ne suffit pas – et ne suffira jamais. Dans la plupart des cas, l'absence de vérité, d'acceptation, et surtout, le fait de ne pas écrire une histoire commune viendront toujours et encore miner nos efforts collectifs pour préserver les générations futures du fléau de la guerre. Voilà la vérité.

L'obstacle qui se dresse devant nous peut sembler insurmontable pour le Conseil de sécurité ou cette Organisation. Mais, il convient de se remémorer les paroles d'un alpiniste émérite, Dag Hammarskjöld : « Ne mesurez jamais la hauteur d'une montagne avant d'en avoir atteint le sommet. Vous verrez alors qu'elle n'était pas si haute ». Ma délégation invite, en toute humilité, les membres du Conseil de sécurité à se saisir de leurs harnais et à entamer leur ascension.

(*l'orateur reprend en arabe*)

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil.

Mme Lucas (Luxembourg) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir pris l'initiative d'organiser ce débat public, qui vient à point nommé à l'aube de cette année de commémoration du déclenchement de la Première Guerre mondiale. Je remercie également le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Jeffrey Feltman, pour son exposé. Je m'associe pleinement à la déclaration que l'Ambassadeur Thomas Mayr-Harting fera au nom de l'Union européenne.

Au lendemain d'un conflit, lorsque les armes se sont tues, ce n'est pas pour autant que la paix est revenue. La fin des violences physiques, voire la conclusion d'un accord de paix, n'effacent pas d'un simple trait la mémoire des peines et des souffrances vécues. La question qui se pose alors est la suivante. Que faire de ce passé conflictuel? Ou, exprimé autrement, comment

faire pour démobiliser non seulement les combattants, mais également les esprits?

Au sortir d'un conflit, la mémoire des atrocités vécues exerce une contrainte sur le processus de reconstruction d'une société. Le risque existe alors que cette mémoire soit instrumentalisée au service d'une logique d'opposition. À contrario, il existe aussi des exemples où la relecture du passé est allée de pair avec des efforts de rapprochement. C'est le cas de l'Europe dans la deuxième moitié du XXe siècle.

La construction européenne est certainement l'un des meilleurs exemples de réconciliation. Des pays qui s'étaient fait la guerre pendant des générations, qui étaient à l'origine de deux conflits mondiaux, ont bâti ensemble un espace économique commun qui s'est transformé en union politique. Aujourd'hui, l'Union européenne représente un modèle *sui generis*, où les différends entre États sont exclusivement régulés par le droit.

La construction européenne nous semble porteuse d'enseignements utiles dans le cadre de ce débat public. Le premier de ces enseignements est qu'il n'existe ni fatalité historique, ni déterminisme. Que des peuples qui voyaient en l'autre un ennemi héréditaire aient choisi la voie de la coopération et de la réconciliation prouve que le cours de l'histoire n'est pas fixé une fois pour toutes et que la volonté politique, usée à bon escient, reste un extraordinaire moteur de progrès.

Le deuxième enseignement, qui découle du premier, concerne la lecture du passé. Alors que les plaies de la Seconde Guerre mondiale étaient encore vives, les Européens ont rejeté les appels à la revanche et à la stigmatisation. S'il n'a à aucun moment été question d'oublier ce qui s'était produit ni de forcer l'amnésie, aujourd'hui, quand ils portent un regard sur leur histoire, les Européens le font à l'aune de la coopération qui s'est établie entre eux depuis plus de 60 ans.

Un troisième enseignement a trait au pragmatisme qui a guidé la construction européenne. Celle-ci a débuté par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait, pour citer Robert Schuman, l'un des pères fondateurs de l'Europe. La première de ces réalisations concrètes fut la mise en commun de la production de charbon et d'acier en 1951 par six pays, dont le mien, le Luxembourg.

Malgré le poids du passé, ces six pays ont choisi de se projeter dans un avenir commun. Cette approche était sans doute également motivée par des intérêts économiques, mais elle a enclenché un processus d'interdépendance qui a favorisé la réconciliation. Le modèle européen de réconciliation est, certes, né dans un contexte historique qui lui était propre. Il n'en offre pas moins une formule qui garde sa valeur, comme en témoigne le processus d'élargissement continu de l'Union européenne.

Qu'il me soit permis d'aborder enfin la proposition figurant dans la note de réflexion stimulante établie pour notre débat (S/2014/30, annexe). Il y est suggéré qu'à la fin d'un conflit, le Conseil de sécurité pourrait envisager de confier à une équipe de consultants en histoire le soin d'aider les autorités du pays ou des pays affectés à récupérer ou protéger les documents nécessaires à l'établissement d'une lecture partagée de l'histoire du conflit.

Cette suggestion nous semble pertinente dans nombre de situations de crise dont le Conseil est saisi. Je pense notamment à la République centrafricaine. Sachant que des réflexions sont en cours sur l'éventuelle mise en place d'une mission de l'ONU visant à aider les autorités centrafricaines à rétablir les institutions étatiques et l'état de droit, l'envoi d'une équipe de consultants en histoire pourrait être envisagé dans ce cadre. Le travail de cette équipe pourrait aussi être utile à la Commission d'enquête internationale sur les violations des droits de l'homme qui vient d'être établie en vertu de la résolution 2127 (2013).

La collecte de sources et de documents pourrait également se révéler précieuse pour l'ouverture de procédures devant des juridictions pénales nationales ou internationales. Nous avons la ferme conviction que la lutte contre l'impunité fait partie intégrante de la justice transitionnelle, qu'elle est essentielle à la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit. Juger les auteurs des crimes les plus graves au regard du droit international contribuera à empêcher que de tels crimes ne se reproduisent à l'avenir.

Nous plaiderions enfin pour qu'une telle équipe veille à donner une voix aux sans-voix, c'est-à-dire aux victimes, en recueillant les témoignages des groupes les plus vulnérables comme les femmes, les enfants et les minorités. En procédant de la sorte, nous éviterons l'écueil d'une narration officielle, uniforme du passé, qui serait en décalage par rapport à l'expérience du conflit vécue par la population. Pour que les sociétés sortant d'un conflit se réconcilient avec leur passé, la lumière, toute la lumière, devra être faite. C'est ainsi que du passé naîtra l'espoir dans l'avenir.

M. Quinlan (Australie) (*parle en anglais*) : Nous remercions la Jordanie d'avoir eu le courage de convoquer le présent débat public sur un sujet difficile, voire redoutable, comme vous l'avez dit vous-même, Monsieur le Président, pour tous les États Membres.

La prévention des conflits est la raison d'être de l'ONU, mais 69 ans après la Conférence de San Francisco, nous continuons de lutter jour après jour pour « préserver les générations futures du fléau de la guerre ». La dévastation est quotidienne en Syrie, au Soudan du Sud, en République centrafricaine et dans d'autres pays, et la paix n'a jamais paru un objectif aussi lointain.

En convoquant le présent débat, Monsieur le Président, vous nous poussez à nous demander comment notre compréhension de l'histoire peut nous aider à prévenir, plutôt qu'alimenter, les conflits, et comment le Conseil peut nous aider à mieux comprendre. Ce sont des questions cruciales pour le Conseil alors que nous nous oeuvrons pour prévenir les conflits entre États et au sein des États.

Pour prévenir les conflits, de toute évidence nous devons avant tout en comprendre les éléments déclencheurs et les moteurs. Nous devons également être capables d'en reconnaître les signes annonciateurs et garder à l'esprit la vulnérabilité particulière des pays qui ont déjà connu des conflits. Entre 1945 et 2009, plus de la moitié des pays ayant vécu une guerre civile ont replongé dans un conflit qu'on croyait résolu. Trop souvent, l'histoire semble prédestinée.

Les mécanismes nationaux sont en général les mieux placés pour dire ce qui a mené au conflit et ce qui s'est passé pendant celui-ci. Les commissions vérité et réconciliation peuvent établir un récit digne de foi des événements ayant conduit au conflit ou s'étant produits pendant le conflit, et de ce fait servir de rempart indispensable contre ceux qui cherchent à utiliser voire exploiter l'histoire pour créer de nouveaux conflits.

Le Conseil de sécurité se doit d'appuyer fermement ces mécanismes, comme il l'a fait dans la résolution 2100 (2013) s'agissant du Mali.

D'autres éléments du système des Nations Unies, notamment le Département des affaires politiques, la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix, doivent eux aussi appuyer et encourager les processus de vérité et de réconciliation. Les processus d'établissement des responsabilités jouent un rôle important pour permettre d'établir la vérité. Une justice perçue comme légitime peut aider une société à surmonter un passé douloureux en veillant à ce que les auteurs de crimes répondent de leurs actes et en permettant aux victimes de faire entendre leur voix. Les tribunaux pénaux, qu'ils soient nationaux ou internationaux, peuvent, par leur processus d'instruction et leurs conclusions, conférer une légitimité à des faits susceptibles d'être contestés, en conséquence de quoi les sociétés ont plus de difficultés à nier des torts passés.

Les auteurs de crimes graves, quelle que soit leur affiliation, doivent répondre de leurs actes : la « justice des vainqueurs » ne dure qu'un temps et s'avère en définitive destructrice. L'une des réalisations fondamentales à mettre au compte de l'ONU est la diffusion des droits universels comme norme acceptée, soit l'idée que nous avons tous des obligations à honorer, quelle que soit notre puissance relative par rapport à d'autres. C'est une chose sur laquelle le Conseil doit systématiquement continuer à mettre l'accent.

Le Conseil de sécurité se doit également de mettre pleinement à profit les outils dont il dispose, si imparfaits soient-ils par essence. Les commissions d'enquête et les missions d'établissement des faits créées par le Conseil au titre de l'Article 34 de la Charte ont fait la preuve de leur utilité. La décision prise récemment par le Conseil, dans le cadre de la résolution 2127 (2013), de créer une commission d'enquête pour faire la lumière sur les violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme en République centrafricaine, joue un rôle essentiel dans la réponse apportée à ce conflit.

Bien sûr, d'autres organes de l'ONU ont aussi un rôle à jouer. La commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne autorisée par le Conseil des droits de l'homme, par exemple, a joué un rôle influent dans l'établissement des faits terribles qui se sont produits au cours de ce conflit.

Les organisations régionales ont également leur mot à dire, comme en atteste la récente décision de l'Union africaine de créer une commission d'enquête consacrée aux événements relatifs au conflit actuel au Soudan du Sud. Dans notre propre région, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) collabore avec l'ONU afin de répertorier les enseignements tirés dans le cadre du rôle de bons offices, de médiation et de facilitation joué par l'ASEAN et elle fait connaître les leçons de son expérience relativement à la conduite efficace des processus et négociations de paix. Tous ces outils peuvent aider les sociétés à comprendre les

événements qui ont conduit ou concourent au conflit. Par des processus ouverts à tous et transparents, on peut faire en sorte que les différents points de vue et que les doléances soient écoutés et entendus, et brosser ainsi un tableau global de l'histoire d'un conflit. Il est fondamental, dans ces processus, de faire entendre la voix des femmes. Et il est indispensable de favoriser une éducation ouverte et tolérante.

Mais nous devons être réalistes en ce qui concerne nos chances de parvenir à terme à une « histoire commune ». Souvent, il ne s'avère pas possible, ni nécessairement souhaitable, de converger sur une histoire unique du conflit ou une vision unique des événements. Des interprétations divergentes des événements sont inévitables, mais les faits liés à ces événements doivent être indéniables. Nous devons tout faire pour établir ces faits, et pour consigner et recenser les témoignages. Nous devrions alors être à même de veiller à ce que les vainqueurs ne soient pas les seuls à dicter l'histoire. L'ONU a un rôle cardinal à jouer à cet égard, un rôle qui peut souvent être décisif. C'est un rôle auquel nous devons nous atteler avec sérieux dans nos travaux.

Il ne suffit pas de plaider pour la réconciliation et une interprétation commune de l'histoire. Des efforts concrets doivent également être faits pour veiller à ce que les divergences ne soient pas exploitées pour relancer le conflit. Dans ce cadre, il est impératif de veiller à ce qu'une société sortant d'un conflit sache avec efficacité gérer les divergences et répondre aux doléances. C'est là qu'intervient une consolidation de la paix véritable et de long terme : en mettant l'accent sur l'état de droit, sur le respect des droits de l'homme, sur l'accès à des institutions efficaces, qu'elles soient judiciaires ou autres, et sur une gouvernance démocratique participative. Le résultat en sera – du moins il faut l'espérer – la légitimité institutionnelle et la cohésion sociale. En définitive, il s'agit de construire des sociétés sans exclusive où la différence – qu'elle soit ethnique, raciale, religieuse, politique ou communautaire – soit acceptée, et où l'État accorde la même protection à tous les individus; où le recours à la violence et la récidive d'un conflit ne sont pas seulement inacceptables mais inconcevables. Ce n'est qu'alors que les pays qui ont été ravagés par un conflit seront à même de transcender leur propre histoire.

M. Liu Jieyi (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise se félicite que la Jordanie ait pris l'initiative d'organiser le présent débat public, et je remercie le Secrétaire général adjoint, M. Feltman, de son exposé.

Dans toute la longue histoire de l'humanité, depuis plusieurs millénaires, les guerres et les conflits ont semé la désolation et fauché des vies innombrables. Elles ont provoqué la disparition de nombreuses civilisations et entravé le progrès et le développement de l'humanité. Prévenir la guerre et oeuvrer à une paix et un développement durables ont été l'aspiration commune de tous. Les deux guerres mondiales qui ont éclaté dans le bref laps de temps de 30 années au XXe siècle ont précipité les peuples du monde dans un chaos sans précédent. Elles nous ont également légué nombre d'enseignements majeurs.

Premièrement, l'instauration d'une paix durable exige de repenser la sécurité en mettant l'accent sur la confiance et l'intérêt mutuels, l'égalité et la coopération. Confrontés à des défis et menaces à la sécurité complexes et variés, nous devons faire évoluer les concepts traditionnels de sécurité, respecter et prendre en compte les préoccupations légitimes de tous les pays en la matière et prôner un nouveau concept de sécurité pour tous basé sur la coopération. Tous les pays, grands ou petits, forts ou faibles, riches ou pauvres, doivent devenir des défenseurs et des artisans de la paix. Nous devons chercher à régler nos différends par le dialogue, à renforcer la confiance par la coopération et à instaurer une sécurité globale dans l'intérêt et pour le bien de tous.

Deuxièmement, une paix durable passe par le règlement des différends par des moyens pacifiques. En cette ère de mondialisation, où les intérêts des États s'entremêlent et où nos destins sont interdépendants, la paix est devenue notre aspiration commune, et la guerre ne bénéficiera jamais d'aucun soutien. L'histoire a prouvé à maintes reprises que régler les différends par le dialogue, la consultation et la négociation était la seule manière efficace de parvenir à une paix durable. La communauté internationale doit consentir davantage d'efforts pour promouvoir le règlement pacifique des différends et des litiges entre les parties à un conflit, prévenir les conflits, empêcher l'escalade des conflits et étouffer dans l'œuf toute guerre.

Troisièmement, une paix durable passe par le multilatéralisme et le renforcement du mécanisme collectif de sécurité, au centre duquel se trouve le Conseil de sécurité. L'ONU joue un rôle irremplaçable dans la coopération internationale visant à préserver la sécurité mondiale. Ce rôle doit être renforcé plutôt qu'affaibli.

Tous les États doivent se conformer effectivement aux buts et principes de la Charte des Nations Unies, qui sont devenus les normes fondamentales acceptées qui régissent les relations internationales. Le Conseil de sécurité doit, conformément à la mission sacrée dont il a été investi par la Charte, continuer d'affermir son autorité et son efficacité, assumer des responsabilités croissantes en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales et contribuer toujours plus à prévenir la guerre et maintenir la paix.

Quatrièmement, une paix durable passe par un nouveau concept de développement centré sur l'intérêt mutuel et le mieux-être de tous. Les efforts consentis par tous les pays en vue d'une coopération mutuellement bénéfique et d'un développement commun constituent des fondations importantes pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Dans la mondialisation, les pays ne peuvent être dissociés les uns des autres; ensemble, ils forment une communauté aux communes destinées. En travaillant à leur propre développement, les pays doivent tâcher de tenir compte des préoccupations légitimes des autres et s'efforcer de trouver davantage de dénominateurs communs parmi leurs intérêts, afin de permettre un développement optimal mutuellement bénéfique. Nous devons chercher, dans notre développement commun, à éliminer le terreau des conflits et nous attaquer, à la racine, aux menaces qui pèsent sur la sécurité mondiale, de manière à asseoir solidement les fondations d'une paix et d'une sécurité durables et d'un monde harmonieux dans lequel tous puissent jouir des fruits de la prospérité.

Cela fait près de 70 ans que la Seconde Guerre mondiale est terminée, mais la réflexion sur cette tragédie sans précédent est loin d'être terminée. L'expérience du passé peut-être riche d'enseignements, et nous sommes ici aujourd'hui pour apprendre de l'histoire, pour que nous puissions chérir encore plus la paix. Ce n'est qu'en acceptant honnêtement l'histoire, en approfondissant la réflexion sur ces enseignements et en préservant la mémoire que nous pourrons véritablement panser les blessures de la guerre et instaurer une paix durable. Toute tentative d'ignorer le fait historique ou même de déformer l'histoire, de nier ou de cacher les crimes d'agression et d'annuler le verdict prononcé contre la guerre d'agression non seulement déstabilise la paix régionale, mais dessert aussi gravement la cause de la paix de l'humanité. La communauté internationale doit faire preuve de grande vigilance à cet égard.

Faisant fi de la forte opposition de la communauté internationale et des États voisins, le Premier Ministre japonais, M. Abe, s'est rendu dernièrement au sanctuaire de Yasukuni, édifié en hommage à de nombreux criminels de guerre les plus notoires et autres, pour rendre hommage à ceux qui ont lancé la guerre d'agression et qui ont trempé dans le sang des peuples des pays qu'ils ont envahis. Le sanctuaire de Yasukuni est un outil et un symbole particulier de l'agression militaire japonaise. Le fait que jusqu'à présent les criminels de guerre condamnés par le Tribunal militaire international pour l'Extrême-Orient sont toujours considérés comme des dieux, que l'histoire d'agression est déformée et qu'une perspective erronée de l'histoire est favorisée n'est qu'une tentative d'annuler le verdict prononcé contre la guerre d'agression et de nier la responsabilité du Japon dans cette guerre; et l'hommage rendu par M. Abe à ces criminels de guerre fascistes n'est rien de moins qu'un défi à la victoire contre le fascisme et à l'ordre international de l'après-guerre établi sur la base de la Charte des Nations Unies.

De tels actes seront tout naturellement vivement rejetés et condamnés par le peuple et le Gouvernement chinois, ainsi que par la communauté internationale. La Charte des Nations Unies stipule clairement que les Membres de l'Organisation des Nations Unies doivent être des pays épris de paix qui acceptent les dispositions de la Charte. M. Abe essaye d'annuler le verdict de la Seconde Guerre mondiale et de défendre des criminels de guerre. Cela ne sera jamais accepté par les personnes dotées de conscience et par les pays épris de justice. C'est fondamentalement une question de principe : soit les dirigeants japonais respectent les buts et principes et énoncés dans la Charte des Nations Unies en acceptant aussi bien la victoire contre le fascisme que l'ordre international de l'après-guerre, soit ils appuient les criminels de guerre. Les dirigeants japonais doivent reconnaître l'importance de l'histoire d'agression et y réfléchir, et rectifier leurs erreurs par des actes afin de regagner la confiance de la communauté internationale, notamment des États voisins du Japon.

Nul ne peut défier le cours actuel de l'histoire. Toute action consistant à refuser de réfléchir sur l'histoire d'agression, à nier la victoire des peuples du monde contre le fascisme et à faire fi des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies sera vaine et rejetée par l'histoire.

La Chine est disposée à œuvrer aux côtés de tous les pays épris de paix dans le monde en vue de sauver la

conscience de l'humanité, défendre les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et la justice internationale et mener le monde vers une sécurité commune et une paix durable.

Mme Murmokaité (Lituanie) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence jordanienne du Conseil de sécurité d'avoir organisé le présent débat opportun. Je remercie aussi le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Jeffrey Feltman, de sa déclaration qui incite à la réflexion.

Ma délégation s'associe à la déclaration que fera le Chef de la délégation de l'Union européenne.

Les enseignements tirés par l'humanité des horreurs de la guerre ont souvent trouvé leur expression dans une combinaison de mesures normatives et institutionnelles. Ainsi, tout comme l'Organisation des Nations Unies elle-même, la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide et la Déclaration universelle des droits de l'homme émanent directement de l'expérience de la Seconde Guerre mondiale. Né des cendres fumantes de la Bataille de Solferino, le droit international humanitaire a continué d'évoluer face aux nouvelles réalités de la guerre au XXe siècle pour déboucher sur le renforcement, en 1977, des dispositions concernant, entre autres, le caractère illégal des attaques aveugles contre les civils et l'élargissement de leur application aux conflits de caractère non international.

Les concepts plus récents de protection des civils – essentiels pour les travaux du Conseil, la sécurité humaine et la responsabilité de protéger ont vu le jour en réponse à la nature évolutive des conflits modernes. L'indignation morale provoquée par les atrocités de masse a souligné l'urgence de s'attaquer à l'impunité pour les crimes contre l'humanité, le crime de génocide et les crimes de guerre les plus graves, menant à la création de tribunaux pénaux internationaux et mixtes et à la Cour pénale internationale, organe dont le but est de rendre réellement universel le principe de responsabilité. Commissions d'enquête et missions d'établissement des faits se sont avérées d'importants outils pour recenser les violations massives des droits de l'homme et les crimes contre l'humanité. Ils sont aujourd'hui un instrument utile dans les travaux du Conseil.

Le monde a aussi vu la création de plus de 30 commissions Vérité et réconciliation chargées de rechercher, recenser et attester des violations du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme. Les recommandations formulées par ces commissions revêtent la plus haute légitimité et sont essentielles pour mettre fin à l'impunité et prévenir d'autres violations. De plus, ces commissions sont utiles au processus de guérison des communautés touchées par un conflit, étant donné que parler ouvertement des drames et des pertes subies peut aider les victimes à retrouver leur dignité et à leur redonner courage, et leur rappeler que la vie continue malgré tout.

Dans notre région, des commissions conjointes d'historiens ont été mises sur pied dans le but de parvenir à une compréhension commune des questions litigieuses. Connaître la vérité et retrouver la mémoire historique est essentiel, étant donné que la connaissance et la mémoire des affres de la guerre sont de puissants instruments qui contribuent à inciter l'humanité à s'efforcer de trouver des moyens meilleurs et plus efficaces de protéger les vies humaines et la dignité humaine et réaliser une paix durable.

Pour qu'elle puisse avoir un impact, toutefois, la vérité seule ne suffit pas. Elle doit être appuyée par une volonté politique et être fermement ancrée dans un cadre juridique et institutionnel favorable de respect des droits de l'homme, de l'état de droit, de la responsabilité et de la gouvernance démocratique. L'un des enseignements fondamentaux qui importe d'être appliqué avec force c'est celui de la prévention. Griefs non réglés, exclusion et marginalisation, idéologies extrémistes et ambitions personnelles débridées, revendications territoriales et tensions ethniques : un siècle après l'éclatement de la Première Guerre mondiale, les causes du conflit restent les mêmes et continuent d'obséder.

Conscients de cela, il est essentiel que nous renforcions considérablement notre capacité d'anticiper les signes précurseurs d'un conflit et d'y réagir en conséquence. Le monde ne manque pas d'exemples de mesures préventives dont on peut s'inspirer. Un excellent exemple d'approche préventive adoptée en Europe aura été la réconciliation franco-allemande après la Seconde Guerre mondiale, engageant deux anciens ennemis dans un solide cadre d'interdépendance. Toujours en Europe, ce qui a commencé avec l'émergence de la Communauté européenne du charbon et de l'acier est aujourd'hui la solide Union européenne vieille de 28 ans, dont on continue à vouloir être membre et qui inspire des transformations démocratiques dans les États qui aspirent à y adhérer.

Les organisations régionales sont bien placées pour développer des moyens de prévention. L'expérience acquise par la Lituanie lorsqu'elle a assuré la présidence de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe il y a quelques deux ans, et l'action que nous avons menée en commun avec nos partenaires de l'Union européenne pour désamorcer des crises émergentes, renforcent notre confiance dans l'importance des mesures de confiance, du recours aux bons offices et à la médiation pour prévenir les conflits. Les efforts que déploient les organisations sous-régionales en Afrique et ailleurs pour prévenir les conflits représentent une autre solution prometteuse pour l'avenir. Un aspect essentiel de la prévention est l'éducation. Par l'éducation, nous pouvons promouvoir la vérité et garder vivantes dans notre mémoire les innombrables victimes des guerres, des génocides, des nettoyages ethniques, de l'extrémisme religieux et des idéologies totalitaires. Les histoires des victimes sont essentielles pour promouvoir les valeurs communes de l'humanité et une meilleure compréhension de notre histoire commune. Nous devrions utiliser ces histoires aux fins de la réalisation d'une paix durable, pour que le « Jamais plus ça! » tant promis devienne enfin réellement « Jamais plus ça! ».

Mme Power (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Royaume de Jordanie d'avoir proposé comme sujet de débat au Conseil de sécurité « La guerre, ses enseignements et la quête de la paix permanente ». Ce faisant, il soulève des questions profondes concernant le rôle de la responsabilité, le rôle de l'ONU, et notre responsabilité individuelle et collective de prévenir et d'arrêter les conflits meurtriers.

Nous savons que le contraire de la guerre n'est pas la paix; le contraire de la guerre, c'est l'absence de guerre. Et nous devons être conscients du fossé qui sépare la simple cessation des hostilités de l'instauration d'une réconciliation durable fondée sur l'acceptation d'une interprétation commune de l'histoire. La première est l'objectif le plus urgent et le plus réaliste lorsque le conflit fait rage et que des vies sont perdues, mais la seconde est indispensable si l'on veut améliorer la probabilité que les combats ne reprennent pas. Pour passer de « l'absence de guerre » à la paix, les communautés doivent être en mesure de savoir qui a fait quoi, comment et pourquoi. Pour arrêter de rejeter la faute sur les chrétiens ou les musulmans, les Hutu ou les Tutsi, les chiites ou les sunnites, les Dinka ou les Nuer, les communautés doivent commencer par ne plus tenir responsables de leurs souffrances des races ou des religions entières, mais plutôt les individus.

Monsieur le Président, nous nous sommes rencontrés vous et moi il y a 20 ans lorsque vous étiez spécialiste des questions politiques au sein de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine et que je couvrais le conflit en tant que journaliste. Nous avons tous deux pu constater le rôle dévastateur que le passé peut avoir lorsqu'il empoisonne les relations entre des populations qui ont tant de choses en commun et qui, du moins avant que les combats n'éclatent, n'avaient aucune raison de nourrir une colère personnelle. Les expressions ironiques qui circulaient à l'époque montraient à quel point l'histoire alimentait la violence. « Rien appris, rien oublié » disait l'une d'elles. « Dans les Balkans, nous avons un passé tel que nous n'avons que faire d'un avenir » disait une autre.

Aujourd'hui, les exemples où les vieux griefs non résolus continuent de couver sont innombrables. En Birmanie, un pays qui a accompli des progrès sans précédent vers la démocratie, les musulmans continuent d'être victimes de préjugés révoltants et profondément ancrés dans la société. À cause d'eux, les Rohingya restent privés de citoyenneté, vulnérables et marginalisés. D'autres populations musulmanes se retrouvent de plus en plus isolées de communautés avec lesquelles elles vivent pourtant depuis des décennies. Ces sentiments s'avèrent meurtriers. Ces dernières semaines, nous avons tous eu connaissance de ces informations alarmantes signalant que les musulmans étaient pris pour cible et que des dizaines d'entre eux avaient probablement été massacrés dans le district de Maungdaw dans l'État d'Arakan. L'année dernière, des atrocités similaires s'étaient produites à Meiktila.

La Birmanie a beaucoup fait pour ouvrir son système politique ces deux ou trois dernières années, mais ce type de violence pose de graves dangers et il faut la faire taire avant qu'elle ne fasse de nouvelles victimes. Pour cela, il faut qu'une enquête crédible et indépendante soit menée sur ce qui s'est passé dans le district de Maungdaw et qu'il y ait une justice pour les victimes. Sinon, la spirale de la violence, du ressentiment, des représailles menant à l'infini à d'autres reproches et à d'autres représailles s'enracinera, et chaque nouvelle explosion de violence sera plus difficile à stopper que la précédente.

Des exemples de désaccord sur le bien ou le mal passé, on en trouve sur tous les continents et ils remontent tantôt aussi loin que l'Antiquité tantôt seulement à la nuit précédente. Trop souvent, nous sommes tourmentés par les interprétations divergentes

que nous avons de certains actes. L'un voit l'agression là où l'autre voit la légitime défense. Ce que l'un appelle justice, l'autre l'appelle vengeance. Le geste patriotique de l'un est interprété par ses voisins comme un manque de respect. Plus généralement, les différences de point de vue entrent en jeu chaque fois que l'on évoque l'histoire des grandes religions, l'ascension et la chute du colonialisme, les deux Guerres mondiales ou toute variante de cette question qui se pose dans une multitude de situations : « Qui a fait quoi à qui? »

Et bien trop souvent, même lorsque les diplomates connaissent les réponses, il semble extrêmement peu diplomate de les exprimer à haute voix. Nous avons tendance à décrire les flambées de violence à la voix passive : « des violences ont éclaté » ou « des violences intercommunautaires sont apparues ». Nous employons ces expressions parce que nous craignons de désigner les coupables. Dans l'abstrait, il est aisée de parler de responsabilité. Dans la pratique, cela exige d'être prêt à attribuer les responsabilités et à les accepter en retour.

Cela n'avance à rien de forcer les victimes à accuser de leurs maux un groupe religieux, ethnique ou politique tout entier. Les crimes contre l'humanité sont commis par des individus, notamment – et en fait surtout – par ceux qui en donnent l'ordre, puis restent à bonne distance pendant que des sous-fifres versent le sang d'innocents. C'est pourquoi les documents historiques sont importants. Ils fournissent des preuves qui peuvent être utilisées afin d'établir les responsabilités individuelles, lesquelles, contrairement aux allégations de culpabilité collective, peuvent guérir les blessures sans en ouvrir de nouvelles. Grâce à l'établissement et à la conservation de documents historiques, nous pouvons faire en sorte que, lorsque des différends surviennent, que ce soit maintenant ou plus tard, les parties prenantes puissent tout du moins se baser sur un même ensemble de faits.

Mon gouvernement estime que récupérer et préserver de tels documents et créer des archives nationales là où il n'y en a pas constituent des mesures utiles qui doivent être encouragées, voire, le cas échéant, soutenues par l'ONU. Plus généralement, lorsqu'ils tentent de rapprocher des camps opposés, les représentants de l'ONU devraient être encouragés à poser les questions difficiles pour savoir pourquoi le conflit a éclaté et comment il s'est déroulé. Les missions des Nations Unies, à l'instar des politiques nationales, doivent avoir pour objectif de s'attaquer aux causes profondes, et pas uniquement aux symptômes. L'urgence en la matière ne saurait être plus évidente.

Il suffit d'examiner l'ordre du jour actuel du Conseil de sécurité. La République centrafricaine est en train de se désagréger pour des raisons principalement religieuses, alors que le pays n'a jamais été enclin à la violence sectaire. Au Soudan du Sud, bien qu'un accord de cessation des hostilités soit intervenu, les attaques se poursuivent et chaque groupe ethnique impliqué rejette la faute sur l'autre, les rivalités personnelles ne faisant qu'aggraver les accusations.

En Syrie, la brutalité du Gouvernement ne connaît pas de limite : torture, exécutions, bombardements indiscriminés, mépris total de la neutralité médicale, recours à la famine comme arme de guerre et attaques à l'arme chimique contre les civils. Les groupes terroristes ajoutent à la douleur d'un peuple qui, quand il s'est rassemblé pour manifester en faveur de la démocratie, ne demandait rien d'autre que la dignité la plus élémentaire pour lui-même et pour ses enfants.

C'est pourquoi le principal défi pour l'avenir est de mettre en place un organe de transition ayant la capacité et la crédibilité suffisantes de rétablir la confiance mutuelle. Mais il nous suffit de nous mettre à la place de ceux qui ont subi une telle violence – ceux qui ont perdu leurs moyens de subsistance, leur maison, leurs amis, leurs enfants, leurs parents, leur conjoint – pour savoir combien il sera difficile de faire de nouveau confiance. Et sans responsabilité, le manque de confiance ne fera que croître.

Les antagonismes qui existent aujourd'hui continueront de couver et de diviser, alimentant les régimes autoritaires et les extrémistes. Dans chacun de ces cas – en République centrafricaine, au Soudan du Sud et en Syrie – la communauté internationale a pris la sage décision de créer des commissions d'enquête pour documenter les événements, recueillir des témoignages oculaires et enquêter sur les différentes allégations. Et ce n'est pas un hasard si les États-Unis ont soutenu et le système des Nations Unies mis en place plus de commissions d'enquête, de groupes d'experts et d'organismes d'enquête connexes ces dernières années qu'à aucun autre moment de l'histoire de l'ONU. Nous avons agi ainsi non pas parce qu'il y a davantage de conflits – même si, malheureusement, il y en a beaucoup trop – mais parce que nous comprenons désormais mieux le rôle que jouent l'établissement des faits et, en définitive, l'établissement des responsabilités pour

empêcher que la violence endémique ne se transforme en une violence perpétuelle, cyclique et incontrôlable.

Il suffit à ceux qui hésitent entre justice et paix de se tourner vers l'histoire. La preuve que la paix résiste rarement en l'absence de justice est patente. Cela ne veut pas dire qu'il existe une seule et unique manière d'atteindre cet objectif – il y en a beaucoup – mais toutes commencent par la quête de la vérité. Ce fut le cas avec les procès des crimes de guerre au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, et plus récemment en Afrique du Sud, en ex-Yougoslavie, au Rwanda, en El Salvador et en Sierra Leone, entre autres.

La stabilité et la paix commencent par notre volonté de faire le nécessaire pour dissuader ceux qui voudraient recourir à la violence de violer les droits d'autrui. Comme en témoigne désormais le sort de Charles Taylor et de Ratko Mladić, les versions de l'histoire qui sont les plus susceptibles de contribuer à éteindre les braises du conflit sont celles qui rendent les faits publics et mettent les pires criminels derrière les barreaux.

Cent ans après les coups de feu tirés à Sarajevo, il est tout à fait opportun que le Conseil de sécurité examine la question de savoir comment nous pourrions décortiquer la guerre afin de mieux en comprendre les causes et, partant, d'avoir une idée plus précise de ce qu'il faut faire pour instaurer une paix durable sur le long terme.

Par le passé, le Conseil a montré qu'il était capable d'apprendre. Nous avons appris à être plus exhaustifs dans notre appréhension des situations de crise. Nous sommes devenus plus attentifs à la menace du génocide et des atrocités de masse, et plus conscients des facteurs religieux et culturels. Nous nous efforçons davantage de faire participer les femmes aux efforts pour préserver la sécurité et rétablir la paix.

Nous confions désormais aux Casques bleus des mandats de maintien de la paix plus robustes, et les soldats de la paix eux-mêmes font de plus en plus preuve d'imagination dans leur utilisation de la technologie et de nouvelles tactiques. Tout cet apprentissage est utile, mais aucun de ces moyens n'est une panacée.

On pourrait dire la même chose s'agissant d'établir un compte rendu exact et objectif des événements de notre époque, pour réduire au minimum les risques de parti pris et exposer les mensonges avant qu'ils ne se transforment en mythes.

Un homme sage nous a une fois demandé de prier pour que Dieu nous protège de « ceux qui croient qu'ils sont les seuls détenteurs de la vérité ». Le roi Hussein savait que la paix se construit à partir de la réalité et que la réalité ne peut jamais correspondre parfaitement à une quelconque perception du présent, de l'avenir ou du passé. Il appartient au Conseil d'intégrer cette compréhension dans les activités menées au quotidien dans le cadre de la prévention des conflits et de la promotion de la réconciliation. Il n'y a pas de travail aussi difficile, mais il n'y en a pas non plus qui soit aussi crucial.

Sir Mark Lyall Grant (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens à vous remercier d'avoir choisi un thème aussi original et aussi important pour le débat d'aujourd'hui.

Pour nous acquitter de manière efficace de nos responsabilités de prévention, nous devons avoir une compréhension la plus profonde possible des conflits. Trop souvent, l'attention du Conseil se concentre sur les causes immédiates des conflits et sur les événements qui les ont directement déclenchés. Monsieur le Président, ce débat, ainsi que votre document de réflexion (S/2014/30, annexe), nous encouragent à examiner de plus près et plus attentivement les causes profondes et les origines historiques des conflits.

La compréhension du contexte historique est un élément clef d'une diplomatie efficace. Selon la célèbre déclaration de Cicéron, ignorer les événements qui se sont passés avant votre naissance, c'est rester toujours enfant. Comprendre l'histoire permet d'approfondir notre compréhension des défis contemporains auxquels est confronté le Conseil de sécurité. Cela nous aide à choisir les mesures politiques appropriées, à tirer des conclusions à partir des événements du passé, à ne pas répéter les erreurs du passé, ou, pour paraphraser la définition de la folie d'Einstein, à éviter de faire toujours la même chose et de s'attendre à des résultats différents.

En tant que diplomates et représentants de nos gouvernements, nous avons des responsabilités importantes envers l'histoire. Nos histoires nationales sont des éléments importants de nos identités en tant qu'États-nations. Tous les pays sont à juste titre fiers de leurs réalisations en tant que nations, des sacrifices consentis par leurs forces armées et des éminentes personnalités qui ont façonné leur culture et leur histoire, dont les images figurent parfois sur les billets de banque et dont les statues sont érigées sur les places publiques.

Traitées de façon responsable, ces histoires peuvent nous unir. Mais nous avons aussi une responsabilité d'examiner notre histoire de manière objective et impartiale de façon à rendre justice à la vérité et, en reconnaissant les erreurs du passé, contribuer à un avenir sûr et stable. Cela est important non seulement parce que la vérité historique a de la valeur en soi, mais aussi parce qu'un examen honnête du passé sert de base pour parvenir à une compréhension commune, remédier aux divisions, parvenir à la réconciliation et aller de l'avant.

La Commission Vérité et réconciliation en Afrique du Sud est un excellent exemple de l'importance de faire face à une période douloureuse de l'histoire d'un pays dans la transparence et sans crainte. Au Royaume-Uni, l'enquête Saville, qui s'est achevée en 2010, a fourni une vue d'ensemble des événements tragiques survenus le 30 janvier 1972 en Irlande du Nord, jour connu sous le nom de « Bloody Sunday ». En présentant les résultats de cette enquête au Parlement, et en présentant des excuses au nom du Gouvernement et du pays, le Premier Ministre David Cameron a exprimé une vérité plus large sur la responsabilité historique. Il a dit : « Faire preuve d'ouverture et de franchise au sujet du passé, aussi douloureux que cela puisse être, ne nous rend pas plus faibles, mais plus forts ».

Tout comme une approche responsable de l'histoire peut contribuer à la paix et à la sécurité, malheureusement, l'inverse est également vrai. Les conflits dans les Balkans dans les années 90 offrent des enseignements sur les conséquences qui peuvent s'ensuivre lorsque des dirigeants politiques utilisent l'histoire à mauvais escient en exploitant une analyse historique biaisée pour alimenter des idéologies nationalistes extrêmes et promouvoir la haine et les tensions entre les différentes communautés ethniques ou religieuses. Ou, comme Sir Winston Churchill l'a dit, les Balkans produisent plus d'histoire qu'ils ne peuvent en consommer.

L'histoire ne devrait jamais être considérée comme une sorte de munitions intellectuelles pour inciter à certains agissements ou prolonger un conflit. Les différends historiques ne doivent pas être perpétués ou utilisés à des fins politiques. Nous ne devons jamais oublier ou rejeter le passé, mais nous devons être prêts à nous démarquer du passé et à aller de l'avant.

Nous avons une autre responsabilité importante : tirer les enseignements du passé. L'Organisation des Nations Unies elle-même illustre ce point. Une compréhension approfondie des conséquences de deux guerres mondiales et des insuffisances de la Société des Nations entre les deux guerres a servi d'inspiration aux structures et aux principes fondateurs de l'ONU. Une bonne compréhension des leçons du passé a contribué à la naissance d'une organisation multilatérale durable et résiliente qui a apporté des contributions inestimables à la paix et à la sécurité internationales.

Mais l'ONU doit elle aussi faire un examen critique de son histoire et en tirer les enseignements qui s'imposent. Cette année marquera le vingtième anniversaire du génocide commis au Rwanda. L'année prochaine marquera le vingtième anniversaire du génocide commis à Srebrenica. Ces deux événements sont des taches tragiques à la réputation de l'ONU et du Conseil de sécurité. C'est pourquoi il convient que nous nous efforcions maintenant d'introduire des politiques telles que la protection des civils – la responsabilité de protéger – et d'être ouverts à de nouvelles approches telles que l'approche « Les droits avant tout » dans le cadre de nos travaux.

Cette année marque également le centenaire du début de la Première Guerre mondiale, qui fut le moment décisif du XXe siècle. Ce fut la première guerre véritablement mondiale, qui a fait un nombre sans précédent de victimes. Ce qui est frappant au sujet de 1914 du point de vue d'aujourd'hui est l'absence de tout cadre multilatéral qui aurait pu freiner l'avancée vers la guerre des grandes puissances européennes. Une situation était apparue dans laquelle, à un moment donné dans le contexte de tensions et de conflits internationaux, l'option par défaut était le conflit plutôt que le dialogue, la négociation et la médiation. Les généraux se sont avancés, et les diplomates ont reculé.

Cent ans plus tard, c'est une leçon que nous ne devons jamais oublier. C'est à cet organe, le Conseil de sécurité, qu'incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous devons assumer cette responsabilité dans son sens le plus large, en surmontant nos divergences pour parvenir à un objectif commun, en nous fondant sur la compréhension la plus profonde possible de l'histoire, en tenant compte des signaux avant-coureurs, en anticipant activement les conflits et en utilisant tous les outils à la disposition du Conseil pour prévenir efficacement les conflits.

M. Errázuriz (Chili) (*parle en espagnol*) : Je voudrais remercier la délégation jordanienne d'avoir convoqué ce débat public et d'avoir rédigé le document

de réflexion (S/2014/30, annexe). Je voudrais également remercier le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Jeffrey Feltman, de son exposé.

Nous allons aborder cette intervention non pas sous l'angle de la gestion de crises, mais sous l'angle de la fonction préventive que cet organe principal de l'ONU est appelé à exercer, conformément à la Charte des Nations Unies.

Mon pays est convaincu que la meilleure approche en matière de protection des civils et d'utilisation efficace des ressources est de recourir à une diplomatie préventive active, au sens où ce terme est utilisé dans le document de référence intitulé « Agenda pour la paix », c'est à dire en utilisant les outils à la disposition du Conseil de sécurité pour prendre des mesures visant à « éviter que des différends ne surgissent entre les parties, d'empêcher qu'un différend existant ne se transforme en conflit ouvert et, si un conflit éclate, de faire en sorte qu'il s'étende le moins possible » (*S/24111, par. 20*), sans oublier que, dans tous les cas, la prévention des conflits demeure une responsabilité qui incombe au premier chef aux États Membres.

Une stratégie de prévention suppose un engagement en faveur du renforcement de l'état de droit, du respect du droit et des traités internationaux en vigueur et du recours aux moyens pacifiques de règlement des différends, grâce à des institutions et des pratiques démocratiques qui respectent les droits de l'homme. En définitive, tous ces éléments permettent de créer un climat propice pour atteindre des niveaux plus élevés de développement et de justice sociale.

Dans cet ordre d'idées, nous soulignons l'utilité de renforcer les systèmes d'alerte rapide et le rôle que les organismes régionaux et sous-régionaux peuvent jouer dans la prévention des conflits, conformément au Chapitre VIII de la Charte. La proximité géographique et culturelle de ces organismes, ainsi qu'une meilleure connaissance des causes des conflits et des sensibilités des différents acteurs, peuvent apporter une précieuse contribution à l'exécution de cette tâche. Il est donc fondamental de mettre en place des partenariats efficaces entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales.

De même, le rôle de la société civile dans l'identification des premiers signes de violence et sa capacité à mettre en garde les autorités nationales et internationales sur ces situations dangereuses sont cruciaux. Nous soulignons notamment les contributions et le rôle que doivent jouer les femmes dans la prévention et le règlement des conflits et dans la consolidation de la paix. Nous insistons sur l'importance de leur participation à ces processus sur un pied d'égalité et la nécessité de chercher à assurer et à accroître leur représentation à tous les niveaux de prise de décision, conformément aux dispositions de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité.

Une diplomatie préventive, conformément aux termes proposés, éviterait de créer des sociétés frustrées et divisées, de même que la récurrence des conflits. Une stratégie de prévention doit envisager des processus de réconciliation au sein des sociétés sortant d'un conflit. Cette question est au cœur de l'initiative prise par la Jordanie d'organiser ce débat. C'est précisément la « Réconciliation nationale après un conflit : rôle de l'Organisation des Nations Unies » que mon pays a choisi pour thème pendant sa présidence du Conseil de sécurité en janvier 2004, au cours de laquelle a été adoptée la déclaration présidentielle citée par le Représentant permanent de la Jordanie (S/PRST/2004/2).

Nous considérons que la réconciliation est tout à la fois un objectif – c'est-à-dire un but à atteindre – et un processus – un moyen de réaliser cet objectif. Nous considérons donc que la réconciliation joue un rôle préventif, car, en reconnaissant les éléments de division, nous pouvons anticiper et éviter les conflits potentiels. Par ailleurs, face à des conflits existants, cela peut permettre d'effectuer un rapprochement entre opposants. Le processus de réconciliation a une grande portée; il est profond, spécifique, différencié et doit être nécessairement inclusif. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrons traiter des causes profondes des divisions et des préjugés existants. Il s'agit également d'un processus qui diffèrera selon les sociétés et ne saurait être imposé de l'extérieur, et le rôle de l'ONU doit être un rôle d'assistance, de facilitation et d'accompagnement.

La réconciliation n'est pas et ne doit pas être un substitut à la justice et à l'application du principe de responsabilité. En fait, pour être effective et efficace, la réconciliation doit se fonder sur la vérité, la justice et la réparation. De récents instruments de l'ONU tel que l'Ensemble de principes actualisé pour la protection et la promotion des droits de l'homme par la lutte contre l'impunité (E/CN.4/2005/102/Add.1) du Conseil économique et social, ou récemment encore, la résolution 68/165 de l'Assemblée générale intitulée « Droit à la vérité », reconnaissent l'importance de respecter et de garantir ces droits pour mettre fin

à l'impunité et promouvoir et protéger les droits de l'homme.

Dans ce contexte, il convient de rappeler la mention de la justice transitionnelle faite par le Rapporteur spécial sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition, qu'il ne faut pas considérer comme un genre de justice particulière, mais comme une stratégie visant précisément à réaliser le droit à la justice, à la vérité, à la réparation et à la non-répétition.

Le Président de la République du Chili rappelait récemment à la présente session de l'Assemblée générale qu'en septembre dernier, notre pays commémorait « le quarantième anniversaire de la rupture la plus profonde et la plus durable dont notre démocratie ait souffert » et « le vingt-cinquième l'anniversaire du début du rétablissement pacifique de notre démocratie » (*A/68/PV.5, p.28*). À cette occasion, le Président Piñera Echeñique a énuméré certains des enseignements que nous en avons tirés. Le premier est qu'aucun conflit, externe ou interne, ne justifie le recours à la violence comme moyen d'action politique ou les violations des droits de l'homme. Le deuxième est que la démocratie, la paix, et l'esprit civique sont des valeurs beaucoup plus fragiles que ce que l'on pourrait penser, ce qui signifie que nous ne pouvons jamais considérer qu'elles vont de soi. Troisièmement, il existe un lien très étroit entre la qualité d'une démocratie, le progrès économique et la justice sociale, car ces éléments s'enrichissent et se renforcent mutuellement. Et quatrièmement, nous devons tirer les leçons de nos expériences afin d'éviter de répéter les erreurs.

Pour établir la vérité sur ce qui s'était passé dans mon pays, des organes d'enquête et des commissions Vérité et réconciliation ont été mis en place, dont la tâche était de mener des enquêtes sur notre histoire et de tirer au clair ce qui s'était passé, mais également de faire des recommandations et de proposer des mesures de réparation et de prévention. L'instrument juridique qui en a porté création indiquait que « ce n'est que sur la base de la vérité qu'il sera possible de satisfaire les impératifs élémentaires de la justice et de créer les conditions indispensables pour parvenir à une véritable réconciliation nationale… Seule la connaissance de la vérité réhabilitera le concept public de la dignité des victimes et donnera aux familles et aux proches la possibilité de les honorer. »

Il est tout aussi important de reconnaître leurs souffrances, afin que celles-ci ne se reproduisent plus.

Qu'il me soit permis, Monsieur le Président, de citer un passage du rapport de 2012 du Rapporteur spécial sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition, qui déclarait que, depuis 2000, au Chili, 76 % des victimes de disparitions ou d'exécutions ont vu des poursuites engagées en leur nom (A/67/368). Mon pays continue de travailler sur son processus de réconciliation, et nous sommes prêts à partager nos expériences avec les membres de la communauté internationale qui jugeraient qu'elles pourraient leur être utiles.

Pour terminer, j'appelle le Conseil de sécurité à appuyer les actions spécifiques suivantes : renforcer les initiatives de diplomatie préventive et les systèmes d'alerte rapide qui permettent de tirer les sonnettes d'alarme et de réagir ainsi en temps opportun et avec efficacité; favoriser le renforcement des mécanismes de règlement pacifique des différends et des systèmes de protection des droits de l'homme aux niveaux universel, régional et sous-régional; renforcer les activités des organes subsidiaires du Conseil de sécurité, de la Commission de consolidation de la paix, afin que l'assistance qu'ils fournissent aux gouvernements des pays sortant d'un conflit intègre la question de la vérité et de la réconciliation dans leurs orientations de travail; et renforcer dans les mandats des opérations de maintien de la paix les éléments qui favorisent les processus politiques post-conflictuels.

M. Araud (France) : En ce début de 2014, l'histoire se rappelle à nous en nous ramenant à ce bel été de 1914 où, en quelques jours, le monde a basculé dans l'horreur d'une guerre interminable. Sur 39 millions d'habitants, 1,4 millions de Français devaient y laisser leur vie sans compter les 800 000 mutilés, 4 millions de blessés, et sans oublier la dévastation de 40 000 kilomètres carrés de notre territoire national.

Le 11 novembre 1918, notent les observateurs, la joie est plus contenue à Paris qu'à Londres, malgré le retour de l'Alsace-Lorraine à la France. En effet, à la fierté de la victoire et au soulagement de la fin des combats se mêle la tristesse d'un carnage auquel pas une famille française n'a échappé.

Dans l'après-guerre, la France devient le pays des voiles de veuve, des orphelins de guerre et des mutilés. Les monuments aux morts dans le moindre de nos villages en témoignent encore.

Nulle surprise donc que la France ait ensuite hésité à risquer une nouvelle tuerie : avant de se rendre à

Munich, en 1938, le Président du Conseil français ira se recueillir dans le cimetière de Verdun où il a combattu; ce cimetière bouleversant, dans un paysage toujours lunaire et sinistre, près d'un siècle plus tard. « Jamais plus ça! », lui disaient les alignements interminables de tombes. Et en mai-juin 1940, alors que le Royaume-Uni et la France se sont dressés contre le nazisme, de nouveau, ce fut l'invasion : 90 000 soldats français tués en six semaines, le malheur, l'occupation, un demi-million de morts.

Et pourtant, c'est mon pays, ce pays épuisé d'épreuves, envahi trois fois en 70 ans, qui décida non de préparer une nouvelle manche d'une interminable confrontation, mais d'opposer la réconciliation à la revanche. C'est Charles de Gaulle, blessé et prisonnier de guerre de la Première Guerre mondiale et sauveur de la patrie dans la Seconde, qui assista à la messe avec le Chancelier Konrad Adenauer à Reims, où étaient sacrés nos rois, dans la cathédrale dont la destruction en 1914 symbolise la barbarie de la guerre. C'est à Verdun, la bataille la plus sanglante de l'histoire, où sont morts plus de 700 000 Français et Allemands, que le Président Mitterrand et le Chancelier Kohl se sont tenus la main devant le monument aux morts.

L'Allemagne et la France ont réussi ce que personne n'aurait pu espérer ni même penser en 1918 ou en 1945. Elles se sont réconciliées. Les deux peuples ne se considèrent plus comme des ennemis héréditaires, ne se craignent plus, ne se haïssent plus. Ce fut un long chemin, de part et d'autre; les souvenirs étaient enracinés et amers; les préjugés intenses. Il fallut le génie de quelques-uns, la volonté et le courage de beaucoup, mais aussi de l'imagination et du temps; de l'imagination pour créer des institutions communes où les jeunesses des deux pays ont appris à se connaître et leurs parents à coopérer, et du temps, pour que viennent de nouvelles générations qui n'aient pas été meurtries dans leur chair. Aujourd'hui, Allemands et Français ont rédigé des manuels d'histoire communs où ils disent ensemble la même histoire, une histoire qui pourtant les a opposés si souvent. L'Histoire n'est donc pas une fatalité, Allemands et Français ont su le prouver.

Il y a l'Histoire, tragédie qui emporte les peuples, et il y a plus modestement l'histoire que l'homme écrit depuis Hérodote et Thucydide; une histoire reflet des passions, des préjugés et de l'ignorance de ses auteurs comme de ses lecteurs; une histoire devenue, avec l'instruction obligatoire, au XIXe siècle, un instrument pour créer des identités nationales qui ne se concevaient que par opposition à celle du voisin. C'est sur cette histoire que nous appelle à réfléchir la présidence jordanienne du Conseil de sécurité.

Que cette histoire soit omniprésente dans nos travaux, aucun diplomate ne le niera. À chaque conflit, nous faisons appel à l'histoire pour le comprendre, comme si seul le passé pouvait expliquer la fureur des hommes, comme si chacun d'entre nous héritait de haines et de peurs, nouvelles incarnations du péché originel qui feraient de nous, dès la naissance, de futurs Caïn ou de futurs Abel. Alors, si c'était le cas, oui, cette histoire, il faudrait l'exorciser. Comme les instituteurs allemands et français, il faudrait réécrire les livres pour en bannir la haine et la peur; comme les jeunes Français et Allemands, il faudrait aller passer les vacances chez l'autre.

Mais qu'en est-il dans cette fatalité que l'histoire ferait peser éternellement sur nous? Regardons la France au XIXe siècle, la Russie, symbole du despotisme oriental et oppresseur de la Pologne, devient, en un tour de main, en 1891, l'ami et l'allié le plus fidèle. De même, en 1890, l'ennemi héréditaire de la France, ce n'est pas l'Allemagne, mais la Grande-Bretagne, le pays auquel nous sommes, à plusieurs reprises, dans ces années-là, à deux doigts de faire la guerre. Si nous nous allions avec la Russie, c'est autant et peut-être plus contre la Grande-Bretagne que contre l'Allemagne. Là aussi, en 1904, la conclusion de l'Entente cordiale enterre, en quelques mois, cette rivalité qu'un observateur aurait pu considérer comme irréconciliable.

Les exemples du même type sont innombrables et pas seulement en France. Les prétendus conflits historiques n'ont rien d'éternel. Après tout, l'Iran a été longtemps l'allié d'Israël. En d'autre termes, ce n'est pas l'histoire qui fait ou entretient les conflits, ce sont les conflits qui façonnent, à leur image, l'histoire. Deux pays qui s'affrontent ou qui se rapprochent le font parce qu'ils y ont intérêt et non à cause de je ne sais quelle fatalité venue du fond des âges. Ils ont besoin de trouver dans le passé la justification de leur hostilité ou de leurs amitiés. Ils la trouvent sans trop de difficulté parce que l'histoire est bonne fille.

Elle est bonne fille parce que ses origines sont douteuses; certes, elle se veut science et elle l'est de plus en plus, mais ce sont des hommes qui l'écrivent, des hommes qui ont une nationalité, une religion et des passions; et, pour l'écrire, ils sont obligés de se fonder sur des documents trop rares ou trop abondants, de formuler des hypothèses et de faire des choix. L'histoire

est humaine, et donc faillible. Dieu merci, nous ne sommes plus au temps où les hellénistes français choisissaient Athènes et les Allemands la Macédoine par référence à l'image qu'ils avaient de leur pays. Dieu merci, l'historien se dégage aujourd'hui de ses préjugés.

Mais le citoyen est moins subtil, le journaliste moins scrupuleux et l'homme politique moins savant que l'historien : il leur est trop facile de trouver, dans la folie des hommes qui les ont précédés, la justification de la folie du moment. Il le leur sera toujours facile : leur voisin sera, tour à tour, le meilleur des alliés ou le pire des ennemis, tant le passé peut tout justifier. « On peut violer l'histoire à condition de lui faire de beaux enfants », aurait dit le prince de Bismarck, qui s'y entendait en la matière. L'homme ne cesse de violer l'histoire mais il n'en tire que des monstres à son image. L'origine des conflits ne se trouve pas dans l'histoire mais dans l'homme; l'histoire n'est qu'un instrument. L'oublier, c'est confondre l'arme et l'assassin.

Alors que devons-nous faire de cette histoire? Devons-nous imiter les Français et les Allemands et pourchasser, sans trêve, les préjugés? Est-ce possible? Est-ce souhaitable? Certes, la question peut paraître paradoxale, mais il est un fait que l'expérience franco-allemande présente trop de spécificités pour servir d'exemple : d'une part, un des deux partenaires a accepté sa responsabilité première dans un examen de conscience courageux, qui a dépassé, de loin, le seul cadre de ses relations avec ses voisins et, d'autre part, une menace extérieure commune exigeait de mettre de côté des querelles suicidaires.

Supprimez ces conditions à tout point de vue exceptionnelles et vous verrez qu'à vouloir neutraliser l'histoire, vous buterez sur le refus instinctif du citoyen de considérer que les vicissitudes du monde ne sont que le reflet d'une fatalité sans visage. L'homme a besoin de donner un nom à son malheur, l'homme a besoin d'être du côté de la justice et de la raison, l'homme a besoin de trouver un sens à son sacrifice et à celui des siens. L'histoire lui est donc nécessaire et même indispensable par ses certitudes, par ses explications, et surtout par ses condamnations. Vous ne parviendrezpas à priver l'homme de ce besoin, ou alors, ce qui est pire, en essayant de le faire, vous ranimerezdes disputes presque oubliées et vous rendrez à des querelles qui s'effacent une actualité qu'elles n'avaient plus, parce que vous vous heurterezau refus des hommes de se renier. En effet, une histoire sans coupable les oblige à admettre soit une part de responsabilité dans la tragédie, soit leur impuissance à l'empêcher. Dans les deux cas, elle les dépossède, à leurs propres yeux, de leur dignité.

Non, il n'y a qu'un remède, ce n'est pas la raison, c'est le temps. « Avec le temps, tout s'en va », dit le poète. Certes, ce temps est lent mais même dans l'Europe à la longue mémoire et aux nombreuses folies, nous avons oublié Jeanne d'Arc et Waterloo, nous sommes en train d'oublier le Kaiser; nous oublierons nos autres malheurs.

Je me permets donc de conclure sur un paradoxe. C'est la France, un pays qui, au cours du siècle qui s'achève, a connu une histoire infiniment tragique qui a failli l'engloutir mais qui a réussi à surmonter la haine et la peur qui en étaient le fruit, qui conseille de laisser l'histoire où elle devrait rester, dans les débats entre historiens, pourvu qu'ils puissent dire ce qu'ils veulent et accéder librement aux archives dont ils ont besoin. Les États n'ont pas à se mêler d'histoire. Ce n'est pas leur mission, ils n'en ont pas la compétence.

Cependant, il n'est pas interdit de leur demander un minimum de respect des sentiments de l'autre et une retenue dans l'expression, qui tienne compte des passions toujours prêtes à se rallumer; en un mot, ils ont besoin de la prudence nécessaire pour éviter que l'histoire ne se venge de ce que l'homme lui a fait subir.

À entendre aujourd'hui certaines déclarations et à examiner certaines démarches, cet appel ne semble pas inutile. La réconciliation franco-allemande est certes un événement unique, mais elle pourrait servir d'inspiration pour la solution d'autres différends.

Je ne peux conclure sans revenir sur le centenaire du déclenchement de la Première Guerre mondiale, catastrophe dont sont sortis les malheurs infinis du XXe siècle. Nul ne la voulait, et pourtant ils n'ont pas su l'éviter. Que cette impuissance nous rappelle que nous vivons toujours au bord du gouffre. Il n'y a plus d'archiduc, mais il y a toujours la folie des hommes. C'est d'elle dont nous devons nous méfier. C'est elle que nous devons exorciser en sachant qu'elle rôde toujours, chez nous comme chez l'autre. La paix n'est jamais acquise. Le cimetière de Verdun nous le rappelle.

M. Oh Joon (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que la présidence jordanienne, d'avoir organisé le présent débat public. Je remercie également le Secrétaire général adjoint, Jeffrey Feltman, de son exposé très complet.

Alors que cette année marque le centenaire du déclenchement de la Première Guerre mondiale, le thème du présent débat est à la fois bienvenu et pertinent. Il est l'occasion de lancer une nouvelle réflexion sur le fléau des conflits du passé et les enseignements retenus. Nous souhaitons également rechercher des moyens de prévenir les conflits et de consolider la paix au bénéfice des générations futures. Si l'on peut citer plusieurs facteurs ayant contribué à déclencher la Première Guerre mondiale, nous ne pouvons nier que le chauvinisme et la méfiance entre États ont mené à la guerre. Il y avait à l'époque une absence de compréhension et de tolérance évidente entre les parties au conflit. En cette année de commémoration du centenaire, nous estimons que le fait de reconnaître et de regretter sincèrement les erreurs du passé constitue un premier pas en vue de prévenir une nouvelle guerre et de garantir une paix durable. George Santayana, philosophe et poète américain, est connu pour avoir déclaré que ceux qui ne se souviennent pas du passé sont condamnés à le répéter. Le fait que le monde ait connu les horreurs de la Seconde Guerre mondiale 20 ans à peine après la première illustre l'incapacité de l'humanité de retenir les enseignements de l'histoire.

Malheureusement, pour ce qui concerne notre région d'Asie du Nord-Est, la situation est plus tendue que jamais du fait de la défiance qui règne entre les États. Cette situation est en grande partie liée au fait que les dirigeants japonais ont une perception déformée des événements qui se sont produits durant la période de l'impérialisme. En Europe, par exemple, les efforts constants déployés par l'Allemagne après la Seconde Guerre mondiale pour faire face à son passé ont permis une réconciliation véritable avec les autres pays et ouvert la voie à l'intégration européenne, ce qui marque un contraste frappant avec l'Asie. Le Japon n'est au contraire pas parvenu à se colleter réellement, ou à rompre, avec son passé militariste. C'est la raison qui est à la source d'un grand nombre des conflits récurrents liés à des problèmes historiques dans la région.

Ces derniers temps encore, un grand nombre de dirigeants japonais ont continué d'afficher un parti pris de révisionnisme historique en allant se recueillir au sanctuaire de Yasukuni, où l'histoire passée de l'agression japonaise est glorifiée, en faisant des observations irresponsables selon lesquelles la définition du crime d'agression n'a pas encore été établie et en transmettant une vision déformée de l'histoire à la prochaine génération dans des manuels scolaires enseignant une histoire révisée. Le fait que des dirigeants politiques japonais fassent leurs dévotions au sanctuaire de Yasukuni, où sont honorés des chefs de guerre reconnus coupables de crimes de guerre de classe À pendant la Seconde Guerre mondiale, remet directement en question les principes sur la base desquels le Japon a rejoint le concert des nations au lendemain de la guerre. Ces observations et ces actes compromettent des relations orientées vers l'avenir et la consolidation de la paix entre les pays de la région. Ils sont également contraires aux objectifs et à l'esprit des Nations Unies, qui incarnent l'aspiration à la paix de peuples ayant vécu la plus horrible guerre de l'histoire.

Récemment, le Gouvernement japonais a souligné qu'il contribuait à la paix mondiale en poursuivant une politique de contribution active à la paix. L'on ne peut que se demander, toutefois, comment le Japon peut jouer un tel rôle alors qu'il crée davantage de problèmes avec les pays de la région. Si le Japon souhaite sincèrement contribuer à la paix régionale et mondiale, il doit s'abstenir de provoquer ses voisins par son déni de l'histoire.

Une question constitue une source de profonde préoccupation non seulement pour les pays d'Asie de l'Est mais également pour l'ensemble de la communauté internationale : la question des femmes dites « de réconfort ». À l'ONU, cette question a été abordée dans le contexte des droits des femmes, de l'exploitation des femmes en période de conflit, des crimes de guerre et de la prévention de la torture, entre autres. De fait, ce dimanche 26 janvier a été un jour de profonde tristesse pour le peuple coréen. Une femme est décédée qui avait été enlevée de force par l'armée impériale japonaise pour subir le sort d'esclave sexuelle. Cela ramène le nombre total de femmes de réconfort encore en vie à 55. La question des femmes de réconfort, qui est au cœur des problèmes non réglés entre la Corée et le Japon, est d'importance, également, au titre des droits universels des femmes.

Les rapports de l'ONU présentés dans les années 90 par Mme Coomaraswamy et Mme McDougall (E/CN.4/1996/53 et E/CN.4/Sub.2/1998/13)soulignent que la question des femmes de réconfort relève de l'esclavage sexuel en période de conflit armé, et nécessitent à ce titre l'acceptation d'une responsabilité juridique, des réparations et la punition des auteurs de ces crimes. En 2007, le Congrès des États-Unis et le Parlement de l'Union européenne ont adopté des résolutions appelant respectivement le Gouvernement japonais à accepter sa responsabilité historique ou

juridique, à présenter des excuses et à verser une indemnisation. Ainsi, l'esclavage sexuel constitue une atteinte à la conscience de l'humanité.

Le Gouvernement japonais n'a pas encore accepté sa responsabilité sur cette question. L'année dernière, à l'Assemblée générale, la délégation japonaise a mentionné les contributions versées par le Japon pour les victimes de la violence sexuelle en période de conflit armé. Elle n'a toutefois rien dit à propos des femmes de réconfort. Si la définition japonaise des victimes de la violence sexuelle en période de conflit armé n'englobe pas la question des femmes de réconfort, s'agit-il d'un exemple de deux poids, deux mesures ou d'un déni du passé? Le Gouvernement japonais doit répondre d'urgence aux appels des victimes de ses crimes et de la communauté internationale. Il doit inculquer un esprit de paix et de réconciliation à sa jeune génération en lui enseignant correctement les leçons de l'histoire.

Cela étant dit, je reste convaincu que nous devons nous tourner vers l'avenir. L'histoire doit poursuivre sa marche. Nous devons tourner la page. Mais pour cela, ne serait-ce que pour tourner la page, il nous faut faire face à notre histoire et en retenir les enseignements.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : « La guerre, ses enseignements et la quête de la paix permanente », thème choisi par la présidence jordanienne pour le présent débat public, place la barre plus haut que jamais. Cette question a laissé perplexes nombre de penseurs au fil des siècles, et elle demeure d'actualité aujourd'hui. Nous ne manquons pas de bons points de départ à cette discussion dans les repères historiques existants. Nous commémorons en effet ces jours-ci deux événements essentiels s'agissant de tirer les enseignements de la guerre et de rechercher une paix durable. Il y a 70 ans a été levé le siège de Leningrad, ville qui n'est jamais tombée aux mains des envahisseurs fascistes, grâce au sacrifice suprême de centaines de milliers de ses habitants. Le 27 janvier, jour de la libération du camp de la mort d'Auschwitz par l'Armée rouge, nous honorons la mémoire des victimes de l'Holocauste, crime odieux commis par les nazis.

Le verdict de l'histoire, tel que réaffirmé par le Tribunal de Nuremberg, est aussi déterminé que la victoire de la coalition anti-hitlérienne emmenée par l'Union soviétique et aussi inconditionnel que la reddition de l'Allemagne nazie : les organisations, les pratiques et l'idéologie nazies sont criminelles. C'est cette interprétation qui a poussé les vainqueurs à s'unir dans l'Organisation des Nations Unies et qui a inspiré la Charte de notre Organisation.

Cette vérité ne tolère aucun compromis. La notion selon laquelle il n'est pas nécessaire de lutter contre les manifestations actuelles de nazisme parce qu'une société saine rejettera d'elle-même de telles idées ne tient aucun compte ni de la nature délétère de ce phénomène ni de la réalité alarmante contemporaine. Comment se fait-il que, même dans certains pays dotés de traditions démocratiques ancrées de longue date, le livre misanthropique, *Mein Kampf*, est encore aujourd'hui un énorme succès des ventes sur Internet? Pourquoi les partis et organisations néo-nazis et d'extrême droite gagnent-ils en vigueur, et pourquoi les attaques et les meurtres à motivation raciste sont-ils commis régulièrement? Comment se fait-il que des obsèques nationales ont été organisées pour un ancien membre de la Waffen SS, dont les nazis avaient distingué les services en lui attribuant une Croix de chevalier de la Croix de fer? Pourquoi tente-t-on, par un grossier révisionnisme de l'histoire, de dépeindre les complices des nazis comme des héros des mouvements de libération nationale? Pourquoi les institutions internationales compétentes sont-elles incapables de réagir conformément aux principes qui les régissent face aux actes de grande violence commis par des voyous fascisants qui vocifèrent des incitations directes au meurtre? Pourquoi le « politiquement correct » empêche-t-il certains d'appuyer la résolution annuelle de l'Assemblée générale qui condamne les nouvelles formes de racisme et la glorification du nazisme, alors que certains autres n'hésitent pas à sacrifier leur conscience et à voter contre? Toutes ces questions exigent des réponses honnêtes. À défaut, nous serons tous confrontés à un avenir incertain, à mille lieues des notions de paix permanente et de principes démocratiques tant évoqués.

Le droit international et sa clef de voûte, la Charte des Nations Unies, représentent les fondations irremplaçables de notre quête d'une paix durable aujourd'hui. Le respect de la souveraineté et de l'identité unique des nations et des prérogatives du Conseil de sécurité en tant qu'organe chargé de la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales sont des principes essentiels pour éviter de dangereux bouleversements aux conséquences désastreuses. Cette conclusion a été avérée à un coût élevé, comme en atteste l'histoire de la décennie écoulée.

Le Conseil de sécurité, assumant l'éminente responsabilité qui lui incombe au titre de la Charte

des Nations Unies, devrait agir dans l'intérêt de la communauté internationale tout entière, et non dans l'intérêt de ses membres individuels, qui pourraient être guidés par leurs motivations géopolitiques, économiques ou idéologiques propres.

Les décisions prises par le Conseil de sécurité doivent être intégralement respectées, dans la lettre et dans l'esprit.

Dès lors que des crises éclatent, y compris des crises nationales dans divers pays, il est impératif, avant toute chose, de faciliter un dialogue constructif entre les parties concernées.

De plus, il convient de ne pas oublier que le principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures de nations souveraines n'a été abrogé par quiconque. L'imposition de prescriptions, en particulier lorsqu'elles sont assorties de drogues aussi puissantes qu'un changement de régime, ne peut conduire qu'à la déstabilisation, avec pour corollaires l'exacerbation des conflits et la propagation des menaces terroristes.

L'objectif d'une paix permanente restera un vœu pieux tant que ne seront pas abandonnées les habituelles démonstrations de force et que ne sera pas réuni un consensus fort en faveur de la recherche de solutions politiques et diplomatiques aux problèmes les plus aigus.

Malgré la grande complexité des relations internationales modernes, des progrès encourageants sont enregistrés dans certains domaines. Je veux parler du premier accord obtenu entre les cinq plus un et l'Iran concernant le programme nucléaire de ce pays, de la décision de détruire l'arsenal chimique de la Syrie et de la convocation – sur l'initiative de la Fédération de Russie et des États-Unis – d'une conférence visant à régler le conflit dévastateur qui sévit en Syrie. Ces initiatives doivent être mises en œuvre avec succès et sans réserve.

Ces efforts constitueraient une étape décisive sur la voie d'une paix durable, laquelle ne sera obtenue que par davantage de travail encore de la part de la communauté internationale, en faisant fond sur le potentiel de coopération existant.

M. Mangaral (Tchad) : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir choisi pour notre débat un thème si important et d'actualité, un thème qui constitue l'objet de préoccupations de la communauté internationale dans son ensemble. Je voudrais également féliciter le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Jeffrey Feltman, pour son exposé liminaire.

Chaque jour, lorsque l'on allume la télévision ou la radio, on mesure à quel point la guerre et les conflits divers ravagent de nombreux pays, dont la plupart sont soit en Afrique, soit au Moyen-Orient. Les conséquences de ces guerres et conflits se situent à plusieurs niveaux. Outre les pertes en vies humaines et la destruction des institutions et des infrastructures économiques et sociales, il y a également des conséquences sur la cohésion des sociétés en conflit, ainsi que des répercussions sur l'existence des États affectés par les crises.

Les conflits d'aujourd'hui peuvent avoir des effets dévastateurs sur les femmes et les enfants, qui peuvent être tués, mutilés, emprisonnés ou recrutés contre leur volonté par des groupes armés, exploités à des fins diverses, et/ou victimes de violences sexuelles voire de trafics humains. Les conflits déchirent les familles, détruisent le tissu social et privent les États de leurs forces vives pour longtemps.

Que peuvent faire les Nations Unies en matière de prévention des conflits face à leur généralisation sur une bonne partie de la planète? Que peuvent faire les pays riches pour aider les pays pauvres, qui sont les théâtres de conflits de tous ordres, à les gérer au mieux pour instaurer une paix durable et bénéfique pour tous? En effet, il y a des conflits qui sont prévisibles et d'autres qui ne le sont pas. La communauté internationale devra se consacrer à la diplomatie préventive. Dans les régions où l'État est fragile, partagé entre les querelles de groupes ethniques divers, dépourvus de ressources suffisantes pour satisfaire les besoins primaires de ses populations, il y a forcément risque de conflit, surtout lorsque toutes les composantes communautaires ne sont pas associées à la gestion des affaires.

La Côte d'Ivoire, il y a de cela quelques années, était considérée comme le pays africain le plus stable, mais, contre toute attente, la guerre s'y est installée. En République centrafricaine, la cohabitation était parfaite entre les différentes communautés, et pourtant, les clivages ethniques et religieux ont négativement surpris tout le monde, y compris les Centrafricains eux-mêmes. Le Mali, la République démocratique du Congo, le Soudan du Sud – les exemples ne manquent pas sur le continent.

Ce qui se passe en Syrie et dans d'autres États du Moyen-Orient n'incite guère à l'optimisme.

Beaucoup de pays du Sud ne sont pas épargnés par les guerres, car les conditions d'une paix durable ne sont pas réunies. La pauvreté, le chômage, le sous-développement, la précarité, l'injustice et la marginalisation sont autant de facteurs déclencheurs de conflits.

La guerre dans le monde contemporain n'a ni vainqueur, ni vaincu. Tous les protagonistes sont des perdants, car la guerre crée la haine de part et d'autre et laisse des séquelles très graves, non seulement physiques et matérielles mais aussi psychologiques, difficiles à cicatriser. La diplomatie préventive est prometteuse dans la mesure où elle perçue comme une réponse possible et peu coûteuse, comme le moyen le plus efficace pour éviter les conflits. Pour restaurer la paix, certains exigent la justice, c'est-à-dire la paix du droit, tandis que d'autres privilégient la réconciliation.

L'idéal est de faire une combinaison des deux facteurs, à savoir la justice pour les cas de violences graves et la réconciliation pour d'autres cas. La réconciliation citée en exemple en Afrique du Sud a permis au pays de surmonter les séquelles de l'apartheid. La communauté internationale doit déployer davantage d'efforts pour propager la culture de la paix dans les pays du Sud, par la sensibilisation des populations aux méfaits de la guerre, et aux risques qu'elles encourent, individuellement ou collectivement, en cas de violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire ou de crimes de guerre.

M. Laro (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, ainsi que votre délégation, d'avoir organisé cet important débat et de nous avoir fourni un document de réflexion de grande qualité (S/2014/30, annexe) pour orienter le débat. Je remercie également le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Feltman, de nous avoir fait part de ses réflexions sur cette question.

La première phrase du Préambule de la Charte des Nations Unies met en exergue la nécessité de préserver les générations futures du fléau de la guerre. La tâche demeure pourtant immense.

Certes, le nombre des guerres entre États a diminué de façon très sensible depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, mais le nombre des guerres à l'intérieur des États a lui considérablement augmenté. La quête d'une paix permanente aura été la principale raison de la création de l'Organisation des Nations Unies. Le coût de la guerre en termes humains et matériels nous lègue un héritage abominable. La quête d'une paix permanente devrait donc nous amener à nous demander pourquoi les stratégies passées n'ont pas été couronnées de succès. L'argument n'est plus que les pays doivent s'armer pour défendre leur souveraineté ou leur intégrité territoriale mais qu'il faut en toute conscience se préparer à la guerre. Nous restons liés par le proverbe « Si tu veux la paix, prépare la guerre ».

À son crédit, l'ONU n'est pas restée les bras croisés et a empêché que des conflits n'éclatent, mais il y a des limites à ce qu'elle peut faire à cet égard. Les intérêts des États peuvent s'écarter des principes de l'ONU, et parfois être ouvertement contradictoires, ce qui mène inévitablement à des violations de la Charte et au déclenchement d'un conflit sous une forme ou une autre. Affichant sa résilience et sa volonté inébranlable de préserver la paix et de séparer les combattants, l'Organisation des Nations Unies a souvent dû déployer des contingents pour ce faire, ce dont elle s'est acquittée de façon admirable tout au long des 60 dernières années. Dans l'exercice de son mandat de maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil de sécurité a joué un rôle central dans la prévention des guerres.

En tant que représentants de nos pays, il nous faut affirmer sans équivoque notre attachement à la paix et notre rejet de la guerre en tant que moyen de règlement des différends et des désaccords, en particulier entre États et à l'intérieur des États. Rejeter la guerre, ne se limite pas à souhaiter l'absence de conflit, c'est aussi s'employer à établir un état de paix juste dans le monde, un état où l'oppression ne bafoue plus la dignité des peuples ni ne les prive de leurs droits et de leurs libertés. Lorsque ces droits sont niés et qu'on laisse l'impunité prévaloir, on sème les germes des conflits et des guerres, alimentés par la haine, l'extrémisme et l'intolérance. Lorsque nous proclamons la nécessité d'une paix juste, nous devons aussi exiger la fin de toutes les guerres en tant que « continuation de la politique par d'autres moyens » pour régler les affaires humaines.

Les guerres sont la manifestation de la folie des hommes et ne peuvent donc être défendues par la raison ou la sagesse. En tant qu'êtres rationnels conscients du bien et du mal, il nous faut avoir conscience que la guerre n'est pas juste et que la paix – une paix équitable – l'est. Il nous faut aspirer à mettre fin aux guerres et à inaugurer le règne de la paix sur toute la planète.

Respecter fidèlement la Charte des Nations Unies signifierait, avant tout, renoncer une fois pour toutes à la prérogative de recourir à la guerre et accepter l'esprit d'un règlement pacifique de tous les différends, notamment par la médiation, l'arbitrage et les moyens juridiques. Cela signifie ensuite que les États Membres doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour veiller à ce qu'aucune menace à la paix et à la sécurité internationales ne reste sans réponse. Dans ce scénario, la responsabilité de protéger devient responsabilité de prévenir.

Il y a d'autres options possibles que celle d'un monde caractérisé par les conflits. Il nous revient de faire en toute conscience les choix qui empêcheraient la guerre. C'est pourquoi il nous faut revisiter les fondements philosophiques et les présupposés de nos politiques étrangères. Nous devons veiller à ce que les politiques étrangères ne soient pas conçues pour être des instruments de guerre et de conflit. En fait, nous devons voir plus loin que les intérêts étroits, prétendument nationaux, à l'intérieur des États et entre eux. L'ouverture plutôt que l'exclusion et la compassion plutôt que l'oppression devraient être le socle de nos relations. On ne peut y parvenir que si nous mettons l'accent sur ce qui nous unit et non sur ce qui nous divise.

Malgré les défis en apparence redoutables pour éliminér le fléau de la guerre, nous n'avons d'autre choix que de poursuivre notre quête d'une paix permanente. C'est pourquoi nous croyons fermement que le recours aux outils de la diplomatie préventive présente l'option la plus viable pour atteindre cet objectif. En face du Siège de l'ONU, il y a un monument érigé pour la paix, sur lequel on peut lire : « De leurs glaives ils forgeront des hoyaux et de leurs lances des serpes ». Ces mots viennent nous rappeler que nous devons mettre fin à la guerre et faire le choix de la paix.

Mme Perceval (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je voudrais vous remercier sincèrement, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le débat public d'aujourd'hui, et d'avoir préparé le document de réflexion (S/2014/30, annexe).

Le sujet proposé par la Jordanie pour le débat d'aujourd'hui nous amène à réfléchir à la façon de donner corps aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, Organisation née de l'expérience tragique et traumatisante de la Seconde Guerre mondiale, avec pour objectif principal de promouvoir la paix en interdisant l'emploi de la force armée. Comme l'indique le document de réflexion, il existe aujourd'hui différents types de conflits et de situations qui, s'ils ne correspondent pas forcément à la définition traditionnelle de la guerre, risquent malgré tout de compromettre la paix et la sécurité internationales. Nous vivons une époque dominée presque exclusivement par les conflits internes, une époque où de surcroît les pires violations des droits de l'homme, y compris le génocide, continuent d'être commises.

Nous pouvons dire que nous vivons dans un monde sans guerre, si nous entendons par là les configurations de conflit violent entre pays ou groupes de pays qui ont prévalu au XXe siècle, telles les Première et Seconde Guerres mondiales. Pour autant, nous ne vivons pas dans un monde sans conflits, affrontements ni luttes d'intérêts. Selon nous, si nous vivons dans un monde sans guerre au sens traditionnel du terme, c'est parce que la technologie militaire a permis d'atteindre une terrible puissance de destruction. Étant donné que les arsenaux contemporains sont capables de détruire plusieurs fois la race humaine, la guerre entre grandes puissances n'a donc plus de sens et est devenue improbable, bien que pas impossible.

Mais nous pouvons aussi décrire notre époque comme une époque intensément destructrice et marquée par la prolifération d'actes de violence aveugle qui frappent, terrorisent et tuent des hommes, des femmes, des jeunes et des enfants innocents, ce qui est contraire au principe moral qui veut qu'aucune personne ne peut être utilisée pour servir les intérêts d'autrui. Pourquoi dis-je cela? Parce qu'il est manifeste qu'aujourd'hui les intérêts des centres de pouvoir ayant la plus grande puissance économique et militaire à l'heure de la mondialisation, et les objectifs des alliances fluctuantes et dictées par les circonstances entre certaines puissances afin de contrôler, influencer ou déterminer le sort de pays ou de régions donnés, généralement des pays en développement, sont contraires à ceux des peuples et des communautés qui ont désespérément besoin et n'ont pour seul souhait que de vivre une vie digne dans un monde en paix. La preuve en est l'augmentation exponentielle du nombre de victimes civiles dans les conflits – 20 % au cours de la Première Guerre mondiale, 50 % au cours de la Seconde Guerre mondiale, contre 80 à 90 % pour les conflits armés actuels, en totale négation du principe fondamental de la responsabilité individuelle et de celui d'exonération de la responsabilité pour fait d'autrui apparu à l'époque moderne.

Il importe de reconnaître qu'il existe de nouveaux scénarios, de nouveaux acteurs et des circonstances particulières, dans lesquelles apparaissent de nouvelles formes de violence liées à des structures économiques et militaires de domination et d'assujettissement, puissantes, bien que d'un autre âge, ainsi que d'autres menaces inédites découlant de l'intervention d'acteurs non étatiques. Je veux parler bien sûr des actes terroristes, de la mondialisation de la criminalité organisée, des luttes sauvages et de prédation pour les ressources naturelles ainsi que des diverses formes de fondamentalisme autoritaire. Mais j'entends par là également la violence morale et politique qui crée et accentue la faim, l'exclusion, la discrimination et l'inégalité afin de protéger les privilèges de minorités riches et puissantes face à la multitude dévastée par la pauvreté et la précarité. Les mesures et décisions prises par les puissants centres financiers mondiaux, par exemple, montrent qu'aujourd'hui la guerre se fait aussi par d'autres moyens.

Avant la Charte des Nations Unies, il y avait des normes humanitaires encadrant la guerre, telles les Conventions de La Haye de 1907, mais ce n'est qu'avec la création de l'Organisation des Nations Unies que le principe de paix est devenu la norme suprême du droit international et des relations entre pays. Pourtant, nous savons qu'il y a un gouffre entre ce qui est énoncé dans la Charte et la réalité. Nous savons que nous avons beaucoup contribué, au sein de l'Organisation, à l'objectif d'empêcher l'escalade et la propagation des conflits. Mais nous savons aussi que nous n'avons pas été aussi constants et efficaces s'agissant de les prévenir.

Il importe au plus haut point de reconnaître que l'état de droit, l'exercice effectif et sur un pied d'égalité par tous les peuples du droit au développement durable, et l'harmonisation des objectifs de justice et de paix grâce au renforcement des capacités nationales mais aussi aux mécanismes internationaux de lutte contre l'impunité, comme la Cour pénale internationale, ne sont que quelques-uns des défis que nous devons relever.

Pour terminer, je crois qu'il est impératif que nous mettions en place des mécanismes régionaux et universels d'alerte rapide pour prévenir les atrocités. La dimension régionale et nationale est un aspect essentiel de la coopération et du dialogue pour renforcer l'état de droit.

Je tiens à souligner l'engagement de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes à l'égard du respect et du renforcement de l'état de droit, notamment par l'adoption de mesures démocratiques.

Nous sommes confrontés à de nombreux défis sur les plans économique, social, environnemental, politique, éthique et culturel. L'un d'entre eux consiste à reléguer au passé les vieux réflexes impérialistes, qui se manifestent sous la forme de situations coloniales anachroniques encore en plein XXIe siècle. Pour ce faire, l'Organisation doit redoubler d'efforts en vue d'éradiquer le colonialisme, l'un des objectifs consacrés dès la création de l'ONU, tout en tenant compte des particularités de chaque situation.

Mon pays estime pertinent de souligner la nécessité de régler les différends par le dialogue afin de contribuer à leur règlement pacifique. Parmi les moyens de règlement pacifique dont disposent l'Organisation et ses États Membres figurent les bons offices dont l'Organisation peut confier la mission au Secrétaire général. La mesure dans laquelle une mission de bons offices ou tout autre moyen de règlement pacifique des différends peut atteindre son objectif dépend du respect de bonne foi par les parties au conflit de leurs obligations au titre de ces processus. La paix est certes le but que se sont donné les fondateurs de l'Organisation, mais pour qu'elle soit durable, non seulement l'action du Conseil de sécurité est nécessaire, mais aussi celle de tous les organes des Nations Unies et de chaque État Membre, de même que la construction d'un véritable multilatéralisme, fondé sur l'égalité, dans le plein respect des buts et principes inscrits dans la Charte.

M. Gasana (Rwanda) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat public important et novateur sur le thème de « La guerre, ses enseignements et la quête de la paix permanente ». Je tiens aussi à remercier M. Jeffrey Feltman, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, de sa contribution inappréciable à notre discussion.

Tout d'abord, je tiens à dire que nous sommes au bon endroit pour tenir ce genre de débat. Nous savons tous que l'ONU – et en particulier le Conseil de sécurité – a vu le jour afin de corriger l'inefficacité de la Société des Nations, qui n'a pas su arrêter la Seconde Guerre mondiale. L'ONU, créée en réponse à l'ampleur de la menace qui pesait sur la paix et la sécurité, attestait d'une nouvelle volonté internationale collective de préserver les générations futures du fléau de la guerre. Bien qu'il n'y ait pas eu d'autre guerre mondiale pendant les presque 69 années d'existence de l'Organisation

des Nations Unies, les conflits interétatiques et intra-étatiques se comptent, eux, par centaines, en particulier sur le continent africain.

Il est malheureux que, comme sa devancière, l'ONU ait été impuissante à prévenir les conflits. C'est particulièrement vrai, à tout le moins, pour le génocide des Tutsis au Rwanda en 1994, génocide dont nous savons tous qu'il était évitable. Le Conseil de sécurité a choisi de ne pas tenir compte de l'appel de ses représentants sur le terrain, et les pays fournisseurs de contingents ont opté pour le rapatriement de leurs Casques bleus et de leurs expatriés, laissant parfois aux mains des milices Interahamwe les personnes sans défense qui avaient cherché refuge dans leurs camps. En conséquence, plus d'un million de personnes ont été tuées sans pitié en seulement 100 jours. Alors que nous commémorons le vingtième anniversaire du génocide de 1994 perpétré contre les Tutsis au Rwanda nous revient constamment à la mémoire l'inaction des soldats de la paix des Nations Unies pendant que nos familles se faisaient massacrer.

Même si nous sommes parvenus à nous relever après avoir connu le pire, la question principale est de savoir si la communauté internationale, et notamment l'ONU, en a tiré un enseignement qui l'incite à jouer un rôle plus énergique à l'avenir. Bien que nous ayons constaté quelques progrès au cours des dernières années, amenés notamment dans le sillage de la doctrine de la responsabilité de protéger, les conflits au Darfour, en Libye, en Syrie ou en République centrafricaine nous rappellent qu'il faut faire bien davantage désormais.

Vous avez évoqué dans votre déclaration, Monsieur le Président, l'Opération des Nations Unies au Congo (ONUC). Je pense que le rôle de l'ONU en République démocratique du Congo est une parfaite illustration de son incapacité d'instaurer une paix permanente dans ce pays. Comme vous l'avez dit, l'ONU était présente au Congo dès son indépendance, par le truchement de l'ONUC. Mais malheureusement, 54 ans plus tard, la République démocratique du Congo est toujours en proie à un profond conflit, non seulement dans l'est mais aussi dans d'autres régions du pays. Alors que nous nous efforçons de remédier à l'échec qu'y a essuyé l'ONU, essayons d'éviter les raccourcis qui feraient chercher des boucs émissaires pour la crise en République démocratique du Congo et, au contraire, creusons plus loin, jusqu'aux causes profondes du problème. C'est ce que nous devons faire si nous avons véritablement la volonté d'aider le peuple congolais. Cela pourrait se révéler très important pour notre avenir.

Pour nous, Rwandais, la mémoire de ces 20 dernières années a façonné notre vision des choses et nous a permis de bâtir une nouvelle nation qui parvient à rétablir la confiance dans ses institutions publiques, à engager la population dans un processus de réconciliation durable, à mettre en place une économie concurrentielle, à promouvoir le développement et une justice réparatrice et à surmonter les divisions ethniques. Nous estimons que ce sont les fondements de tout effort de prévention au niveau national, lequel peut à son tour contribuer à façonner les stratégies régionales et internationales dans l'optique de la paix permanente. Comme le souligne le document de réflexion (S/2014/30, annexe), il est nécessaire de réfléchir collectivement à des exemples concrets de réconciliation sincère et de meilleures pratiques aux fins de cimenter une paix durable.

Le Rwanda est passé par un certain nombre de processus visant à lui permettre de mettre en adéquation ses besoins avec les réalités du pays, et a adopté des solutions locales telles que les tribunaux gacaca, qui sont une forme de justice réparatrice au niveau local. Pour le Rwanda, la justice et la réconciliation sont inextricablement liées dans les sociétés qui sortent d'un conflit. Les Rwandais ont fini par adopter ce système national comme mécanisme de justice réconciliatrice. Les tribunaux gacaca, qui ont fermé leurs portes en juin 2012, ont traité environ 2 millions d'affaires en 10 ans. Pendant ce temps, le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), bien qu'ayant établi une jurisprudence utile en matière de répression du génocide et d'autres crimes de guerre, n'a traité que 75 affaires en 17 ans, et ce pour un coût fort élevé. Si je puis mettre cela en perspective, aussi nombreuses que puissent être les causes des conflits, il importe que les collectivités et les parties prenantes soient plus précises dans les solutions qu'elles prescrivent et qu'elles tiennent compte des spécificités non seulement du conflit, mais également de la collectivité qu'il convient de relever. Nous sommes aujourd'hui en mesure de faire part de cette expérience unique à d'autres sociétés sortant d'un conflit afin de favoriser la réconciliation et de prévenir de nouveaux conflits.

Un autre jalon sur le parcours du Rwanda vers une unité et une réconciliation solides a été l'adoption, dans le cadre de son processus de cicatrisation, du programme dit Ndi Umunyarwanda, qui signifie littéralement « Je suis rwandais ». Les Rwandais ont compris que pour pouvoir véritablement engager un développement durable, nous devions l'asseoir sur une base solide,

exempte de méfiance. Le Ndi Umunyarwanda est donc une initiative visant à nous permettre de dépasser ce qui a divisé les Rwandais pour bâtir une nation fondée sur la confiance, un dialogue ouvert, la vérité, le repentir, le pardon et la cicatrisation des blessures, et pour renforcer une culture de la responsabilité, mettre un terme à l'impunité et garantir la réconciliation et l'unité.

Monsieur le Président, le document de réflexion que vous avez fait distribuer met en évidence l'importance de l'histoire et des archives au lendemain d'un conflit et comment les Nations Unies peuvent contribuer à traduire les réalités historiques en une compréhension commune du passé. Cela m'amène à la question des archives du TPIR. Nous estimons que ces archives doivent être transférés au Rwanda parce qu'ils font partie intégrante de notre histoire. Ils sont essentiels à la préservation de la mémoire du génocide et joueront un rôle crucial pour éduquer les générations futures et les mettre en garde contre la négation du génocide et le révisionnisme, contribuant ainsi à une paix permanente au Rwanda.

Compte tenu de la question qui fait l'objet du débat d'aujourd'hui, je ne voudrais pas terminer mon propos sans souligner le rôle des organisations régionales et sous-régionales. En raison de l'évolution constante de la nature des conflits et des guerres modernes, les États et la communauté internationale ont conçu de nouveaux moyens de réagir face aux conflits. L'ONU a reconnu le rôle croissant des acteurs nationaux et régionaux en matière de prévention des conflits. Cette approche a acquis tellement d'importance que les gouvernements, les organisations régionales et la communauté internationale concentrent désormais leur attention à s'attaquer aux causes profondes des conflits, tout en renforçant leur capacité de rationaliser leurs efforts afin d'intervenir lorsque des civils sont en danger.

Pour terminer, je voudrais réitérer l'appel que nous avons lancé en avril dernier pendant la présidence rwandaise du Conseil (voir S/PV.6946) pour que le Conseil de sécurité en fasse plus pour prévenir les conflits plutôt que pour les gérer. En assumant nos responsabilités pour protéger les populations des gouvernements génocidaires, il est essentiel non seulement de renforcer les systèmes d'alerte rapide, mais également de faire usage d'outils utiles, tels que la Commission de consolidation, la diplomatie préventive et d'autres bons offices. Tout aussi importante est la nécessité d'investir dans le développement d'institutions solides au niveau national, notamment les organes législatifs et judiciaires, qui jettent les bases d'une bonne gouvernance fondée sur l'état de droit, les principes et les valeurs démocratiques et le respect du principe de responsabilité. Tous ces éléments contribuent à construire des sociétés qui résistent à la violence et aux guerres.

Avant de terminer, je voudrais remercier l'Ambassadeur de la France, notre ami Gérard.

(*l'orateur poursuit en français*)

C'était un grand discours. J'espère que l'on pourra étendre l'expérience de la France à pas mal d'autres pays.

Le Président (*parle en arabe*) : Je voudrais informer tous les membres que nous allons continuer ce débat public pendant l'heure du déjeuner, étant donné qu'il y a un grand nombre d'orateurs.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Nouvelle-Zélande.

M. Taula (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : La Nouvelle-Zélande se réjouit vivement de l'initiative d'organiser le présent débat. Très souvent, les membres du Conseil doivent réagir dans l'immédiat face à des crises. Il y a trop peu d'occasions de prendre du recul et d'avoir une vue d'ensemble de la situation; et des occasions encore plus rares d'examiner les facteurs historiques du climat de sécurité actuel. Pourtant, nous savons tous que ceux qui font fi de l'histoire ont tendance à la répéter.

Il est opportun que ce débat se tienne au cours de l'année où nous allons mener une réflexion non seulement sur le début de la Première Guerre mondiale, mais aussi du génocide commis au Rwanda. Si en 1993, les membres du Conseil avaient peut-être réfléchi davantage à l'histoire du Rwanda, ils auraient été à mieux même de reconnaître et de gérer les tensions sous-jacentes et ainsi prévenir la crise et l'absence d'une intervention collective qui ont eu des résultats tragiques en 1994.

Cependant, tirer des enseignements de l'histoire ne signifie pas qu'il faut se limiter à apprendre les leçons des décennies passées. Il y a également beaucoup à apprendre de l'histoire récente. Les enseignements tirés des retards accusés s'agissant de prendre des mesures face à la crise au Mali auraient dû inspirer davantage l'action du Conseil face à la situation en République centrafricaine.

Malheureusement, les conflits du passé annoncent trop souvent de futurs conflits. Beaucoup de débats thématiques au Conseil de sécurité au cours des dernières années ont souligné l'importance du rôle du Conseil dans la prévention et le règlement pacifique des conflits, mais ces discours ne sont pas souvent traduits efficacement en actions. Le Conseil de sécurité a mis au point de nombreux outils pour agir en vertu du Chapitre VII, mais il est beaucoup moins bien équipé pour prendre des mesures pacifiques en vertu du Chapitre VI. Il est indispensable que les travaux du Conseil soient adaptés à cette fin.

La Nouvelle-Zélande invite le Conseil à utiliser des méthodes de travail plus souples afin d'améliorer sa faculté d'adaptation au moment d'examiner des situations où existent un risque de conflit et être plus inclusif en termes de participation. Quel que soit le format, il faut que les membres du Conseil, ceux qui sont touchés par une crise ou ceux qui sont prêts à apporter leur contribution disposent du temps nécessaire pour être à même mieux d'examiner les risques de menaces à la paix et la sécurité internationales qui apparaissent et les moyens d'intervention rapide qui seraient utiles dans chaque situation.

S'attaquer aux causes historiques des conflits n'est pas seulement un moyen d'identifier rapidement un problème potentiel. Il est également essentiel de trouver des solutions qui soient durables. La réconciliation nationale est aussi un élément clef d'une paix durable. Monsieur le Président, nous ne pouvons donc que nous réjouir de ce que vous ayez attiré l'attention sur les processus de réconciliation aujourd'hui.

La Nouvelle-Zélande reconnaît que, dans le passé, le Conseil a souvent réaffirmé l'importance de la réconciliation nationale, mais, trop souvent, cet aspect brille par son absence dans les mandats. Par conséquent, nous accueillons avec beaucoup de satisfaction les propositions novatrices faites par la Jordanie, et nous sommes favorables à ce que le Conseil mette au point des mécanismes appropriés à cet égard.

Comme tous les outils du Conseil, ces mécanismes doivent être adaptés aux circonstances et aux besoins nationaux. Au cours de ces dernières années, dans notre région du Pacifique, la Nouvelle-Zélande et ses partenaires régionaux ont contribué à créer un environnement sûr dans les îles Salomon afin de permettre à la Commission Vérité et réconciliation d'enquêter sur les causes des conflits dans ce pays et de promouvoir l'unité nationale. Dans le cadre de ce processus, l'importance de l'appropriation locale a été mise en relief.

Le Conseil devrait faire davantage usage des processus de réconciliation. La Commission de consolidation de la paix et le Groupe de travail spécial du Conseil sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique pourraient jouer un rôle utile en coopérant étroitement. Ils pourraient aider le Conseil à mieux comprendre les facteurs de risque liés à l'histoire qui sont susceptibles de causer des conflits et à appuyer la mise au point des mécanismes de réconciliation au niveau local pour s'attaquer aux facteurs qui sont à l'origine des tensions et des divisions.

La Nouvelle-Zélande attend avec intérêt d'autres travaux de suivi pour mieux comprendre dans quelle mesure l'histoire peut contribuer aux travaux du Conseil, aussi bien pour identifier les risques de conflits que pour les prévenir à l'avenir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil.

M. Patriota (Brésil) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais vous féliciter d'avoir convoqué ce débat public et d'encourager une réflexion sur cette question importante. Le Brésil se félicite du document de réflexion (S/2014/30, annexe) distribué par votre délégation et accueille favorablement les recommandations qui y figurent. Je remercie également le Secrétaire général adjoint, M. Feltman, de son exposé.

L'humanité a appris que la guerre est synonyme de mort, de destruction, de misère et de souffrances à long terme. Cependant, l'histoire a démontré que les lois et les exhortations morales ne suffisent pas pour éliminer le fléau que représente la guerre. Le fait qu'une paix permanente continue de nous échapper doit nous amener à recenser les enseignements les plus importants du passé qui devraient faire partie de notre engagement collectif en vue de remplir notre rôle s'agissant de cette question des plus pressantes.

D'abord et avant tout, il faut impérativement défendre la diplomatie, la coopération et le multilatéralisme en tant que piliers qui contredisent l'inévitabilité des guerres. Le système multilatéral de sécurité collective, et le Conseil en particulier, représentent toujours le meilleur espoir de mettre les enseignements du passé au service d'un avenir de paix durable. À cette fin, l'universalité et la légitimité doivent être considérées comme les plus grandes forces

de ce système. Il ne devrait pas y avoir de place pour l'exceptionnalisme ou l'auto-exemption en ce qui concerne des règles et des engagements universellement applicables. En voulant démontrer qu'elle a tiré des enseignements des guerres précédentes, la communauté internationale a raison de se rappeler de son échec à prévenir le génocide au Rwanda et le massacre de Srebrenica.

Mais le bilan est entaché par des situations telles que le recours à la force sans l'autorisation du Conseil en Iraq et l'incapacité, pendant plusieurs décennies, à relever effectivement le défi de la paix entre Israéliens et Palestiniens.

Alors que, dans notre quête d'une paix permanente, nous cherchons les enseignements nécessaires à cet objectif, nous ne saurions trop souligner l'importance du droit international et du multilatéralisme. La Charte des Nations Unies – et ses dispositions clefs sur le recours à la force – est la conquête la plus importante réalisée par la communauté internationale pour empêcher la répétition de deux guerres mondiales qui sont les chapitres les plus sanglants de l'histoire de l'humanité. Le Conseil de sécurité, principal organe chargé de défendre ces dispositions, reste l'autorité centrale à cet égard. Son efficacité exige qu'il soit considéré légitime et représentatif.

Dans un monde multipolaire où les influences géopolitiques subissent de rapides reconfigurations, l'appel en faveur de la réforme du Conseil de sécurité doit être examiné d'urgence si nous ne voulons pas risquer l'érosion du système qui, malgré ses échecs, a limité les dégâts des conflits et assuré un degré important de coopération internationale pour la paix.

Une autre leçon incontournable est qu'une plus grande priorité doit être accordée à la prévention des conflits. Si le Conseil était mieux à même d'anticiper les menaces potentielles posées à la paix et à la sécurité, plusieurs guerres auraient été évitées. Je suis convaincu que le Conseil de sécurité peut en faire plus à cet égard. La protection des civils sera plus efficace si les crises latentes ne deviennent pas des conflits ouverts. La meilleure façon de protéger les civils est de prévenir les conflits armés et, en cas de conflit, de faire montre de la véritable volonté de parvenir à un règlement pacifique.

Alors que nous réexaminons les horreurs de la Première Guerre mondiale, 100 après qu'elle a éclaté, nous devons garder à l'esprit le fait que les situations les plus menaçantes pour la paix et la sécurité internationales sont le résultat de tensions entre les puissances mondiales les plus lourdement armées. Si un examen de l'ordre du jour actuel du Conseil de sécurité peut laisser croire qu'il existe une corrélation entre la pauvreté et la guerre, la vérité, c'est que, au travers de l'histoire, ce sont les États les plus sophistiqués sur le plan militaire qui ont été à l'origine des destructions commises à plus grande échelle. Aujourd'hui, les menaces à la paix et la sécurité mondiales continuent de découler de la prolifération et de la possession d'armes de destruction massive – en particulier les armes nucléaires – et de la notion que les plus puissants peuvent, de façon sélective, se mettre au-dessus du droit international.

Au vu de l'importance de l'histoire pour la réconciliation, le Conseil de sécurité ferait bien de prendre en compte les idées avancées par la Rapporteuse spéciale dans le domaine des droits culturels. Dans son dernier rapport (A/68/296). Mme Shaheed procède à une analyse de l'écriture et de l'enseignement de l'histoire, Je voudrais mentionner ici son débat sur la question des discours historiques, en particulier la difficulté à faire la distinction entre, d'une part, la réinterprétation continue et légitime du passé, et d'autre part, les manipulations de l'histoire à des fins politiques étroites. Dans les nations sortant de conflits, les discours culturels mettent souvent l'accent sur les identités antagonistes et cela devient partie intégrante du discours historique, renforçant ainsi l'inimitié entre les groupes au risque d'entraîner une reprise des conflits.

Dans les situations post-conflictuelles, notamment au moment de poser les bases de sociétés stables, on ne saurait trop insister sur l'importance qu'il y a à comprendre l'autre au lieu de perpétuer les attitudes antagonistes. C'est un exercice qui, inévitablement, sera nécessaire pour les processus de paix au Moyen-Orient et ailleurs.

Dans le même esprit, je tiens à rappeler l'appel lancé en faveur du pluralisme pour la consolidation de la paix par le prix Nobel Amartya Sen. En examinant la question de l'identité de la violence, il évoque un sujet particulièrement pertinent pour le présent débat : l'importance de permettre la coexistence d'identités multiples au sein d'une seule et même personne. Les catégorisations liées à seule caractéristique ou à une seule identité, fait-il valoir, ne font qu'exacerber la méfiance et la violence. Comme dit M. Sen,

> « les perspectives de paix dans le monde contemporain tiennent peut-être à la reconnaissance de la pluralité de nos affiliations

et à l'utilisation de la raison en tant qu'habitants communs du monde entier, au lieu de nous transformer en détenus incarcérés de façon rigide dans de petits conteneurs. »

La pluralité culturelle peut ainsi être considérée comme un élément essentiel pour prévenir la consolidation d'idéologies hégémoniques ou bornées qui alimentent la haine au lieu de promouvoir la compréhension. En même temps, une représentation partagée du passé – non pas comme le résultat d'interprétations imposées mais de discours mutuellement acceptables – peut être tout aussi importante pour rompre les schémas de dissémination d'idées fausses mises au service des préjugés et servant à délégitimer l'autre.

Il peut sembler inhabituel de parler de culture et d'éducation au Conseil de sécurité, mais peu d'auteurs ont promu un tableau plus éloquent de la situation actuelle dans la quête de la paix que l'écrivain franco-libanais Amin Maalouf dans son plan pour le XXIe siècle, intitulé « Le Dérèglement du Monde ». Comme il nous le rappelle,

> « D'une façon ou d'une autre, tous les peuples de la Terre se trouvent pris dans la même tempête, riches ou pauvres, arrogants ou opprimés, occupants ou occupés ».

Et c'est pour cette raison, ajoute-t-il, que notre échelle des valeurs aujourd'hui ne peut reposer que sur la primauté de la culture et de l'éducation. L'encre du sage vaut plus que le sang du martyr, a dit le prophète de l'Islam. Et le Talmud contient l'idée émouvante que le monde est soutenu par le souffle des enfants qui étudient.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Guatemala.

M. Rosenthal (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat thématique, et vous félicite pour le succès remarquable de votre présidence alors que vous aviez si peu de temps pour vous y préparer. Nous vous remercions également pour votre déclaration éloquente de ce matin, et remercions aussi M. Jeffrey Feltman pour son exposé très clair.

Nous apprécions le document de réflexion intéressant (S/2014/30, annexe) et la proposition concrète qu'il contient. C'est la base de mon intervention. Mon point de référence, c'est que l'invitation qui nous est faite de réfléchir à la prévention de la guerre et au maintien de la paix est la raison d'être du Conseil de sécurité, c'est-à-dire, ce que le Conseil fait de manière quotidienne. Dans ce contexte, ce que nous sommes en train de faire, c'est de tenir un débat sur l'efficacité avec laquelle le Conseil s'acquitte de sa tâche.

Ma délégation vient de passer deux ans au sein de cet organe et a beaucoup réfléchi à la façon dont le Conseil s'acquitte et devrait s'acquitter de la tâche de maintien de la paix internationale. C'est un thème que l'on ne saurait examiner comme il se doit en quatre minutes. Toutefois, j'évoquerai brièvement les points suivants.

Premièrement, en dépit de ses graves défaillances, le Conseil de sécurité s'est acquitté avec un certain succès de sa tâche au cours des deux dernières décennies en maintenant la paix et, lorsque cela n'a pas été le cas, il a relativement réussi à contenir et à gérer les conflits. La Syrie est en tête de la liste des rares exceptions en la matière.

Deuxièmement, une partie de ce succès est due au processus d'apprentissage cumulatif de la part des États Membres, du Secrétariat, de la communauté des organisations non gouvernementales et de la société civile. Lorsque nous comparons la pratique du maintien de la paix et de la consolidation de la paix aujourd'hui par rapport à ce qui se faisait il y a 10 ans, nous constatons d'importantes innovations qui se traduisent par une plus grande efficacité et un effort bien plus important de traiter des causes profondes des conflits. Nous sommes tous bien conscients de l'élargissement progressif de l'ordre du jour thématique du Conseil. Il est inutile de s'étendre sur cet aspect, si ce n'est pour souligner le point que vous avez soulevé, Monsieur le Président, à savoir que réaliser la paix, c'est une chose, mais réaliser une paix solide et durable, c'est autre chose.

Troisièmement, ayant fait l'expérience dans notre propre chair d'un long conflit interne, nous soutenons l'accent mis par le document de réflexion sur une culture de tolérance et de réconciliation.

Cependant, nous devons être réalistes et reconnaître que nous vivons dans un monde imparfait. Nous devrions toujours privilégier la prévention des conflits mais, lorsque, malgré tous nos efforts, nous échouons, nous devons agir rapidement pour endiguer les conflits et utiliser tous les moyens à notre disposition, de plus en plus nombreux, pour les faire cesser rapidement, avec un coût minimum au plan humanitaire.

Quatrièmement, il n'existe pas de livre bleu sur les moyens de maintenir la paix. Les circonstances et même les personnalités, qui jouent un rôle extrêmement important, varient d'une situation à l'autre. Le Conseil de sécurité doit continuer d'adapter ses mandats à chaque situation particulière.

Cinquièmement, le Conseil de sécurité peut considérablement influer sur les faits qui se déroulent sur le terrain mais, en fin de compte, la paix ne peut être maintenue – ou rétablie – que par les éventuelles parties au conflit, que ce conflit soit interétatique ou interne. S'agissant de guerre et de paix, la communauté internationale peut jouer un rôle décisif, mais ce sont les acteurs nationaux qui sont maîtres de leur sort. Il est également important de prendre conscience et de tenir compte du nombre croissant de conflits confessionnels et tribaux, en particulier à l'intérieur des États, ce qui nous oblige à déterminer si les instruments dont le Conseil dispose sont adaptés et les moyens qui peuvent être utilisés.

Enfin, les circonstances évoluent et les tendances ne sont pas souvent linéaires. Nous ne pouvons jamais accepter que des situations qui se détériorent, telles celles auxquelles nous devons faire face aujourd'hui dans différents États d'Afrique et du Moyen-Orient, aboutiront inévitablement à des catastrophes majeures. Les circonstances, tout comme les tendances, peuvent être modifiées par des personnes et par des institutions. Une combinaison judicieuse de politiques par le Conseil peut prévenir des conflits ou inverser des tendances. De fait, c'est la raison pour laquelle il faut compter sur un Conseil de sécurité qui prend des initiatives et qui a montré son importance à maintes reprises au cours des 67 dernières années pour parvenir, dans différents cas, la « paix durable reposant sur des fondemants solides » qui est mentionnée dans le document de réflexion.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

M. Prosor (Israël) (*parle en anglais*) : Je me présente devant le Conseil en tant qu'homme ayant observé et connu la guerre – en tant que soldat, diplomate et père d'enfants qui ont eux-mêmes été envoyés à la guerre. Je m'adresse aujourd'hui au Conseil en m'appuyant sur ces expériences et en tant que fils d'un homme qui a fui l'Allemagne nazie pour échapper à l'annihilation de son peuple.

Il y a deux jours, l'ONU a marqué la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste, saluant la mémoire des 6 millions de Juifs, y compris 1,5 million d'enfants, tués par les Nazis.

L'Holocauste a peut-être atteint son paroxysme barbare à Auschwitz et à Treblinka, mais des signes de cette catastrophe imminente apparaissaient clairement des années auparavant. Les Juifs étaient systématiquement diabolisés, dépossédés de leur dignité, de leurs biens et, enfin, de leur vie.

Au siècle dernier, ce schéma de diffamation, d'humiliation et d'effusion de sang était la caractéristique d'atrocités imminentes. Malgré les engagements pris – dans cette salle – que « Jamais plus ça! », nous avons vu ce schéma se répéter à de très nombreuses reprises.

La guerre ne commence pas avec les échanges de tirs et le déploiement de contingents. La guerre commence quand les germes de la haine et de l'intolérance sont semés dans le cœur d'hommes et de femmes ordinaires.

En avril, 20 années se seront écoulées depuis le génocide rwandais – un génocide caractérisé non seulement par une violence indicible mais par le fait qu'il aurait entièrement pu être évité. Durant les mois qui ont précédé le génocide, le général Roméo Dallaire, chef de la mission de maintien de la paix des Nations Unies au Rwanda – a mis en garde contre le fait que des extrémistes hutus préparaient une campagne d'extermination des Tutsis.

Il savait que cela allait se produire car les signes avant-coureurs étaient évidents. Les ondes radio regorgeaient d'odieux messages diabolisant et déshumanisant les Tutsis. Des membres vulnérables de la société sont devenus des cibles; des enfants ont été enrôlés et des femmes agressées. Une liste précisant le nom des personnes à tuer a été établie. Le général Dallaire a tenté d'alerter le monde, mais ses cris d'alarme n'ont pas été entendus.

À mesure que des photos et des récits relatifs au génocide apparaissaient, le monde était hanté par les atrocités qu'il n'était pas arrivé à prévenir et, une fois de plus, a promis que « Jamais plus ça! ». Quelques années plus tard seulement, il a ignoré les enseignements de l'histoire, et le cycle de diffamation, d'humiliation et d'effusion de sang s'est répété au Darfour.

Du Cambodge à la Bosnie et à la Somalie, la communauté internationale a négligé, de manière répétée, de prévenir le meurtre d'innocents. Chacun d'entre nous a un rôle à jouer dans la lutte pour les droits de l'homme et la dignité humaine. Nous ne pouvons accepter que des gouvernements maltraitent leur peuple. Nous ne pouvons pas nous reposer tandis que des barils d'explosifs tombent sur des citoyens syriens, que le nombre d'exécutions augmente en Iran et que la violence sexuelle fait rage en République centrafricaine.

Nous devons briser le mur du silence. Nous devons vaincre l'indifférence. Nous devons savoir ce que nous défendons et ensuite nous battre pour nos convictions : ne jamais céder au racisme; ne jamais ignorer les incitations; ne jamais garder le silence face aux signes avant-coureurs de la guerre.

Dans des écoles, des mosquées et des médias dans tout le Moyen-Orient, on apprend aux gens à haïr, calomnier et déshumaniser les Israéliens et les Juifs. En ce moment même, on apprend à une génération d'enfants palestiniens que le meurtre est moral, le racisme vertueux et la terreur tolérable. Les médias ralliés à l'Autorité palestinienne citent Hitler, qualifient les Juifs de sous-hommes et montrent des cartes sur lesquels Israël n'existe pas.

Aujourd'hui, nous observons la même incitation cautionnée par l'État en Iran, où l'ayatollah Khamenei déforme la langue anglaise en qualifiant Israël de « tumeur cancéreuse » et appelant à notre éradication « de la face de la Terre ». C'est un régime qui s'est présenté devant cette institution et a menacé d'annihiler Israël. À tous ceux qui disent « que cela appartient au passé », je réponds qu'il y a deux mois seulement, des dizaines de milliers de personnes sont descendues dans les rues de Téhéran et scandaient « Mort à l'Amérique » et « Mort à Israël ».

Même en Égypte, après 35 années de paix, le Gouvernement n'a pas sensibilisé la population contre l'incitation. En 1979, le Président Sadate, de manière courageuse, est venu à la Knesset pour conclure un accord de paix historique entre nos deux pays. Mais aujourd'hui, des recoins du Caire aux arcades d'Alexandrie, la haine est générale : les organes de presse officiels font la promotion de l'antisémitisme; des cinémas font passer Israël pour l'ennemi; et des cartes éliminent Israël.

La paix entre gouvernements ne suffit pas. Nous avons besoin d'une véritable réconciliation entre les peuples. Il incombe aux gouvernements de sensibiliser les citoyens à la tolérance, à la justice et au respect mutuel.

Affirmer que la guerre est intolérable ne suffit pas. Promettre que « Jamais plus ça! » ne suffit pas. Nous devons tenir compte des signes avant-coureurs et prendre des mesures, en commençant par extirper l'incitation et la haine. Les horreurs de l'histoire sont trop souvent accueillies par un silence. De nombreux Membres de cette institution appelée l'Organisation des Nations Unies n'ont pas fait entendre leur voix de manière unie pour condamner collectivement ceux qui appellent à l'annihilation d'autres États Membres.

Depuis cette salle, je tiens à avertir les peuples du monde qu'ils ne doivent pas fermer les yeux sur les atrocités commises autour d'eux ni détourner leur regard de l'animosité qui en résulte. Nous avons la responsabilité de dénoncer la haine, clairement et sans équivoque. Armons la prochaine génération de paroles, et non d'armes; armons-là d'idées, et non d'idéologies radicales; apprenons-lui la tolérance, et non le terrorisme.

La guerre n'est pas inévitable. Elle n'est pas une force de la nature. Elle ne fait pas non plus partie de la nature humaine. Elle peut être évitée, mais seulement si nous dénonçons l'indifférence et défendons la paix tous ensemble.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Thomas Mayr-Harting, Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. Mayr-Harting (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous remercier, ainsi que votre délégation, d'avoir organisé ce débat extrêmement important.

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne (UE) et de ses États membres. La Turquie, le Monténégro et la Serbie, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; ainsi que la République de Moldova, s'associent à cette déclaration.

Dans le document de réflexion que vous avez distribué (S/2014/30, annexe), Monsieur le Président, vous nous rappelez le premier paragraphe du Préambule de la Charte des Nations Unies, qui exprime la détermination des peuples des Nations Unies « à préserver les générations futures du fléau de la guerre

qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances ».

En prenant la parole en tant qu'Européen devant le Conseil en 2014, 100 ans exactement après le déclenchement de la Grande Guerre et 75 ans après qu'Adolf Hitler ait plongé l'Europe dans un deuxième conflit mondial, je dois accepter le fait que ces deux Guerres mondiales ont commencé en Europe. Il y a deux jours à peine, la cérémonie commémorative de l'Holocauste organisée dans la salle de l'Assemblée générale a de nouveau rappelé à notre mémoire l'un des plus sombres chapitres de l'histoire européenne récente.

Toutefois, en prenant aujourd'hui la parole au nom de l'Union européenne, je m'exprime au nom de l'organisation qui représente probablement l'exemple le plus brillant des enseignements retenus de l'histoire de notre continent déchiré par la guerre. Il est vrai que de grands hommes européens tels que Jean-Jacques Rousseau, Emmanuel Kant, Giuseppe Mazzini et Victor Hugo avaient élaboré des stratégies en faveur d'une paix permanente et de l'unité européenne longtemps avant le début du processus de construction européenne. C'est toutefois bien ce processus de construction européenne qui a fait pencher la balance après des siècles de guerres et de conflits.

Lorsque Robert Schuman a annoncé la création de la Communauté européenne du charbon et de l'acier en mai 1951, il a prédit que la mise en commun de ces ressources rendrait toute guerre entre la France et l'Allemagne « non seulement impensable, mais matériellement impossible ». Comme nous l'a rappelé la Représentante permanente du Luxembourg au tout début du présent débat, Schuman a également insisté sur le fait que

> « L'Europe ne se fera[it] pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera[it] par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait ».

Ceux qui suivent nos efforts, que ce soit à Bruxelles ou ici, à New York, ne savent que trop que « faire l'Europe » n'est toujours pas aisé, même si plus de 60 années se sont écoulées depuis la déclaration Schuman. Toutefois, ils savent également que pour les nations européennes qui se sont associées à ce processus, ces six décennies représentent la plus longue période commune de paix ininterrompue de toute leur histoire.

Avant la tenue du présent débat, Monsieur le Président, vous avez souligné l'importance de la réconciliation. Selon nous, l'expérience européenne a montré que la réconciliation est possible, même entre des pays qui se sont considérés comme des ennemis héréditaires pendant des générations. La réconciliation ne peut toutefois pas être prescrite. La réconciliation entre nations exige qu'elles prennent en main leur destin, mais elle doit se construire progressivement. L'un des meilleurs moyens pratiques de promouvoir la réconciliation est probablement de mettre l'accent sur les réalisations concrètes communes similaires à celles mentionnées par Schuman.

Monsieur le Président, vous avez souligné la nécessité de fonder tout processus de réconciliation véritable sur une vision commune de l'histoire. Vous avez également fait un certain nombre de suggestions pratiques intéressantes à cet égard en vue de promouvoir un processus de réconciliation de cette nature. Nous sommes d'accord avec votre évaluation de base, mais nous savons que les efforts déployés dans ce domaine représentent un défi considérable, même dans le cadre européen. Néanmoins, des efforts remarquables sont déployés dans ce domaine, avant tout au niveau bilatéral, entre États Membres à titre individuel, notamment en vue d'élaborer des outils pédagogiques communs pour les écoles.

J'ajoute que la première condition à remplir pour permettre à la population, en particulier les jeunes, de mieux comprendre l'histoire dans les situations postconflictuelles est de poursuivre les activités pédagogiques durant les conflits, ou tout du moins de les rétablir dès la fin des combats. Si des générations entières d'enfants dans des régions en proie à des conflits n'ont pas la chance d'aller à l'école, il deviendra encore plus difficile de gagner leurs cœurs et leurs esprits, et tout processus de réconciliation se heurtera à des problèmes encore plus considérables. C'est l'une des raisons principales pour lesquelles l'Union européenne insiste tant sur la nécessité de favoriser l'éducation des centaines de milliers d'enfants touchés par des conflits dans le monde entier, dernièrement en Syrie.

L'Union européenne et ses États membres partagent pleinement l'opinion que vous avez exprimée dans votre document de réflexion, Monsieur le Président, à savoir qu'une réconciliation durable n'est possible que si l'on évalue la responsabilité pénale individuelle des responsables des crimes les plus graves : génocides, crimes contre l'humanité et crimes de guerre graves. C'est une autre partie de notre expérience européenne commune. Garantir l'application du principe de

responsabilité est une responsabilité qui incombe spécifiquement au Conseil de sécurité. Dans ce contexte, il est particulièrement important que le Conseil apporte un appui indéfectible à la Cour pénale internationale.

Sur la base de notre expérience, nous sommes fermement convaincus que l'intégration régionale est un concept qui peut apporter une importante contribution à la paix et à une réconciliation durable, y compris au-delà des frontières actuelles de l'Union européenne. Comme le savent les membres du Conseil, nous offrons à tous les pays des Balkans occidentaux la possibilité de devenir membres de l'Union européenne. Nous sommes convaincus que l'intégration européenne représente également leur meilleure chance de tourner la page de leur histoire et de construire un avenir meilleur sous le toit européen collectif.

Toujours en nous fondant sur notre expérience, nous sommes déterminés à fournir un appui à tous ceux qui cherchent à s'intégrer dans d'autres régions du monde. Notre coopération étroite et intensive avec l'Union africaine le montre de manière particulièrement évidente.

Le Conseil de sécurité a souligné à maintes reprises l'important concours que peuvent apporter les organisations régionales et sous-régionales au maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'Union européenne et ses États membres participent activement depuis longtemps aux efforts internationaux de maintien de la paix et de consolidation de la paix, notamment par l'intermédiaire des missions militaires et de police dirigées par l'Union européenne. Il est donc bien à propos que cet important débat se déroule le lendemain de l'adoption à l'unanimité par le Conseil d'une résolution autorisant le déploiement d'une opération de l'UE en République centrafricaine.

L'écrivain autrichienne Ingeborg Bachmann a écrit un jour que l'histoire était un excellent professeur, mais qu'elle ne retenait l'attention d'aucun élève. Je suis convaincu que notre expérience européenne, mais également celles de l'ONU, de l'Union africaine et de nombreuses autres organisations régionales et sous-régionales dans le monde entier montrent que les nations et les peuples, de même que la communauté internationale dans son ensemble, sont capables de retenir les enseignements de l'histoire. C'est un processus d'apprentissage qui exige des encouragements constants tels que celui que représente la séance que vous avez décidé de convoquer aujourd'hui, Monsieur le Président. Je vous remercie une fois encore d'avoir pris cette initiative.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Arabie saoudite.

M. Al-Mouallimi (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat public sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales, et plus spécifiquement sur le thème « La guerre, ses enseignements et la quête de la paix permanente ».

Cela permet au Conseil de sécurité d'examiner en profondeur une question qui touche au cœur même de l'activité de l'Organisation et qui, malgré sa complexité et son importance, n'a pas encore bénéficié de l'analyse et de la compréhension qu'elle mérite.

Je tiens également à remercier le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Feltman, de son exposé.

La reconnaissance du rôle central de l'interprétation de l'histoire dans la réconciliation nationale après un conflit et dans la diplomatie préventive traduit une transformation majeure dans la manière de régler les conflits et d'assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales. En effet, elle permet d'aborder l'une des principales causes de conflit, de ne pas se contenter de panser les blessures de manière superficielle et d'instaurer une paix qui soit véritablement durable. Une interprétation controversée de l'histoire porte les germes d'une guerre civile éventuelle, est au cœur des souffrances subies dans de nombreuses régions du monde, perpétue les guerres et porte atteinte aux processus de paix.

L'interprétation de l'histoire est l'une des composantes essentielles de toute identité. C'est une erreur que de croire qu'elle n'est pas influencée par les événements en cours. Elle a des répercussions concrètes sur la manière d'aborder les événements tant présents que futurs. Qu'elle soit exacte ou non, la proposition historique n'est pas confinée au passé mais se projette à la fois dans le passé et vers l'avenir. L'incapacité à mettre en place un environnement propice à la définition d'une perspective historique commune pour aborder les situations d'après-conflit peut être lourde de conséquences, et risque même de se transformer en menace à la paix et à la sécurité internationales.

À cet égard, la sécurité peut transcender – sans l'annuler – la conception traditionnelle du maintien de la paix et de la sécurité internationales, la transformation démocratique ainsi que le développement économique. Elle est intimement liée à des événements historiques fondamentaux. Outre la nécessité de définir une interprétation commune de l'histoire, il est vital que les efforts pour régler les différends soient tempérés par la justice; à défaut, ils pourraient mettre l'avenir en danger. Il peut être difficile d'obtenir justice dans certaines situations, mais les règlements doivent être fondés sur un minimum de consensus entre les différentes parties.

L'Arabie saoudite s'est efforcée de contribuer au règlement des conflits locaux et régionaux et déploie pour ce faire des efforts concertés avec les parties en présence. Nous avons ainsi entrepris d'innombrables initiatives, notamment l'Initiative de paix arabe pour parvenir à une paix juste et complète entre Israël et les États arabes. Toute dérogation aux éléments de l'Initiative – telle que l'échec à reconnaître un État de Palestine sis dans les frontières du 4 juin 1967, avec Al Qods Al Charif pour capitale; la remise en cause du droit au retour des réfugiés palestiniens, conformément aux résolutions de l'ONU; ou les actions visant à affaiblir la pleine souveraineté de l'État de Palestine – ne fera que saper les fondements de justice et d'équité sur lesquels devra reposer le règlement définitif.

En Syrie, un règlement juste doit commencer par le départ de ceux qui ont versé le sang des Syriens et se sont rendus coupables de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. Ces personnes ne devraient pas avoir de rôle à jouer dans la définition de l'avenir de la nouvelle Syrie. L'Arabie saoudite a écouté attentivement les revendications de toutes les parties aux conflits au Yémen, au Liban, en Somalie et ailleurs, et s'est efforcée de parvenir à un règlement entre elles, notamment avec les Accords de Taëf qui ont mis fin à la guerre civile au Liban et avec l'initiative du Conseil de coopération du Golfe qui a aidé le Yémen à passer d'une période de conflit à une situation de paix. Nous avons également rencontré des conseils d'anciens en Somalie.

Dans toutes ces initiatives, le Royaume d'Arabie saoudite était bien conscient du contexte historique qui entourait ces conflits. Nous avons cherché à les régler d'une manière qui nous permettrait de tirer parti de leurs enseignements. Si un règlement prévoit une amnistie ou immunité, il doit au préalable obtenir le consentement de toutes les parties. Prévenir l'effusion de sang doit prendre le pas sur la vengeance. La justice peut être rendue par l'amnistie et la tolérance sans pour autant touner le dos aux réalités historiques. Ce principe, auquel le Président Mandela, d'Afrique du Sud, adhérait, a été consacré par le fondateur de notre Royaume, le Roi Abdelaziz Al-Saoud.

Le Royaume d'Arabie saoudite s'emploie à prévenir le conflit par le dialogue. À cette fin, nous avons présenté officiellement les initiatives voulues par S. M. le Roi Abdallah ben Abdelaziz Al-Saoud, Serviteur des deux saintes mosquées, en signe de notre volonté de tendre la main à toutes les religions et tous les cultes, notamment durant le Sommet du Groupe des Huit de 2008 et lors d'un forum mondial sur le dialogue, organisé au Centre international Roi Abdallah ben Abdelaziz pour le dialogue interreligieux et interculturel en coopération avec l'Espagne et l'Autriche. Ce dialogue a réuni des experts et des personnalités de renom, ainsi que des dirigeants politiques, dans le but de renforcer et promouvoir une coexistence pacifique dans la diversité culturelle et religieuse, ce qui conduira à une paix permanente.

Je voudrais faire part au Conseil de certaines réflexions qui, je l'espère, seront discutées à un niveau proportionnel à l'importance qu'elles revêtent au regard de la notion d'interprétation de l'histoire et de la quête du développement durable. Parvenir à une interprétation commune de l'histoire, qui établisse la vérité tout en faisant la lumière sur les violations des droits de l'homme, est l'un des principaux piliers de la justice et consolide la stabilité et la paix. Il est indispensable de trouver l'équilibre entre l'établissement de la vérité et la mise en œuvre de la justice et de la réconciliation nationale lorsque l'on s'efforce d'instaurer la paix entre les citoyens d'une même patrie d'une manière qui aboutisse au consensus et qui évite de répéter les erreurs du passé.

Chaque situation est unique. Cela ne signifie pas que nous ne pouvons pas bénéficier de l'expérience des autres. Cela met simplement en lumière le danger qu'il y a à généraliser et à imposer des scénarios inadaptés qui risquent de compliquer les chances de parvenir à la paix. La participation de l'ONU et de ses organismes ne doit pas passer outre la volonté des parties prenantes. Elle doit aider les parties locales à régler leurs différends conformément à leurs propres aspirations, à leurs cultures et à leur histoire. C'est là que la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales,

notamment s'agissant des opérations de maintien de la paix, prend toute sa signification.

L'ONU, et le Conseil de sécurité en particulier, ont la responsabilité morale d'empêcher l'intensification des conflits et d'instaurer une paix durable. Nous accueillons avec satisfaction les idées originales avancées par la Jordanie, et, à cet égard, nous sommes particulièrement favorables à la mise en place au sein de l'ONU d'une équipe de consultants en histoire qui aiderait les autorités des États en conflit à récupérer et protéger les archives importantes, à recueillir les témoignages oculaires, à collecter les statistiques et à établir des services d'archives nationales ou des commissions historiques nationales.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Allemagne.

M. Thoms (Allemagne) (*parle en anglais*) : Cette année nous commémorons le centenaire du début de la Première Guerre mondiale, et il y a 75 ans l'Allemagne plongeait l'humanité dans la catastrophe que fut la Deuxième Guerre mondiale. Le bilan des deux guerres – les souffrances et les millions de morts – nous laissent sans voix encore aujourd'hui. Il renforce notre détermination de tirer les enseignements qui s'imposent des conflits passés au lieu de répéter les terribles erreurs du passé.

L'effondrement il y a 100 ans en Europe de l'équilibre précaire des forces représentait aussi un énorme échec de la diplomatie. Et ce n'est pas seulement vrai pour les journées de la crise de juillet : déjà, les années précédentes, diplomates et hommes politiques avaient été incapables de mettre en place des institutions et des instruments permettant de renforcer la confiance et de parvenir à un compromis pacifique sur la base d'intérêts bien compris entre voisins. La politique étrangère s'attardait à l'époque sur des paradigmes dépassés qui ne pouvaient plus répondre à l'évolution rapide du monde extrêmement interdépendant qu'inaugurait ce XXe siècle commençant. Lorsque le désastre s'est enclenché, la diplomatie a manqué de moyens comme de volonté pour contenir la catastrophe. Un siècle plus tard, cela doit nous inciter à tirer les leçons qui s'imposent pour l'avenir en comprenant les causes des guerres passées.

L'année 2014 marque aussi l'anniversaire de la chute du rideau de fer il y a 25 ans. En Allemagne, nous y voyons une preuve qu'on peut effectivement parvenir à la réconciliation et à une paix durable par l'action diplomatique et politique et la compréhension mutuelle.

Du point de vue de l'Europe, deux enseignements majeurs sont ressortis des calamités de la première moitié du XXe siècle. Premièrement, il fallait s'efforcer avec nos partenaires autour du monde de mettre en place un ordre international fondé sur des règles communes et des valeurs partagées. L'Organisation des Nations Unies, elle-même, incarne l'un des enseignements tirés des atrocités de ces deux guerres mondiales. Deuxièmement, les Européens ont décidé de remplacer le fragile équilibre entre puissances au sein du continent par des communautés fondées sur un nouvel ordre juridique. Le projet d'Union européenne s'est bâti sur un réseau toujours plus resserré de pays voisins que reliaient entre eux des liens politiques, économiques et sociétaux. Aujourd'hui, la guerre est devenue impensable au sein de l'Union européenne.

Le dépassement de l'antagonisme franco-allemand a été une importante pierre angulaire de cet édifice. C'est un exemple de premier ordre de la manière dont une appréhension solidaire de l'histoire et une commune vision de l'avenir peuvent contribuer à une paix durable et à une amitié prospère. Cette notion est au cœur du Traité de l'Élysée, signé en 1963 par les deux pays. Il ne laisse pas la paix aux mains d'hommes politiques mais en fait une cause pour les sociétés civiles. Il s'attache en particulier à engager conjointement les jeunes dans une analyse critique des événements de l'histoire. Aujourd'hui, de nombreux étudiants en France et en Allemagne utilisent le même manuel franco-allemand pour apprendre leur histoire commune.

S'interroger ouvertement sur le passé peut avoir pour effet de rouvrir des plaies au présent. Sur la base de sa propre expérience, l'Allemagne ne peut que souligner combien il importe de tirer les enseignements de l'histoire en général et de partager une compréhension commune des conflits en particulier. Réfléchir en commun pour parvenir à une meilleure appréhension des raisons et des processus qui ont amené à l'éclatement de certains conflits peut être un puissant moteur et un solide socle de la réconciliation entre deux parties. C'est pour l'Organisation des Nations Unies une cause honorable que celle de contribuer à appuyer ce type de processus quand elle le peut. Le document de réflexion (S/2014/30, annexe) élaboré par la présidence jordanienne du Conseil contient quelques points très pertinents pour mettre cela en pratique.

Toutefois, la tâche peut paraître plus simple qu'elle ne l'est. Les conflits, qu'il s'agisse de guerres entre États ou de guerres civiles, laissent de profondes cicatrices. Ceux qui naissent sur un substrat ethnique ou d'ordre culturel quelconque sont les plus profonds. La volonté de ramener la paix et une véritable réconciliation ne peut venir que des anciens adversaires eux-mêmes. Il y a donc des limites à ce que peuvent obtenir les parties tierces. Si précieuse que puisse être une assistance extérieure, dans ces processus, il convient de garder ces paramètres en mémoire lorsqu'ils sont mis sur pied. Il n'en est pas moins vrai que les multiples commémorations que nous réserve l'année 2014 nous servent à comprendre qu'il faut tirer les enseignements de l'histoire et partager ces enseignements avec nos voisins. Cela en soi vaut tous les efforts.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Espagne.

M. Oyarzun Marchesi (Espagne) (*parle en espagnol*) : Permettez que je vous félicite, Monsieur le Président, à double titre : pour l'élection de la Jordanie au Conseil de sécurité, ainsi que pour votre conduite des travaux de cet organe au cours du mois de janvier. Vous connaissez la profonde estime et la considération dans lesquelles le peuple espagnol tient le peuple jordanien ainsi que les relations fraternelles qui unissent nos deux couronnes. Il ne vous surprendra pas, par conséquent, que je ressente personnellement une satisfaction particulière à intervenir dans le présent débat public sous votre présidence. Je vous remercie également de votre document de réflexion (S/2014/30, annexe).

Le thème proposé est de taille : « les enseignements que nous pouvons, et, oserai-je dire devons, tirer de la guerre, et la quête de la paix permanente ». *Guerre et paix*, qui ont donné le titre de ce roman universel de Tolstoï, jalonnent l'histoire de l'humanité sans solution de continuité. Considérant le monde comme un tout, on est forcé d'admettre que la paix ne parvient pas à s'imposer dans l'histoire de l'humanité de façon perpétuelle, en dépit des laborieux efforts intellectuels d'esprits illustres tels qu'Emmanuel Kant, mais qu'elle alterne à intervalles éphémères avec des conflits armés. Au mieux, la paix atteint à l'imparfaite qualité d'une trêve. Dans ce mouvement perpétuel dominé par la discorde où les relations entre groupes humains se caractérisent par la soif de pouvoir prend tout son sens la définition donnée de la guerre par von Clausewitz comme continuation de la politique par d'autres moyens.

Notre devoir est de nous rebeller contre cette tendance. Les éléments nouveaux qui pourront ressortir du présent débat, si modestes soient-ils, doivent clairement faire apparaître que les Membres de l'Organisation des Nations Unies et son Conseil de sécurité sont conscients de ce que notre obligation primordiale est de « préserver les générations futures du fléau de la guerre », et que nous sommes résolus à nous mettre au travail pour faire de cette déclaration d'intention contenue dans le Préambule de la Charte des Nations Unies une réalité. Nous avons là une tâche en souffrance que nous ne pouvons nous permettre de repousser davantage, dans un monde où les armes de destruction massive sont suspendues au-dessus de nos têtes telle l'épée de Damoclès.

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom d'une vieille nation, dotée d'une histoire riche, faite d'ombres et de lumière. L'Espagne a été protagoniste de guerres de religion, de guerres défensives, de guerres d'intervention, de guerres pour la survie nationale, de guerres dynastiques, de guerres civiles et de guerres idéologiques. L'Espagne a aussi eu à subir les assauts sans merci du terrorisme. Nous avons livré des guerres internationales et nous nous sommes entretués dans des affrontements internes.

Notre expérience historique pourrait nous faire considérer comme une « autorité » en la matière. D'éminents penseurs de notre âge d'or tels que Francisco de Vitoria, Francisco Suárez ou Domingo de Soto nous ont laissé d'importantes pages sur le problème moral de la guerre, sur sa légitimité, sur les limites de sa pratique. Le développement des concepts de *jus ad bellum* et de *jus in bello* qui, au XXe siècle, ont été incorporés au droit international, est dans une large mesure redevable à leur contribution.

La guerre, contrairement au fameux adage, n'a jamais été belle par définition. Mais au fil du temps, et au gré des progrès techniques, on peut dire que la guerre est devenue radicalement perverse. Velázquez, le grand peintre espagnol du XVIe siècle, ne pourrait plus aujourd'hui reproduire sur une toile une scène comme La Reddition de Breda, mettant à l'honneur le geste chevaleresque que se firent alors les adversaires à la fin d'une bataille. Les guerres contemporaines ont désormais l'aspect cruel des Peintures noires de Goya ou de la fresque de Picasso, Guernica, que reproduit la tapisserie suspendue sur le mur extérieur de cette salle. L'humanité doit être capable de bannir à jamais la guerre de ce monde globalisé confronté à tous les défis.

En 2014, nous commémorons le centenaire de la Première Guerre mondiale, connue également sous le nom de Grande Guerre ou Grande Guerre européenne, puisqu'elle puise son origine dans les rivalités entre puissances européennes, et a pour principal théâtre d'opérations le vieux continent.

Ce fut un terrible conflit, qui mit fin de manière sanglante à ce « monde d'hier » évoqué par Stefan Zweig avec une lucidité sereine et douloureuse. Ce conflit glace le sang, tant par ses effets destructeurs que par le sentiment qu'il aurait pu être évité ou du moins atténué si la volonté de parvenir à un règlement pacifique l'avait emporté sur la soif d'imposer une vision hégémonique.

Et pourtant, les horreurs de cette guerre n'ont pas suffi à nous vacciner une fois pour toutes contre le recours aux armes comme moyen de règlement des différends. La Société des Nations a été une tentative louable, bien qu'ayant échoué, car la période de l'entre-deux-guerres a été marquée par certains épisodes qui ont mis en évidence ses faiblesses. Il a fallu une autre guerre encore plus destructrice, la Seconde Guerre mondiale, pour que soient jetées en Europe, grâce au concours d'une génération extraordinaire d'hommes politiques dotés de courage et de vision, les fondements d'un système d'union économique et politique qui a permis de remplacer l'affrontement armé par la coopération et la force brutale par la négociation et le compromis, comme vient de le dire le représentant de l'Allemagne.

L'ère de l'Organisation des Nations Unies n'a pas non plus été épargnée par le fléau de la guerre. Bien au contraire, la liste des conflits et des atrocités est bien trop longue, et fort souvent épouvantable. Puisque « rien d'humain ne doit nous être étranger », la communauté internationale ne saurait se taire face à la barbarie. La responsabilité de lutter contre celle-ci nous incombe à tous, et en particulier à l'Organisation, et, au sein de celle-ci, au Conseil de sécurité, conformément aux dispositions de la Charte. L'Espagne appuie l'ensemble des efforts déployés par le Conseil, l'Assemblée générale et le Secrétaire général pour régler les conflits qui menacent la paix et la sécurité internationales, et qui coûtent la vie à des centaines de milliers de personnes innocentes en Syrie, au Darfour, au Soudan du Sud, en Somalie, au Mali, en République centrafricaine et en République démocratique du Congo, pour ne citer que certains des exemples les plus pressants.

Je voudrais à présent appeler haut et fort à la paix au Moyen-Orient. L'Espagne espère vivement que les négociations en cours se solderont par un accord permettant d'asseoir les bases définitives d'une paix juste et durable entre Israël et la Palestine, deux États contigus et démocratiques, dotés de frontières sûres. Le monde attend cette bonne nouvelle, qui ne saurait se faire attendre plus longtemps.

Enfin, je ne peux omettre d'évoquer brièvement le problème des « faits » mentionné dans le document de réflexion, et cela dans le but d'affirmer catégoriquement la supériorité morale des victimes sur leurs agresseurs. Cette affirmation s'applique partout – dans les camps d'extermination, à Lidice, à Oradour, au Rwanda, à Srebrenica – ou, ne serait-ce que pour donner un exemple national, dans les rues d'Andoain, dans la province de Guipúzcoa(Espagne). Nous devons préserver et honorer la mémoire des victimes, car cela est juste et nécessaire pour faire honneur à notre condition d'êtres humains, et parce que la réconciliation, qui est bien plus que la simple absence d'hostilités, doit se fonder sur la vérité et la justice.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Bosnie-Herzégovine.

Mme Čolaković (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : D'emblée, je tiens à remercier la présidence jordanienne d'avoir convoqué le présent débat thématique et à saluer son document de réflexion (S/2014/30, annexe). Je tiens également à remercier le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques de son exposé.

Le présent débat nous donne l'occasion importante d'examiner le rôle du Conseil de sécurité dans lemaintien de la paix et de la sécurité internationales, lui permettant ainsi de tirer des enseignements de par sa compréhension de la guerre, élément indispensable pour parvenir à la paix permanente.

Après la Première et la Seconde Guerres mondiales, l'humanité n'a cessé de rappeler la promesse du « Jamais plus ça! ». Malheureusement, aujourd'hui encore, nous continuons de voir des conflits et des guerres ravager diverses régions du monde. Les conflits sont suivis par des négociations et le règlement des différends, aboutissant à des accords de paix qui constituent une première étape importante dans les processus durables de recherche de la paix et de la stabilité. Dans la présente intervention, nous nous concentrerons sur la phase qui suit les accords de paix, à savoir le long chemin qui mène à la paix et à la stabilité durables.

Le passage de la période qui suit la fin du conflit à un pays moderne, opérationnel et axé sur les réformes se heurte souvent à divers problèmes, obstacles et complexités secondaires au sein même de la société. Le dialogue politique visant à trouver des solutions à toutes les questions en suspens est un processus continu qui doit aider un pays à achever sa phase de consolidation de la paix, étape indispensable pour définir les priorités collectives nécessaires en vue d'instaurer une paix durable dans la société.

Nous rappelons que l'appropriation nationale et la responsabilité nationale sont cruciales pour instaurer une paix durable. En vue de garantir l'appropriation nationale, la responsabilité de la définition des priorités et des stratégies de consolidation de la paix après un conflit incombe au premier chef aux autorités nationales. Le développement de l'infrastructure institutionnelle et la gouvernance, qui garantissent la sécurité, la justice et la stabilité économique aux citoyens, sont nécessaires afin d'éviter la résurgence des cycles de violence et d'instabilité.

Toutefois, dans le processus d'après-conflit, le transfert des responsabilités de la communauté internationale, l'une des parties prenantes au processus de paix, aux institutions et acteurs nationaux est une tâche très délicate et extrêmement importante qui doit se faire de manière progressive et en temps voulu. La mise en place de mécanismes administratifs de transition par la communauté internationale doit aller de pair avec le renforcement des capacités des institutions nationales.

Une action coordonnée et rapide pour à aider les gouvernements sortant d'un conflit à mettre sur pied des institutions crédibles et responsables conditionne le succès du processus de consolidation de la paix dans son ensemble. Si elle est correctement menée, cette action peut contribuer à restaurer la sécurité, la légitimité, la responsabilité et l'efficacité, produisant ainsi à l'évidence des dividendes de la paix.

Le développement de l'infrastructure institutionnelle au lendemain d'un conflit est un processus complexe et exigeant, qui fait appel à de multiples acteurs et nécessite de trouver un équilibre entre la nécessité d'obtenir des résultats à court terme et le développement des capacités à long terme. La quête de solutions optimales permettant de créer une synergie dans cet effort aux multiples facettes ne cesse jamais.

Les sociétés qui sortent d'un conflit pâtissent souvent de profondes divisions fondées sur des perceptions et des interprétations divergentes du passé. C'est pourquoi je tiens à souligner que la réconciliation nationale et la confiance doivent être considérées comme d'autres préalables fondamentaux à l'édification d'un État et d'une société qui fonctionnent. Par conséquent, 'un objectif commun incontournable est d'enquêter sur les crimes commis et d'en poursuivre comme il se doit les auteurs, quels qu'ils soient. L'état de droit, la mise en œuvre des instruments existants en matière de droits de l'homme ainsi que le retour et l'intégration locale durables des réfugiés et des personnes déplacées doivent constituer des priorités pour le pays. En outre, la promotion de la coopération régionale est extrêmement importante pour le processus.

Toutes ces activités et tous ces efforts sont considérés comme des mesures nécessaires pour parvenir à la réconciliation nationale. Toutefois, dans le cas de la Bosnie-Herzégovine, alors que 20 années se sont écoulées depuis la fin du conflit, le processus de réconciliation se poursuit. L'expérience nous a appris que la réconciliation est un processus à long terme qui exige des partenaires sincères et permanents aux niveaux local, national et international. Qu'il me soit permis d'informer brièvement le Conseil de notre initiative novatrice visant à promouvoir le dialogue et la réconciliation dans la phase actuelle de notre développement après le conflit.

La présidence de la Bosnie-Herzégovine, consciente de l'expertise dont l'Organisation dispose de longue date et de ses connaissances sans équivalent dans ce domaine, a approché le Secrétaire général l'an dernier pour requérir le concours de l'ONU afin de faire avancer notre processus de paix et de réconciliation. La présidence a établi que l'éducation et la culture étaient des domaines importants qui pouvaient servir de tremplin pour le renforcement du dialogue et de la réconciliation à travers le pays. Depuis lors, sur la base de cette demande et de l'initiative de la présidence, un projet conjoint de l'équipe de pays des Nations Unies, qui comprend des éléments du Programme des Nations Unies pour le développement, de l'UNICEF et de l'UNESCO, a été conçu, sous l'appellation « Dialogue pour l'avenir ». Ce projet vise à renforcer les capacités locales pour promouvoir la coexistence, le règlement pacifique des conflits et la réconciliation en mettant en place un cadre de dialogue entre les principaux décideurs – tels que la présidence –, les citoyens et la société civile.

Le projet prévoit également la mise en place d'un mécanisme de subvention pour financer des initiatives locales dans les domaines des arts, de la culture et de l'éducation, en mettant particulièrement l'accent sur les jeunes. Ce mécanisme aurait pour mission de promouvoir la coexistence et le respect de la diversité grâce à un dialogue civique et interculturel et une stratégie de communication et de sensibilisation pour améliorer les perceptions du public en ce qui concerne la paix, la réconciliation et le respect de la diversité. Cette initiative est appelée à jouer un rôle catalyseur pour d'autres processus et objectifs de consolidation de la paix : premièrement, renforcer les capacités nationales pour promouvoir la coexistence, le règlement pacifique des conflits et la réconciliation; deuxièmement, améliorer la perception et les attitudes du public en ce qui concerne la coexistence, le règlement pacifique des conflits, la réconciliation et le respect de la diversité; et troisièmement, accroître la participation des citoyens, en particulier les jeunes, la société civile et les dirigeants, aux activités et initiatives ayant un rapport avec le dialogue interculturel et la coexistence pacifique.

Par ailleurs, nous souscrivons à la position figurant dans le document de réflexion sur la nécessité pour l'ONU, en particulier pour le Conseil de sécurité, de tirer des conclusions de son analyse de la guerre et des moyens nécessaires pour parvenir à une paix permanente. Le Conseil de sécurité se penche régulièrement sur des questions liées à la consolidation de la paix dans des situations de sortie de conflit. Cependant, dans certains cas, l'ONU ne comprend pas très bien comment elle peut contribuer à la réconciliation entre les ex-combattants et les populations sur la base d'une version des faits convenue ou commune et une interprétation commune d'un passé difficile. C'est l'une des raisons pour lesquelles il importe que le Conseil de sécurité échange des vues avec les États Membres qui ont une expérience de première main pour ce qui est des crises et des processus de consolidation de la paix. Ces échanges peuvent contribuer à améliorer les mécanismes de consolidation de la paix de l'ONU et notre compréhension commune des défis actuels auxquels nous sommes confrontés dans le domaine de la consolidation de la paix.

Nous avons bien compris le message que la Jordanie a voulu faire passer dans le document de réflexion relativement à ce débat sur le thème « La guerre, ses enseignements et la quête de la paix permanente ». D'après la Charte, l'un des principaux buts de l'Organisation des Nations Unies est de maintenir la paix et la sécurité internationales. L'Organisation prend des mesures collectives en vue de prévenir les menaces à la paix et à la stabilité dans le monde. Il convient d'accorder plus d'attention à la proposition faite par la présidence du Conseil de sécurité de mandater une équipe restreinte de consultants en histoire ou une commission historique internationale. Cette proposition pourrait être examinée dans le cadre des négociations menées au sein de l'Assemblée générale sur la réforme du Conseil de sécurité et de ses méthodes de travail.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Cuba.

M. León González (Cuba) (*parle en espagnol*) : Cuba se félicite de la tenue de ce débat public du Conseil de sécurité sur un sujet aussi important que le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Nous estimons opportun de commencer en rappelant que cette Organisation qui nous rassemble tous trouve son origine dans l'objectif qu'avaient ses fondateurs de préserver les générations futures du fléau de la guerre. La Charte fondatrice de l'Organisation nous appelle à pratiquer la tolérance, à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage et à unir nos forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Le premier but énoncé dans la Charte des Nations Unies est justement de maintenir la paix et la sécurité internationales et, à cette fin, prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix et de réprimer tout acte d'agression ou autre rupture de la paix, et réaliser, par des moyens pacifiques, conformément aux principes de la justice et du droit international, l'ajustement ou le règlement de différends ou de situations, de caractère international, susceptibles de mener à une rupture de la paix. De même, un autre but énoncé dans la Charte est de développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, et prendre toutes autres mesures propres à consolider la paix du monde.

Nous pensons que les États Membres ont souscrit à la vocation pacifique de l'Organisation depuis sa création, mais l'on n'est malheureusement pas parvenu à instaurer la paix internationale. À notre avis, les enseignements de la guerre ne se traduisent que par un solde de pertes : des millions de victimes, la destruction du patrimoine historique et culturel de notre civilisation et un panorama de ravages subis par divers peuples à travers le monde. Il ne suffit pas d'aspirer à

la paix ni de créer des organes et des mécanismes qui s'efforcent de l'instaurer; il faut éliminer les causes qui conspirent contre la paix. Au nombre de ces menaces à la paix figurent les intérêts de domination hégémonique et impérialiste, les actes d'agression, les luttes pour l'appropriation des ressources naturelles, les stratégies et pratiques colonialistes et néocolonialistes qui persistent, l'ordre international actuel marqué par l'injustice et l'exclusion, les inégalités dans les échanges, la discrimination, la xénophobie, l'interventionnisme et les violations du droit à l'autodétermination des peuples.

Il ne peut y avoir de paix et de sécurité tant que des États continueront d'imposer des mesures unilatérales et extraterritoriales à d'autres États, comme le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba depuis plus de 50 ans. Pour prévenir les conflits, il faut de la solidarité, la coopération et l'assistance internationales et une action commune visant à éliminer la pauvreté, le chômage, la faim, les inégalités et leurs causes.

Il ne peut y avoir de développement sans paix et stabilité, et sans paix et stabilité, il n'y aura pas de développement. Il n'y aura ni paix ni sécurité pour un peuple qui souffre de la faim et la malnutrition, manque d'accès à un système d'assainissement et d'eau potable, est analphabète, connaît des taux élevés de mortalité infantile, a une faible espérance de vie et est victime de maladies curables.

La paix et la sécurité internationales ne pourront être maintenues que si les buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et ceux du droit international sont respectés. Ces principes stipulent l'égalité souveraine de tous les États, le règlement pacifique des différends internationaux, le non-recours à la force ou à la menace de la force contre tout autre État et la non-ingérence dans les affaires qui relèvent essentiellement de la juridiction interne des États.

Le Conseil de sécurité a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales et doit s'acquitter de ses fonctions conformément aux pouvoirs confiés par la Charte. Nous préconisons une réforme urgente et fondamentale qui démocratise cet organe et le transforme en un forum efficace à même de s'acquitter de son mandat. Le Conseil de sécurité doit promouvoir des solutions pacifiques et s'abstenir de recourir à la guerre. Ces solutions ne devraient jamais attiser les affrontements armés et encore moins se faire les champions de la doctrine du changement de régime qui, dans la pratique, est contraire à l'essence pacifique de l'Organisation.

Nous sommes préoccupés par la tendance croissante au sein du Conseil de sécurité à réinterpréter le mandat confié par la Charte et à empiéter sur des fonctions qui ne relèvent pas de sa compétence en usurpant le rôle que la Charte assigne à d'autres organes principaux de l'Organisation, notamment l'Assemblée générale. Nous réitérons le rôle central et l'autorité de l'Assemblée générale dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales en sa qualité d'organe principal le plus démocratique et les plus représentatif de l'ONU.

Pour assurer l'efficacité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, il faut que ces dernières soient mises en place dans le respect rigoureux des principes suivants : consentement des parties, impartialité et recours à la force uniquement en cas de légitime défense. Nous appuyons une vision intégrée et coordonnée entre les différents niveaux et acteurs des processus de configuration de la paix. Les critères de la Commission de consolidation de la paix et ses bureaux de terrain devraient avoir un rôle accru dans les prises de décision au sein du système des Nations Unies, en particulier pour les questions relatives à la paix et à la sécurité examinées par le Conseil et relatives également à certains des États qui font l'objet d'un examen de la part de la Commission.

Nous pensons également que la question du maintien et de la consolidation de la paix et de la sécurité internationales constitue aujourd'hui l'un des plus grands défis posés à la communauté internationale. Nous sommes fermement convaincus que la paix et la sécurité internationales continueront d'être menacées tant que les armes nucléaires, qui mettent en péril la survie de l'espèce humaine, ne seront pas complètement éliminées. Cuba continuera d'œuvrer activement, à titre national et en sa qualité de membre d'autres groupes d'États tels que le Mouvement des pays non alignés et la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), à l'élimination et à l'interdiction complètes des armes nucléaires.

Je saisis la présente occasion pour rappeler que le 26 septembre prochain, nous célèbrerons pour la première fois la Journée internationale pour le désarmement nucléaire, suite à une décision de l'Assemblée générale. Ce sera un moment important pour redoubler d'efforts en vue de l'élimination complète de ces armes.

Qu'il me soit permis de rappeler qu'aujourd'hui se tient à La Havane le deuxième sommet de la CELAC dont l'objectif est de consolider la volonté intégrationniste des peuples de la région. À preuve de la vocation de paix des membres de la CELAC, ses chefs d'État et de gouvernement viennent de désigner « zone de paix » la région d'Amérique latine et des Caraïbes, une zone où les différends entre les nations seront réglés pacifiquement au travers du dialogue et de la négociation, ou d'une autre forme de règlement, conformément au droit international.

Ma délégation réaffirme ici l'attachement inébranlable du peuple cubain à la paix. À cet égard, le dirigeant historique de la révolution cubaine, Fidel Castro Ruz, a déclaré que la lutte des peuples pour leur souveraineté et leur indépendance est la lutte pour la paix. Cuba a combattu pour la paix en luttant contre l'exploitation de l'homme par l'homme. Cuba a combattu pour la paix en défendant sa souveraineté.

Je citerai pour conclure les paroles du héros national de Cuba, José Martí, qui, luttant pour que les peuples aient un avenir radieux, a déclaré : « L'avenir, c'est la paix ».

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Khazaee (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de féliciter la Jordanie d'avoir introduit cette question importante au Conseil de sécurité. Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance et d'avoir proposé ce thème important pour notre débat d'aujourd'hui.

Ce thème portant sur un large éventail de questions, il sera, je crois, nécessaire que nous adoptions une approche à deux volets afin d'examiner les points d'ordre général et particulier y relatifs. Dans un premier temps, nous devrons adopter une approche générale afin d'examiner les enseignements à tirer des guerres et la façon dont une paix permanente pourrait être établie et maintenue. Ensuite, nous devrons examiner plus particulièrement la façon dont le Conseil de sécurité s'est jusqu'à présent acquitté de sa responsabilité principale, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

D'une manière générale, la paix ne peut être maintenue et renforcée sur le long terme que par l'élimination des conditions qui favorisent la guerre, les conflits, le terrorisme et la violence, par l'instauration de l'état de droit à tous les niveaux et par le renforcement de l'efficacité des institutions internationales chargées du renforcement et du maintien de la paix et de la sécurité. À cette fin et face à ces situations, toutes les parties prenantes pertinentes doivent tenir compte des dimensions sociales, politiques et géopolitiques des différentes situations et adopter une approche inclusive et des politiques coordonnées aux divers niveaux. Si c'est aux États qu'incombe la responsabilité principale de traiter de l'ensemble de ces questions, la contribution des organisations régionales et internationales dans des domaines tels que l'élimination de la pauvreté, la promotion des droits de l'homme, l'éducation et la diversité culturelle est également cruciale et permettra de jeter des bases solides pour la paix à l'intérieur des nations et entre elles.

À cet égard, la République islamique d'Iran est un pays où toutes les minorités et tous les groupes ethniques vivent en paix au sein d'une nation iranienne unie. Leurs droits sont pleinement reconnus par la Constitution de la République islamique d'Iran et son gouvernement. Nous avons la conviction que le respect des autres religions et des groupes ethniques est un élément vital du maintien de la paix et de la sécurité dans notre pays et au-delà.

S'agissant des questions régionales, l'Iran a toujours joué un rôle constructif en faveur de la paix, la tolérance et la sécurité dans la région et avec ses voisins, de l'Afghanistan à l'Iraq.

Le fait que nous accueillons en Iran près de 3 millions de réfugiés afghans depuis plus de trois décennies et que nous subvenons à leurs besoins en matière d'éducation et de subsistance, quelle que soit leur religion ou leur appartenance ethnique, montre bien que l'Iran est déterminé à promouvoir la paix, la sécurité et la tolérance.

Je rappellerai au Conseil un passage de l'Acte constitutif de l'UNESCO qui convient ici : « les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix ». À partir de là, toute contribution apportée par les organisations compétentes à la promotion d'une culture de paix, de tolérance et de coexistence et à la prévention de la diffusion d'idées violentes et extrémistes favorise la paix. Les crimes auxquels nous assistons actuellement dans des zones du Moyen-Orient, où des civils innocents sont pris pour cible, sont le résultat d'un extrémisme violent et du sectarisme. De

telles mentalités ébranlent les relations harmonieuses et amicales entre les pays.

À cet égard, nous devons prendre acte de la mesure opportune prise par l'Assemblée générale avec l'adoption par consensus de sa résolution 68/127, intitulée « Un monde contre la violence et l'extrémisme violent » et basée sur une idée présentée à l'Assemblée générale par le Président de la République islamique d'Iran.

Il ne fait aucun doute que l'Assemblée générale a un rôle important à jouer dans la promotion de la paix et l'examen de tous les aspects de tout problème ou crise risquant de fragiliser la paix. Un des aspects sur lesquels je dois insister ici est le rôle joué par l'Assemblée dans l'examen de la question du désarmement dans son ensemble et j'appelle l'attention sur la mesure importante prise par l'Assemblée, qui a organisé, en septembre 2013, la toute première Réunion de haut niveau sur le désarmement nucléaire (voir A/68/PV.11).

S'agissant de la manière dont le Conseil de sécurité, en particulier, a jusque-là assumé sa responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, je soulignerai que le tableau est plutôt sombre. Un coup d'œil jeté sur les résultats qu'il a obtenus ces 68 dernières années montre assez bien qu'à de nombreuses reprises, le Conseil n'a pas réussi à répondre aux attentes de l'ensemble des États Membres. Dans de nombreux cas, le Conseil n'a pas pris de mesures rapides et efficaces. Dans certains cas, des considérations politiques ont entraîné une paralysie du Conseil et abouti à l'exercice fréquent du droit de veto. En conséquence, des guerres se sont étendues, des conflits se sont prolongés et des auteurs d'agression et de violations ont continué de commettre ces actes et se sont enhardis. Cela a également abouti à la perte de nombreuses vies précieuses et les souffrances se sont amplifiées. L'incapacité du Conseil de prendre des mesures face à l'invasion flagrante de l'Iran par le régime iraquien, qui a conduit à une guerre sanglante de huit ans et à l'emploi incontrôlé d'armes chimiques par ce régime illustre clairement ce point.

La crise palestinienne est un autre exemple évident. Cette crise se poursuit depuis plus de 60 ans sous les yeux de générations successives. Dans ce cas, l'incapacité d'agir du Conseil a été synonyme de la poursuite de l'occupation de terres d'autres pays par le régime israélien, une situation au cœur de cette crise et de nombreuses autres situations difficiles au Moyen-Orient. Dans le cas présent, tout un peuple a été privé de son droit fondamental à l'autodétermination et le Conseil n'a toujours pas levé le petit doigt pour rétablir ce droit. Pire, malgré la condamnation du monde entier, la construction illégale de colonies de peuplement par le régime israélien se poursuit sans relâche tandis que le Conseil néglige de s'attaquer à ce problème, pour des considérations politiques.

Le Conseil assumant la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité et étant donné qu'il pourrait à juste titre être critiqué pour ce qu'il a fait et ce qu'il n'a pas réussi à faire ces 68 dernières années, je pense que nous devons examiner sérieusement sa structure et son mode de fonctionnement. Il y a près de 20 ans, tous les États Membres se sont félicités du lancement d'un processus de réforme du Conseil, et nous sommes maintenant tous consternés par l'impasse dans laquelle il se trouve.

Le Conseil étant un vestige du passé et au vu des résultats qu'il a obtenus jusque-là, je considère que seul un Conseil transparent, démocratique et vraiment représentatif qui reflète la nouvelle composition de la communauté internationale actuelle pourrait répondre aux attentes que nous, peuples des Nations Unies, plaçons en lui.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Inde.

M. Mukerji (Inde) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie, ainsi que la délégation jordanienne, d'avoir organisé le présent débat dont le thème est « La guerre, ses enseignements et la quête de la paix permanente », et d'avoir distribué la version révisée du document de réflexion (S/2014/30, annexe) pour ce débat. Nous avons écouté avec intérêt les vues exprimées jusque-là par les autres délégations à ce sujet.

La question abordée dans le cadre de notre débat d'aujourd'hui concerne directement les travaux du Conseil de sécurité en tant qu'organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il est utile de rappeler qu'en 1945, quand la Charte des Nations Unies a été approuvée, la priorité de l'Organisation était de prévenir le « fléau de la guerre », une référence directe à la destruction causée par les Première et Seconde guerres mondiales.

Cette année, à l'occasion de la commémoration du centième anniversaire du déclenchement de la Première Guerre mondiale, ma délégation voudrait rappeler que des dizaines de milliers de soldats indiens ont payé de leur vie la victoire finale des forces alliées

dans ces deux guerres. L'Inde est déterminée à trouver des solutions durables au fléau de la guerre et comptait parmi les fondateurs de la Société des Nations, en 1919, et de l'Organisation des Nations Unies, en 1945.

Pour nous, le document de réflexion établi pour le présent débat aborde cinq grandes questions. S'agissant de la première, liée aux conflits internationaux et internes, la position de l'Inde est que le mandat du Conseil de sécurité doit demeurer axé sur les situations de conflit international. Plus grand pays fournisseur de contingents aux opérations de maintien de la paix mandatées par le Conseil de sécurité au cours des six dernières décennies, l'Inde a déployé plus de 170 000 soldats dans 43 des 64 opérations de maintien de la paix menées à ce jour par les Nations Unies. Notre expérience montre qu'une solide coopération internationale entre les États Membres concernés de l'ONU est le moyen le plus viable de s'employer à régler les conflits qui les opposent. Cela peut également s'appliquer au mandat solide confié à une partie des soldats de la paix des Nations Unies en République démocratique du Congo au titre de la résolution 2098 (2013), en mars 2013, et aux activités de maintien de la paix des Nations Unies menées pour faire face au conflit interne au Soudan du Sud, telles que prévues par la résolution 2132 (2013) de décembre 2013. Un processus politique bénéficiant d'un appui international dans le cadre de ces deux opérations soutiendrait les efforts des plus de 6 000 soldats indiens qui s'emploient activement à exécuter le mandat confié par le Conseil de sécurité, y compris la protection des civils.

Pour ce qui est de la deuxième question, à savoir la contribution à une réconciliation profonde des ex-combattants, il peut être utile d'examiner l'historique des relations internationales. L'exemple le plus pertinent pour notre débat d'aujourd'hui, comme l'ont indiqué plusieurs orateurs avant moi, est l'évolution de l'Union européenne depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Des gouvernements qui ont combattu les uns contre les autres se sont réunis pour créer, avec le Traité de Lisbonne de décembre 2009, une nouvelle réalité politique sur un continent qui a été historiquement déchiré par des parties belligérantes. Il existe des exemples concrets semblables dans d'autres régions du monde, où les forces de pays autrefois en conflit ont été rassemblées, de manière volontaire et collective, pour élaborer un nouveau modèle de coopération internationale constructive, contribuant au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ce processus de coopération constructive fondé sur le dialogue est la plus grande force sur laquelle repose le système des Nations Unies aujourd'hui.

La troisième question, celle qui consiste à analyser l'histoire a posteriori, est certes intéressante sur le plan conceptuel, mais à notre sens, cette tâche revient aux universitaires compétents, notamment les historiens, plutôt qu'à la structure intergouvernementale qu'est l'ONU. Comme nous le découvrons tous les jours, ils sont très nombreux les faits historiques importants à avoir été ou à être encore cachés du grand public par les gouvernements de certains États Membres. Le processus de déclassification de ces documents historiques est soumis à la réglementation nationale et n'est pas automatique. Même les documents déclassifiés sont souvent en grande partie réécrits. En conséquence, l'analyse a posteriori des événements historiques est tributaire de conditions idéales, qui supposent que les faits soient divulgués intégralement et sans être déformés, ce qui ne sera probablement jamais le cas dans notre monde imparfait. C'est cet aspect important qui pousse ma délégation à mettre en garde contre toute proposition tendant à ce que l'ONU se charge de réexaminer des faits historiques.

S'agissant de la quatrième question, celle de la paix durable, ma délégation estime que le maintien de la paix et de la sécurité internationales serait plus durable si nous convenions d'adopter une démarche globale et équitable dans les relations entre États Membres. Nombre des questions que traite l'ONU relèvent de la compétence de l'Assemblée générale, notamment s'agissant des aspects économique, social et environnemental du développement. Le développement durable va jouer à l'avenir un rôle essentiel dans le maintien et la consolidation de la paix et de la sécurité internationales.

Cinquièmement, le document de réflexion propose de confier à une équipe restreinte de consultants en histoire le soin de contribuer à la création d'archives nationales ou de commissions historiques. Comme on l'a déjà souligné, il s'agit d'une question sensible, mais elle n'en est pas moins importante. La Sixième Commission de l'Assemblée générale serait peut-être l'enceinte la mieux adaptée pour commencer à réfléchir à la manière de donner suite à une telle proposition. Je fais cette suggestion parce que, quelle qu'elle soit la mission qui échoira à une éventuelle unité historique de l'ONU, celle-ci devra se fonder sur les principes fondamentaux qui régissent le droit international et l'interprétation des documents. Par conséquent, à notre

avis, cette tâche devrait être confiée à nos collègues de la Sixième Commission, qui, grâce à leur perspicacité et à leur rigueur juridiques, seront les mieux placés pour étudier cette proposition de façon approfondie et objective.

En conclusion, j'en reviens à mon point de départ, qui est le rôle du Conseil de sécurité dans le maintien d'une paix et d'une sécurité internationales durables afin d'éviter le fléau de la guerre. Selon nous, le principal problème auquel se heurte l'ONU pour ce qui est de maintenir la paix et la sécurité internationales et de prévenir les conflits n'est pas la compréhension du processus historique, mais la prise de conscience du fait que notre instance de gouvernance mondiale dans ce domaine, à savoir le Conseil de sécurité, ne correspond plus à la réalité contemporaine. La composition du Conseil de sécurité doit être réformée en profondeur, avec notamment une augmentation du nombre de ses membres dans les deux catégories, permanents et non permanents. C'est indispensable pour préserver sa crédibilité mais aussi pour garder la confiance de la communauté internationale dans cette institution.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Malaisie.

M. Haniff (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord, Monsieur le Président, à vous féliciter d'avoir pris l'initiative de convoquer cet important et ambitieux débat public du Conseil de sécurité sur le thème « La guerre, ses enseignements et la quête de paix permanente ». Ma délégation vous remercie également du document de réflexion stimulant (S/2014/30, annexe) que vous avez élaboré sur le sujet. Je remercie par ailleurs le Secrétaire général adjoint, Jeffrey Feltman, de son exposé.

Je tiens à commencer en soulignant l'engagement de la Malaisie, en tant que partenaire actif et solide, dans les efforts internationaux en faveur de la paix. Nous avons eu la chance de vivre une transition pacifique vers notre indépendance en 1957, ce qui nous a convaincus de l'importance que revêt le règlement pacifique des conflits par les moyens énoncés dans la Charte des Nations Unies. Des jungles lointaines du Congo, moins de trois ans après avoir obtenu notre indépendance, aux hivers de Bosnie-Herzégovine sous les bannières de l'ONU et de l'OTAN, et plus près de chez nous au Timor-Leste, les soldats de la paix malaisiens sont fiers d'avoir pu participer à ces opérations de maintien de la paix et à un grand nombre d'autres opérations multilatérales.

Sur le plan régional, la Malaisie s'est toujours attelée à la mise en place d'une démarche globale pour lutter contre les menaces à la sécurité régionale, en particulier dans le contexte de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. À ce titre, nous facilitons activement les pourparlers de paix et un dialogue constructif permettant de déboucher sur des solutions mutuellement acceptables, comme par exemple l'accord-cadre historique conclu le 15 octobre 2012 entre le Gouvernement philippin et le Front de libération islamique Moro. Il y a quatre jours, les annexes définitives et complètes à cet accord ont été signées par les deux parties à l'occasion d'un cycle de pourparlers historique qui s'est tenu à Kuala Lumpur, ouvrant ainsi la voie à une paix permanente dans la région. Les efforts déployés par la Malaisie pour faciliter ces importantes négociations ont été reconnus et salués par le Secrétaire général, les États-Unis, l'Union européenne et les membres du groupe de contact international.

La Malaisie a également accueilli la première Réunion annuelle du Conseil asiatique pour la paix et la réconciliation, les 11 et 12 novembre 2013 à Putrajaya. Comme l'a souligné le Premier Ministre malaisien, Dato' Sri Mohd Najib bin Tun Haji Abdul Razak, dans le discours inaugural qu'il a prononcé à cette occasion, « Nous ne devons pas avoir peur d'user de notre pouvoir de persuasion pour contrer les cris de ralliement des extrémistes qui font fausse route ». Cet attachement à la modération, y compris dans les plus hautes sphères dirigeantes malaisiennes, illustre notre conviction qu'il est urgent d'écrire une histoire commune pour rapprocher les points de vues divergents des parties à un conflit.

Pour répondre à votre suggestion, Monsieur le Président, concernant l'analyse des conflits a posteriori, la Malaisie réitère sa conviction de longue date, selon laquelle il est impératif de s'attaquer aux causes profondes des conflits, qu'elles soient liées au sous-développement, à la pauvreté, à des différends politiques ou à la préservation des identités nationales, socio-culturelles, ethniques ou religieuses. Forts de notre expérience, nous estimons qu'une histoire consensuelle ou commune pourrait permettre d'atténuer les motifs de conflit, en particulier ceux alimentés par des éléments qui diffusent des idées extrémistes ou prônent l'exclusion. Dans le même temps, ma délégation considère que nous devons continuer d'être guidés par les principes du droit international lorsque nous engageons des poursuites contre les responsables de ces conflits.

S’agissant de la suggestion de confier à une équipe restreinte de consultants en histoire le soin de récupérer ou protéger des documents qui pourraient permettre d’écrire une histoire commune, ma délégation voudrait faire les réflexions suivantes.

Nous estimons que le déploiement sur le terrain d’une telle équipe devrait, par principe, s’effectuer à la demande ou avec l’accord du pays hôte. La Malaisie a déjà eu l’occasion de souligner que les programmes d’édification de la nation et de réforme gouvernementale ne devaient pas être imposés par des entités extérieures, mais qu’au contraire, ces efforts devaient être participatifs, avoir une solide assise nationale et reposer sur un mandat juridique pour amener des changements. Or, un tel déploiement posera naturellement des problèmes dans le cas où le pays hôte est partie au conflit en question, car il pourrait être dans l’intérêt de ce pays de maintenir sa propre version des événements.

En outre, il convient de faire preuve de prudence au moment de définir le rôle et les capacités de la communauté internationale dans la mise en oeuvre d’une telle initiative. En effet, il ne serait pas dans l’intérêt de l’ONU que, contrairement au travail d’organes indépendants et impartiaux, les équipes de consultants en histoire obéissent à des considérations politiques. Enfin, ma délégation craint que ce processus ne manque de transparence.

Ces considérations mises à part, l’important travail d’écriture d’une version historique commune des conflits doit se poursuivre. À cet égard, ma délégation prend note des efforts que déploie l’Institut pour la justice historique et la réconciliation, une institution qui, selon nous, a grandement bénéficié de votre engagement personnel, Monsieur le Président. Le livre *Zoom in : Palestinian Refugees of 1948, Remembrances* (Zoom : Réfugiés palestiniens de 1948, Souvenirs), publié par l’Institut, révèle un contraste saisissant dans la manière dont jeunes Palestiniens et jeunes Israéliens interprètent les photos prises durant la nakba de 1948. Cette publication démontre à quel point il est indispensable de mieux comprendre cet événement et d’en écrire une interprétation commune, car ses conséquences résonnent encore aujourd’hui.

Nous convenons qu’il n’existe pas de formule universelle pour instaurer la paix permanente. Nous constatons également qu’actuellement, nous n’avons probablement pas suffisamment d’éléments pour mesurer les risques qu’il y aurait à ne plus considérer la nécessité d’un discours réconciliateur comme une priorité.

Cependant, chacun est de plus en plus conscient qu’empêcher un pays de replonger dans le conflit est l’un des aspects les plus difficiles des situations d’après-conflit. Au sein du système des Nations Unies, ces difficultés peuvent se manifester par un éventail d’obstacles allant des déficits de financement à l’absence de soutien institutionnel. En dépit de cela, c’est peut-être au sein du système des Nations Unies lui-même que réside le potentiel d’une paix permanente et notamment, selon nous, dans le travail de la Commission de consolidation de la paix.

La Malaisie reste convaincue que le Conseil de sécurité a énormément bénéficié de son interaction accrue avec la Commission de consolidation de la paix, notamment du fait des interdépendances entre maintien de la paix et consolidation de la paix. L’édification des institutions de l’État durant la période de maintien de la paix ne peut qu’influer grandement sur le succès de la transition vers la phase de consolidation de la paix. Comme nous l’avons expliqué, faute de collaboration étroite et efficace avec les gouvernements nationaux et les parties prenantes au niveau local aux fins de mettre en place une architecture institutionnelle pérenne, on risquerait de voir réapparaître l’instabilité dans le pays concerné. C’est peut-être dans ce domaine que la Commission de consolidation de la paix pourrait jouer un rôle renforcé, entre autres pour faire émerger une interprétation historique commune entre les parties au conflit.

À cet égard, la Malaisie se félicite de l’intensification des liens et des échanges entre la Commission de consolidation de la paix et le Conseil de sécurité dans l’optique de la poursuite du travail d’élaboration de programmes concrets en matière de consolidation de la paix. Ma délégation souligne le rôle important que joue la Commission de consolidation de la paix en tant qu’organe consultatif intergouvernemental chargé de coordonner et d’intégrer les différentes stratégies eu égard aux mesures de consolidation de la paix après un conflit, afin d’aider les pays à ne pas retomber dans le conflit. À cet égard, il convient de renforcer et de consolider les principaux organes de l’ONU, en particulier la Commission de consolidation de la paix, dans son rôle consultatif auprès du Conseil de sécurité pour ce qui est des questions liées à la consolidation de la paix.

Pour terminer, la Malaisie réaffirme que la majorité silencieuse doit faire entendre sa voix pour parler plus fort que les voix extrémistes de la haine, de la peur et de l'ignorance. Parvenir à une même représentation de l'histoire est l'une des solutions par lesquelles les modérés peuvent venir à bout de la mainmise des extrémistes sur le discours politique autour d'un conflit. Parallèlement, nous devons continuer à appuyer les organes de l'ONU existants qui peuvent jouer un rôle important dans le maintien d'une paix permanente, en particulier la Commission de consolidation de la paix. À cette fin, je tiens à vous assurer, Monsieur le Président, que la Malaisie continuera d'appuyer les efforts internationaux en vue d'instaurer la paix et de reconstruire un pays dans les situations d'après-conflit.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Namibie.

M. Naanda (Namibie) (*parle en anglais*) : Une fois encore, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de janvier 2014, et je tiens en outre à vous remercier d'avoir organisé, eu égard aux abominables atrocités commises chaque jour dans le monde entier, qui menacent l'existence même de l'ordre social démocratique que nous avons élaboré au fil des années au sein de la communauté internationale, ce très important débat, afin de faire ressortir les enseignements, ainsi qu'une interprétation commune, de la guerre aux fins de l'instauration d'une paix durable et pérenne.

Je souhaite également remercier le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Jeffrey Feltman, de son exposé instructif sur le rôle de l'ONU dans la promotion d'une paix durable, et en particulier sur les enseignements tirés et les difficultés qui persistent dans les situations d'après-conflit.

La nation namibienne a été fondée en 1990, après une âpre lutte de libération, au cours de laquelle notre peuple a souffert de nombreux massacres. À ce titre, notre histoire abonde particulièrement en violations systématiques des droits de l'homme. Nous avons obtenu notre indépendance avec l'aide et la participation actives de la communauté internationale. Nous sommes fiers d'être considérés comme l'un des succès de l'ONU en matière de maintien de la paix et de consolidation de la paix. L'article 96 de la Constitution namibienne engage le pays et sa population à promouvoir la paix et la sécurité internationales. C'est pourquoi la Namibie participe à diverses missions de maintien de la paix dans le monde entier sous mandat du Conseil de sécurité.

Comme l'ont déjà dit de nombreuses délégations qui ont pris la parole aujourd'hui, il est universellement reconnu que l'ONU a un rôle primordial à jouer non seulement dès le lendemain du règlement des conflits mais également dans la conception et la gestion d'initiatives post-conflit de long terme. Parmi ces dernières, citons les programmes de démobilisation, de désarmement et de réintégration, qui permettent de renforcer les systèmes judiciaires et, comme pour notre propre cas, la formation de fonctionnaires, destinée à leur permettre de servir le pays pendant les périodes de transition et d'après-conflit. Par conséquent, au-delà du règlement des conflits et de la stabilisation, il convient de préparer le terrain en vue de l'installation de la démocratie, du développement et du renforcement de l'état de droit.

Nous sommes d'avis qu'il convient d'accorder une plus grande attention au rôle de l'ONU dans la réconciliation après un conflit. Nous accueillons donc favorablement la mise en place d'institutions telles que la Commission de consolidation de la paix, qui peut jouer un grand rôle en aidant à relever les défis associés à la réconciliation nationale et liés à la diversité des parties prenantes. À cet égard, nous tenons à émettre une mise en garde : il n'existe pas de modèle unique applicable à tous les processus de réconciliation nationale. Une conception uniformisée de la réconciliation nationale ne peut avoir par conséquent l'effet recherché. Ce qui fonctionne dans une situation donnée peut ne pas s'appliquer dans une autre du fait de la dynamique particulière qui existe au sein du pays et, dans une certaine mesure, de la région. En Namibie, par exemple, nous avons adopté, lors de notre accession à l'indépendance, une politique de réconciliation nationale offrant une amnistie générale aux deux parties. Cette politique nous a été très utile, et le pays jouit désormais de la paix, de la stabilité et de la démocratie.

Si nous sommes conscients que la rhétorique contemporaine, selon laquelle il ne peut y avoir de véritable paix sans justice, privilégie, dans la réconciliation, les victimes et la justice rétributive, nous pouvons également avoir à admettre que, avec l'application intransigeante de normes de justice très élevées, une paix encore fragile risque de ne pas être durable. C'est précisément notre expérience dans la région de l'Afrique australe, mais aussi dans de nombreuses autres régions du continent africain. Pour nous, la difficulté a été de

réintégrer les anciens combattants dans la société tout en donnant aux victimes le sentiment d'une certaine justice et de défendre les principes de l'état de droit sans provoquer d'effets retour déstabilisateurs, notamment dans des situations où la stabilité politique était fragile. Dans notre situation, donc, des compromis ont dû être faits et la justice rétributive a dû être contrebalancée par une justice rétributrice, ainsi que par la proclamation d'une amnistie.

Le rôle des femmes dans la prévention des conflits et dans la consolidation de la paix après un conflit revêt une grande importance. En conséquence, la Namibie appuie sans réserve l'association des femmes aux dispositifs de sécurité tels que les forces armées, la police, ou les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales au titre des diverses résolutions de l'ONU qui prennent acte de ce rôle important. Nous restons convaincus que, pour parvenir à une paix complète et durable, tous les efforts doivent être faits pour assurer la participation et la contribution des femmes aux négociations de paix et à l'exécution des stratégies et programmes d'après-conflit.

En outre, nous accueillons favorablement l'adoption par l'Assemblée générale du Traité sur le commerce des armes, premier instrument juridique international à prévoir expressément un critère de genre dans le cadre des transferts d'armes dès lors qu'il y a lieu de penser que ces transferts serviraient à commettre des violences contre les femmes et les enfants.

Pour terminer, je voudrais saluer l'important partenariat institutionnel qui unit le Conseil et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales. En Afrique, par exemple, nous avons adopté une politique de tolérance zéro s'agissant des changements anticonstitutionnels de gouvernement. Les responsables de coups d'État sont isolés et leur pays est immédiatement suspendu de toute participation à l'Union africaine.

Dans la même veine, l'Afrique a clairement défini ce qu'est un changement inconstitutionnel de gouvernement, qui inclut la manipulation des lois électorales. À cet égard, nous invitons l'Organisation des Nations Unies à œuvrer en faveur de l'adoption du même principe. Au niveau sous-régional, la Communauté de développement de l'Afrique australe a scrupuleusement respecté ce principe s'agissant de Madagascar.

Alors que la politique qui consiste à s'opposer à tout changement inconstitutionnel de gouvernement est poursuivie, une nouvelle forme de changement inconstitutionnel de gouvernement a vu le jour, avec des mutins de l'armée devenant partie intégrante de gouvernements prétendument inclusifs, qui se sont avérés pas du tout viables.

La Namibie estime que si l'on laisse cette situation se poursuivre, le principe de tolérance zéro de l'Union africaine sera sapé. Il faut décourager cette tendance et envisager d'autres initiatives.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Viet Nam.

M. Le Hoai Trung (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous féliciter ainsi que la délégation jordanienne de l'excellent travail que vous avez effectué au cours de votre présidence du Conseil de sécurité pour le mois de janvier 2014. Nous saluons votre initiative de tenir le débat d'aujourd'hui sur le thème « La guerre, ses enseignements et la quête de la paix permanente », qui est lié à l'objectif fondamental de l'action collective des Nations Unies.

La guerre et la paix ont été la préoccupation principale de l'humanité au cours de l'histoire, et elles le sont d'autant plus aujourd'hui du fait des conséquences catastrophiques des deux Guerres mondiales et de nombreux autres conflits. C'est la dévastation des guerres qui a poussé la communauté internationale à œuvrer ensemble dans le cadre d'un effort collectif sans précédent « pour préserver les générations futures du fléau de la guerre (...) favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie », tel qu'énoncé dans le Charte des Nations Unies.

Depuis sa création il y a près de sept décennies, l'Organisation des Nations Unies s'est avérée utile s'agissant de prévenir une autre guerre mondiale qui, tragiquement, aurait détruit totalement la civilisation humaine. L'Organisation des Nations Unies a œuvré sans relâche afin de désamorcer et régler les conflits dans le monde et de remédier à leurs conséquences. Pourtant, les conflits, tant entre les États qu'à l'intérieur des États, détruisent encore des millions de vies et nuisent au développement de trop nombreuses nations. C'est pourquoi il importe au plus haut point que nous réfléchissions sur les causes de ces résultats tragiques dans certains endroits, sur ce qui a permis de les prévenir dans d'autres, et sur ce que nous pouvons faire pour instaurer une paix durable pour tous. Notre délégation

voudrait évoquer un certain nombre d'enseignements de l'histoire.

Premièrement, l'histoire a montré que trop souvent les guerres et les conflits découlent de doctrines archaïques de la politique de coercition, de l'ambition de domination et du recours à la menace ou à l'emploi de la force pour le règlement des différends internationaux, notamment ceux liés à des revendications territoriales et juridictionnelles.

Deuxièmement, l'histoire a aussi montré que les forces belliqueuses finissent par essuyer des échecs quelle que soit la puissance qu'elles auront pu amasser au départ. Les aspirations des nations à l'indépendance, à la souveraineté et à d'autres droits légitimes imprescriptibles sont source de grande puissance.

Troisièmement, cependant, une fois qu'ils ont éclaté, les guerres et les conflits causent d'énormes souffrances aux êtres humains et ont de graves conséquences sur bien des aspects de la vie des nations directement impliquées ainsi que d'autres, particulièrement dans le monde on ne peut plus interdépendant d'aujourd'hui. Malheureusement, un grand nombre de ces conflits sont associés à des legs historiques et découlent de fausses perceptions, de malentendus et d'incidents non intentionnels.

Aujourd'hui, l'Organisation des Nations Unies et ses États Membres disposent de moyens plus nombreux et plus efficaces pour prévenir les guerres et les conflits. Il faut mettre en place des institutions de paix, les renforcer et en faire le meilleur usage, notamment en développant le droit international, en renforçant les organisations internationales et régionales et les mécanismes de facilitation du dialogue, de renforcement de la confiance et de règlement pacifique des différends.

Il faut condamner le recours à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations internationales, favoriser le règlement pacifique des différends et promouvoir une culture de paix. Nous estimons que ce sont là les avancées les plus marquants par lesquelles l'Organisation des Nations Unies diffère de la Société des Nations, bien que beaucoup reste encore à faire. À cet égard, les questions soulevées par le Président du Conseil de sécurité sont extrêmement importantes. Il faut aider les nations sortant de guerres et de conflits à se reconstruire et à se réconcilier, à s'attaquer aux causes profondes du conflit et à garantir une paix durable.

Étant donné que tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies lui ont conféré la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil doit constamment promouvoir les thèmes et les mesures destinés à consolider la paix et à prévenir la guerre et le conflit. À cet égard, les membres permanents du Conseil assument une responsabilité particulière.

Ayant eu à mener des guerres pour défendre notre indépendance nationale, notre souveraineté et notre intégrité territoriale, le Viet Nam sait, pour en avoir souffert, quelles sont les conséquences des guerres et des conflits. C'est pourquoi le Viet Nam partage pleinement le désir ardent de paix. Comme notre Premier Ministre, S. E. M. Nguyen Tan Dung, l'a souligné dans l'allocution qu'il a prononcée à la soixante-huitième session de l'Assemblée générale (voir A/68/PV.16), il importe au plus haut point d'instaurer et de renforcer la confiance stratégique aux plans international et régional par des actions concrètes, une attitude constructive et le respect de la Charte des Nations Unies et du droit international. Ce n'est que dans un tel environnement de confiance stratégique, dans lequel chaque pays est partie prenante responsable, que le monde jouira d'un meilleur climat de sécurité et que les enseignements de la guerre seront pleinement appliqués.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Azerbaïdjan.

M. Musayev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Avant toute chose, je voudrais féliciter le Royaume hachémite de Jordanie de son élection et du brio avec lequel il s'acquitte de ses fonctions en tant que Président du Conseil de sécurité pour ce mois. Nous savons gré aussi à la délégation jordanienne d'avoir organisé le présent débat public sur un thème aussi important.

Le document de réflexion (S/2014/30, annexe) établi par la présidence soulève un problème fondamental. En effet, nous nous retrouvons trop souvent face à des tentatives de falsification préméditée de l'histoire, en particulier ses épisodes les plus traumatisants, et d'utiliser le passé comme arme pour inculquer l'inimitié et la haine et fomenter la guerre contre d'autres pays. Résultat : des générations voient le jour en étant habitées d'un profond sentiment de haine et d'intolérance. Mais l'histoire peut aussi servir – et être enseignée – à promouvoir le respect des autres peuples et cultures, accepter les différences et développer une aptitude à la coexistence.

Dans de nombreuses situations, d'importantes mesures ont aidé à réduire les tensions et fait en sorte

que les processus de paix et de réconciliation aillent de l'avant. Parallèlement, il faut faire plus pour remédier aux menaces et problèmes majeur qui continuent de saper les éléments fondamentaux de l'ordre juridique international, de porter atteinte à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et à la stabilité des États et de susciter indifférence et mépris à l'égard des les droits de l'homme.

Il faut qu'il soit bien compris que les États qui vont à l'encontre de la Charte des Nations Unies et du droit international, sapant la souveraineté et l'intégrité territoriale des États, violant le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme et faisant fi des résolutions du Conseil de sécurité, peuvent faire l'objet de mesures visant à mettre un terme immédiat à leur actions illégales et les pousser à négocier en toute bonne foi aux fins d'une paix, d'une stabilité et d'une coopération permanentes. Le fait que des situations illégales perdurent à cause de circonstances politiques ne signifie pas pour autant qu'elles deviennent légales ou qu'elles vont se poursuivre indéfiniment.

Il importe de souligner le rôle que joue l'état de droit dans la prévention des conflits, l'atténuation des conséquences des conflits une fois que ceux-ci ont éclaté, le règlement des conflits, et l'instauration par la suite d'une paix stable et durable. La nécessité de garantir l'application du principe de responsabilité pour les violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme, à la fois pour les auteurs à titre individuel et pour les parties au conflit, fait partie intégrante des défis et des efforts contemporains en matière de quête d'une paix durable.

Comme le montre la pratique, les torts laissés impunis ou qui ne sont pas reconnus risquent d'entraver l'instauration tant attendue de la paix et de la réconciliation, et peuvent aisément déboucher sur de nouveaux conflits et la perpétration de nouveaux crimes. L'établissement de la vérité sur les violations graves du droit international humanitaire et des droits de l'homme commises pendant les conflits, de même que la nécessité de prendre des mesures institutionnelles pour prévenir la répétition de ces violations, sont autant de préalables indispensables à un règlement véritable des conflits.

Il est absolument primordial de sanctionner les violations commises en période de conflit par tous les moyens disponibles, y compris, entre autres, par la création de mécanismes judiciaires et la mise en place de commissions d'enquête ou de missions internationales d'établissement des faits chargées de vérifier précisément les faits allégués. La nécessité d'établir et de documenter la vérité, de faire la lumière sur ce qui s'est réellement produit et de lutter contre l'impunité est indéniable. Ces efforts ne doivent pas être sélectifs ni motivés par des intérêts politiques.

De toute évidence, aucun accord de paix ne peut être conclu s'il est incompatible avec le droit international, notamment les normes incontournables que sont l'interdiction du recours à la force et l'obligation de respecter l'intégrité territoriale et la souveraineté des États. Il importe que les cadres de règlement des conflits ne servent pas à valider *a priori* des solutions illégales ou fondées sur un fait accompli. Les tentatives d'imposer ou d'encourager de telles solutions ne sauraient en effet fournir les fondements nécessaires à l'instauration d'une paix durable et d'une stabilité à long terme.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Suisse.

M. Seger (Suisse) : On a coutume de dire que la première victime de la guerre, c'est la vérité. Si l'adage dit vrai, alors la tâche primordiale dans un contexte d'après-guerre doit être de rétablir cette vérité. Mais il s'agit d'une tâche formidable dans une situation d'après-conflit, où les interprétations divergentes de l'histoire s'affrontent. Le tragique héritage de la violence et des atrocités ne se résume pas aux immenses pertes en vies humaines et dégâts matériels, mais « révolte la conscience de l'humanité », pour reprendre la formule qui figure dans le préambule de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Si aucun travail n'est fait pour surmonter les séquelles d'un conflit, les conséquences sur les générations futures peuvent être dramatiques. Nous avons donc l'obligation morale de mener ce combat contre l'impunité, de mettre au point des stratégies qui permettent une justice transitionnelle, et d'affronter le passé pour s'engager sur le chemin de la vérité.

La communauté internationale a réalisé de gros progrès dans le développement des normes permettant aux victimes de faire valoir leurs droits à la vérité et à la justice, mais aussi leurs droits à obtenir réparation ainsi que des garanties de non-répétition. Grâce à ces quatre éléments combinés, il est plus facile de demander des comptes aux auteurs de crimes et de répondre aux besoins des victimes. Les garanties de non-répétition, en particulier, qui peuvent par exemple être instaurées

par des réformes institutionnelles, ouvrent la voie à la coexistence et à la réconciliation. L'expérience a montré que la réconciliation ne peut être obtenue qu'au prix d'efforts de longue haleine et d'un sérieux travail de mémoire. Pour espérer une paix durable, il faut donc d'abord régler les griefs du passé. La Suisse salue et soutient les efforts de tous les gouvernements qui ont le courage de s'atteler à cette tâche difficile en cherchant à développer leurs propres stratégies de traitement du passé. Nous tenons aussi à féliciter le Rapporteur spécial sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition pour le travail qu'il accomplit.

Que ce soit en Syrie ou dans toute autre zone de conflit, la recherche d'une paix durable passe par la lutte contre l'impunité. Si l'on veut prévenir de nouvelles atrocités, il est impératif de rétablir un régime dans lequel chacun doit assumer ses responsabilités et rendre des comptes. Voilà pourquoi, pour en revenir au problème de la vérité et de la mémoire historique, nous sommes résolument favorables à la mise en place de commissions d'enquête ou d'établissement des faits, comme la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne. Nous tenons aussi à rappeler ici qu'à l'initiative de la Suisse, près de 60 États ont remis une pétition au Conseil de sécurité il y a un an pour lui demander de saisir la Cour pénale internationale de la situation en Syrie. Alors que les atrocités se multiplient, la vérité et la justice, ainsi que les réparations et les réformes institutionnelles, sont plus importantes que jamais. Elles sont au centre de toute paix durable.

En droite ligne des propositions concrètes de la présidence jordanienne concernant les actions possibles du Conseil de sécurité et de la communauté internationale, je souhaiterais mentionner quelques-unes des initiatives prises par la Suisse. Il y a plusieurs années, elle a lancé un projet visant à protéger et à conserver les archives relatives à des violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Dans le cadre de ce projet, une assistance technique est fournie aux États et aux organisations de la société civile qui demandent une aide pour préserver leurs archives et pour créer des bases de données pouvant contribuer à l'établissement des faits et à la sauvegarde de la mémoire historique. En vertu d'un accord bilatéral, la Suisse conserve ainsi une copie de sauvegarde des archives de la police nationale du Guatemala. La Suisse a aussi pris certaines initiatives pour encourager la diffusion de bonnes pratiques pour les commissions d'enquête ou d'établissement des faits. Au mois de novembre dernier, un séminaire a notamment été organisé à Genève en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, qui a diffusé à cette occasion ses directives pour la toute première fois.

Enfin, la Suisse tient à rappeler encore une fois l'engagement du Conseil de sécurité en faveur de la recherche de solutions pacifiques aux conflits et de la promotion des mesures préventives nécessaires pour régler les différends, en conformité avec le Chapitre VI de la Charte des Nations Unies. Prévenir les conflits armés est une stratégie infiniment plus souhaitable dans la perspective d'une paix durable que devoir réagir en présence d'affrontements violents.

Je vais m'écarter de mon discours écrit mais je voudrais terminer mon propos sur un commentaire personnel. Quand j'ai lu le titre de votre proposition d'ordre du jour pour le débat d'aujourd'hui, Monsieur le Président, j'ai évidemment pensé au fameux philosophe allemand Emmanuel Kant, qui a justement écrit un essai sur la paix éternelle. J'ai fait un peu de recherche sur ce philosophe, et j'ai découvert qu'il avait eu l'idée d'écrire un essai sur ce sujet après avoir vu l'enseigne d'une auberge dont le nom était justement « La paix éternelle ». Détail intéressant, cette enseigne était illustrée par un cimetière, semblant signifier que la seule paix éternelle que nous pouvons atteindre se trouve après notre mort. J'espère sincèrement que le présent débat contribuera à ce que la paix éternelle puisse advenir dans le monde des vivants, et non pas dans l'au-delà. Je vous remercie donc vivement d'avoir organisé un débat à cette fin.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Italie.

M. Lambertini (Italie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais vous remercier ainsi que votre délégation d'avoir convoqué cette séancetrès importante sur une question d'une importance cruciale. Je tiens également à indiquer que l'Italie s'associe à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne.

L'un des défenseurs les plus influents de la paix mondiale au siècle dernier, S. S. le pape Jean XXIII, avait l'habitude de dire : « Recherchons ce qui unit plutôt que ce qui divise ». Cette phrase concise mais éloquente peut nous guider dans notre quête d'une paix et d'une sécurité permanentes, qui est au cœur de l'activité de l'Organisation des Nations Unies. Tout au long de sept décennies d'efforts à la poursuite de cet

objectif, après plusieurs essais et erreurs, nous avons fini par comprendre qu'il s'agit d'un objectif difficile, mais pas impossible, à atteindre.

Cela exige de fondements solides qui doivent être posés avec soin. La paix ne signifie pas seulement la signature d'un traité. La paix ne peut pas être imposée, elle ne peut qu'émaner d'une entente mutuelle des parties concernées et de leur reconnaissance de ce qui les unit.

Ce n'est là que le point de départ; la condition préalable à une paix durable. C'est ce que nous avons retenu de l'expérience mozambicaine. Un accord de paix réussi et toujours viable pour le Mozambique a été signé à Rome en octobre 1992.

Le Secrétaire général de l'ONU de l'époque, M. Boutros Boutros-Ghali, a qualifié cette paix de « formule italienne » : un exercice patient de réconciliation entre les parties à un conflit, facilité par une coalition d'acteurs composée du Gouvernement italien, de l'opposition italienne, d'une organisation non gouvernementale italienne, de l'Église catholique et, bien sûr, de tous les acteurs mozambicains impliqués dans cette crise.

Après la signature d'un accord et la proclamation d'un cessez-le-feu, il faut que certaines conditions soient remplies pour que la paix perdure. À cet égard, le respect des droits de l'homme est de la plus haute importance, tout comme la création des conditions propices au développement économique et social. Toutes ces questions sont des composantes essentielles de l'action de l'Organisation aujourd'hui.

La semaine dernière, la Mission permanente de l'Italie a eu l'honneur de co-organiser, ici au Siège, une manifestation pour célébrer la Journée Martin Luther King. Durant cette manifestation, placée sous le thème de la menace posée par les inégalités croissantes, Joseph Stiglitz, lauréat du prix Nobel, nous a mis en garde contre les dangers que posent les inégalités économiques, une véritable bombe à retardement. Cet aspect doit être un élément crucial de notre réflexion sur les moyens de parvenir à une paix permanente et un élément fondamental de notre coopération interétatique. Le fossé croissant entre ceux qui ont trop et ceux qui ont trop peu est un facteur de déstabilisation dans notre monde. Nous devons garder cela à l'esprit et faire preuve d'ambition dans notre quête d'une paix permanente et nos efforts visant à élaborer un nouveau programme de développement international.

L'ONU fait un travail remarquable, difficile et souvent mal compris, par l'intermédiaire du Département des opérations de maintien de la paix, un travail que l'Italie appuie pleinement. Trop souvent, l'on rejette sur l'Organisation le blâme pour les conflits qui sévissent dans le monde, mais aucun club ne peut être supérieur à la somme de ses membres. L'ONU ne peut rien faire d'autre qu'essayer de régler les problèmes créés par ses Membres. Cela est particulièrement difficile si l'Organisation ne dispose pas d'outils et de structures nécessaires. C'est pourquoi l'Italie est favorable à une réforme – qui n'a que trop tardé – du Conseil de sécurité, l'organe à qui incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Pour être efficace, cette réforme doit respecter un ensemble de principes contraignants, à savoir l'inclusion, la représentation et le respect du principe de responsabilité. Cette réforme doit accroître la souplesse du Conseil et renforcer ses échanges avec l'ensemble des Membres, qui devraient le percevoir comme un club fiable, et non un club exclusif.

En fin de compte, l'ONU vise à créer un monde sans guerre. Cet objectif se reflète dans tous les aspects de notre travail et doit nous servir de guide et de but, dans chaque décision que nous prenons.

Pour terminer, qu'il me soit permis de revenir à notre expérience au Mozambique. L'enseignement que nous avons tiré, qui est encore plus pertinent aujourd'hui, est que la paix est un processus dynamique. La paix ne doit pas seulement être préservée; elle doit aussi croître, servir de garantie pour les droits de l'homme, le développement économique, une vie stable, des institutions démocratiques, la sécurité et l'état de droit. Aujourd'hui comme par le passé, il faut rechercher ce qui unit.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Pays-Bas.

M. Van Oosterom (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir organisé cet important débat. Les Pays-Bas s'associent à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne.

En 1992, j'ai vu de mes propres yeux les résultats atroces de la guerre, lorsque j'ai visité Beyrouth à partir de Damas où j'étais affecté. J'ai vu une ville détruite et des vies humaines détruites. À ce moment-là, j'ai compris qu'il y avait un enseignement important à tirer de la guerre : nous devons mettre tout en œuvre

pour prévenir les guerres, et la quête de la paix est un impératif moral pour tout le monde.

Dans mon intervention, j'aborderai les questions de prévention, de responsabilité et de réconciliation.

S'agissant de la prévention, le renforcement de l'ordre juridique international est crucial. Un ordre juridique international plus fort permet de réduire les risques de conflit et est essentiel pour le règlement pacifique des conflits.

L'Article 33 de la Charte des Nations Unies est on ne peut plus clair à cet égard et propose des options concrètes. Nous nous réjouissons de constater que ces mécanismes de règlement pacifique sont utilisés de plus en plus souvent. Je voudrais donner deux exemples.

Les Pays-Bas appuient fermement le rôle de l'ONU en tant qu'acteur mondial dans le domaine de la médiation, notamment en accordant un financement conséquent au Département des affaires politiques. Ce matin, M. Jeff Feltman a tenu des propos importants à ce sujet.

Pour ce qui est du règlement judiciaire des conflits, la Cour internationale de Justice et la Cour permanente d'arbitrage, qu'abrite le Palais de la Paix, sont des symboles mondiaux de la quête de la paix par le droit. L'an dernier, nous avons célébré le centième anniversaire du Palais de la Paix, et, comme nous le savons tous, La Haye est considérée comme la capitale juridique du monde.

Un autre élément crucial en matière de prévention est l'alerte rapide. Mon gouvernement se félicite de l'initiative prise par l'ONU dans le cadre du plan d'action « Les droits avant tout », qui est étroitement lié à la notion très importante de la responsabilité de protéger, que nous appuyons sans réserve. Les Nations Unies ont clairement démontré les liens étroits qui existent entre la paix, le développement et les droits de l'homme. Les violations des droits de l'homme servent de signaux d'alerte pour des conflits potentiels, et le Conseil de sécurité doit agir en conséquence. Nous pensons, et ici je voudrais me faire l'écho de mon collègue de la Nouvelle-Zélande, qu'il convient d'améliorer les échanges entre les pays membres du Conseil et les pays non membres du Conseil. Il y a encore lieu d'améliorer cet aspect.

Lorsque des conflits éclatent, l'ONU doit veiller à ce que – je reprends à mon compte les propos du Vice-Secrétaire général, M. Jan Eliasson – nous disposions d'informations pertinentes et de personnes compétentes qui peuvent agir sur le terrain en ce qui concerne les droits de l'homme et sur le plan politique.

Monsieur le Président, comme vous l'avez indiqué dans le document de réflexion (S/2014/30, annexe), l'établissement de rapports exacts par les Nations Unies est essentiel pour la réconciliation et pour faire respecter le principe de responsabilité. Je tiens également à rappeler que le respect du principe de responsabilité est une condition préalable à une réconciliation et une paix durables. Les atrocités de masse et les crimes qui touchent l'ensemble de la communauté internationale ne devraient jamais rester impunis, quels qu'en soient les auteurs. Un lien direct existe entre la prévention, la protection et les poursuites, comme mon Ministre, M. Timmermans, l'a précisé à l'occasion de la célébration du dixième anniversaire de la Cour pénale internationale. Les poursuites ont également un effet préventif important.

Monsieur le Président, comme vous l'avez dit, l'interprétation d'un conflit est importante pour son règlement et la réconciliation. Il est essentiel de conserver des données et des preuves objectives, pendant et après les conflits. C'est exactement ce que font les Pays-Bas, qui ont accueilli et financent le Centre syrien pour la justice et la responsabilisation, dans le contexte de la crise actuelle en Syrie.

La conservation des documents des tribunaux internationaux est tout aussi importante, car ces documents servent de point de référence pour comprendre les causes des torts du passé et pour une réconciliation future. Les Archives nationales des Pays-Bas servent de dépositaire aux archives du Tribunal de Nuremberg et du Tribunal spécial pour la Sierra Leone.

Comme notre collègue de la Namibie l'a indiqué, à toutes les étapes d'un conflit – avant, pendant ou après –, il faut accorder une attention particulière à la situation des femmes. Les femmes jouent un rôle crucial en matière de prévention des conflits, de protection pendant les conflits et de réconciliation après les conflits. C'est pour cette raison qu'au cours des derniers mois, mon gouvernement a travaillé en étroite collaboration avec ONU-Femmes pour qu'un groupe de femmes syriennes soit invité à Genève et à New York. Nous remercions le Conseil de sécurité de les avoir reçues.

Pour terminer, je voudrais rappeler à tout le monde que les outils permettant d'instaurer une paix durable existent. C'est à nous de les utiliser efficacement.

Puisse notre travail être guidé par les sages paroles de Baruch Spinoza, qui a dit : « La paix n’est pas l’absence de guerre, c’est une vertu, un état d’esprit, une volonté de bienveillance, de confiance, de justice ».

Œuvrons pour un monde dans lequel nous travaillons en partenariat pour instaurer la paix, la justice et le développement. Le Royaume des Pays-Bas souhaite être l’un des partenaires dans cette entreprise.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Slovaquie.

M. Ružička (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Je tiens d’emblée à saluer l’initiative opportune de ce débat thématique consacré à un sujet sensible, complexe, souvent douloureux mais extrêmement important.

Qu’il me soit permis de commencer par des faits et des questions. Selon plusieurs estimations, au cours de ses plus de 3 400 années d’histoire documentée, l’humanité n’aurait connu que 250 années de paix – et ce sont là des estimations optimistes. Le XXe siècle a été le siècle le plus meurtrier de l’histoire enregistrée. On estime à 187 millions le nombre total de morts provoquées ou associées à ses guerres, soit plus de 10 % de la population mondiale de 1913. Notre planète est-elle plus sûre aujourd’hui 100 ans après le début de la Première Guerre mondiale et 70 ans après la fin de la Seconde?

En 2013, nous avons dépensé plus de 13,4 milliards de dollars en secours humanitaires, et la même somme environ devrait également y être allouée cette année. Ne sommes-nous pas en train de payer les incohérences des processus que nous avons mis en place pour édifier des sociétés viables et consolider la paix dans les régions sortant d’un conflit?

La guerre est comme une avalanche : une fois qu’elle prend de la vitesse, elle emporte tout sur son passage et laisse dans son sillage la destruction, la mort et la souffrance. Mais la chose la plus importante à faire n’est peut-être pas de chercher le flocon de neige à l’origine de cette avalanche. Il est bien plus important d’apprendre comment la prévenir et la contrôler et comment bâtir sur ses ruines une paix plus durable.

Pour trouver les réponses pour l’avenir, nous devons avoir le courage d’examiner le passé. C’est peut-être la partie la plus difficile. Comment remédier aux injustices du passé sans créer de nouvelles injustices dans le présent et pour l’avenir? Nous devons avoir la force de regarder bien en face le visage cruel de la guerre et de ses conséquences. Nous ne pouvons pas nous y soustraire.

Le temps, dit-on, peut réparer toutes les injustices du passé mais, encore un fois, s’il peut être relativement rapide de panser une blessure, une guérison exigera de soigner les cicatrices infligées à la mémoire et à l’esprit des personnes, ce qui est beaucoup plus difficile. La réconciliation peut mettre des décennies ou des générations à se faire, mais la potentialité de conflits est toujours présente. Et cette réconciliation ne peut être accomplie sans une reconnaissance des responsabilités individuelles.

Le roman classique de Tolstoï, *Guerre et Paix,* indique que l’histoire n’est pas, après tout, le produit des décisions et des postures spectaculaires des dirigeants, mais d’une combinaison complexe d’un grand nombre de petites actions par des personnes relativement peu importantes.

Je voudrais partager trois observations avec le Conseil. Premièrement, la réconciliation est un signe de force, et non de faiblesse. La réconciliation franco-allemande – la prise de conscience par les nations européennes que la guerre n’est plus un instrument politique – a instauré, en Europe au moins, la perspective d’une paix plus longue et plus durable.

Herman van Rompuy a dit que les Européens ne souhaitaient à personne, de quelque région du monde que ce soit, d’avoir à endurer les drames des Première et Seconde Guerre mondiales afin d’arriver à la conclusion que vivre en paix est de loin la meilleure option. Bien entendu, notre continent serait peut-être parvenu à la paix sans l’Union européenne – peut-être. Nous ne pourrons jamais le savoir, mais elle n’aurait pas eu la même qualité – une paix durable plutôt qu’un cessez-le-feu glacial.

Le deuxième point que je voudrais évoquer, c’est que la coopération régionale et les relations de bon voisinage sont la pierre angulaire de la stabilité. Le projet de coopération européenne peut être une source d’inspiration. Ce n’est pas nécessairement un modèle universel, mais il fonctionne depuis plus de 50 ans. Il prouve que la sécurité nationale ne peut être durable qu’en présence d’une stabilité et d’une coopération régionales, que si les voisins veulent et peuvent coexister et coopérer sans préjudice et sont en mesure de conjuguer leurs efforts pour l’intérêt commun et de relever ensemble les défis. Sans ces bases, les progrès ne peuvent être durables.

Troisièmement, je voudrais parler de la sécurité individuelle des personnes qui leur permet de vivre dans la dignité et la liberté. Lorsque les personnes jouissent des libertés et des droits fondamentaux et de la liberté de circulation, lorsqu'elles vivent dans un climat de tolérance mutuelle, ont accès à l'éducation et peuvent mener des activités économiques, elles pourraient être bien plus réticentes à déclencher un conflit qui risque de les priver de toutes ces libertés.

Pour bâtir un avenir et une paix durables dans les zones sortant d'un conflit, nous devons élaborer une approche globale, avec la participation de toutes les composantes de la société. Depuis plusieurs années, la Slovaquie est un fervent partisan de la réforme du Conseil de sécurité. La nécessité de cette réforme est omniprésente, en particulier dans les pays frappés par la guerre et qui sortent d'un conflit. Le concept de réforme du Conseil de sécurité est plutôt complexe et dépasse la compréhension habituelle de ce que l'on entend par stabilisation post-conflictuelle dans le seul domaine de la sécurité. Il s'agit également d'un processus politique qui doit être contrôlé et dirigé par l'État. Une inclusivité et une justice aussi larges que possible au sein d'une société assureront sa viabilité. La réforme du Conseil de sécurité doit dépasser les définitions simplistes et limitées et être le reflet de l'expérience, bonne et mauvaise, accumulée par l'ONU pendant des décennies de maintien et de consolidation de la paix.

L'objectif principal est de mettre en place les quatre dimensions de la sécurité, à savoir, les dimensions civique, juridique, sociale et économique. Si nous y parvenons, nous pourrons alors réduire de manière considérable les risques de reprise des conflits.

Tous les hommes naissent libres et dignes et ont le droit de vivre en paix. C'est pourquoi nous devons non seulement retirer leurs armes aux combattants, mais nous devons aussi leur ouvrir la perspective d'une vie décente en garantissant la stabilité, la sécurité, l'éducation et une paix durable.

Où donc, si ce n'est à l'Organisation des Nations Unies, avons-nous la capacité de le faire?

Je dirai, pour terminer, que, oui, nous pouvons tirer les leçons du passé, nous devons comprendre les causes profondes des conflits et nous devons avoir la force suffisante pour triompher de nos différends si nous voulons être à la hauteur des défis du XXIe siècle et prouver que notre civilisation peut prendre soin d'elle et de notre planète, la seule que nous ayons.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Kenya.

M. Kamau (Kenya) (*parle en anglais*) : Je tiens d'emblée à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pendant le mois de janvier. Je vous félicite également d'avoir organisé cet important débat que je suis heureux de vous voir présider. Ce débat est important pour le Conseil qui, lui-même, a été créé au lendemain d'une grande guerre mondiale.

Monsieur le Président, vous avez invité les États Membres à réfléchir aux causes plus profondes de la guerre et à rechercher une paix permanente. Ce débat est encore plus opportun dans le contexte d'un système international en évolution caractérisé par des degrés croissants d'interdépendance économique internationale et de pénurie environnementale, ainsi que par des tensions politiques et interétatiques. Ce défis rendent plus probable l'éclatement de conflits transnationaux complexes et exigent un changement de paradigme des modèles traditionnels d'atténuation des conflits et des outils de prévention de la guerre.

Soixante-dix ans après la création de l'ONU, une grande partie du budget de l'Organisation est toujours consacrée au maintien de la paix en raison de guerres endémiques, alors même qu'il existe de nombreux besoins encore plus urgents de développement humain. Lorsque l'on considère l'histoire moderne, nous constatons que depuis la sombre époque de la traite transatlantique des esclaves – qui a entraîné une guerre civile – du colonialisme, des deux guerres mondiales et de la guerre froide, la guerre a été un spectre et un aspect permanents de l'histoire de l'humanité. La seule différence a été les causes immédiates, la nature et l'intensité des diverses guerres. Mais le fil commun, c'est que les conflits sont le résultat des inégalités structurelles et des divisions sociales dont certaines sont d'ordre historique, religieux, culturel, sociopolitique ou économique, y compris les questions non réglés ou la mémoire des conflits passés.

Tandis que les diplomates, les acteurs de la société civile et les politiciens se débattent avec la médiation et le règlement des conflits et la consolidation de la paix, les chercheurs, eux, tentent d'élaborer des théories plus sophistiquées et peut-être plus utiles sur les causes des conflits et la façon de les prévenir. Toutefois, les causes structurelles profondes des conflits dans les sociétés humaines persistent. Aujourd'hui, les moyens modernes des technologies de l'information et des

communications, notamment la télévision et l'Internet, permettent à toute personne, qu'elle soit citoyenne d'un pays riche ou d'un pays en développement d'être au courant des inégalités et économiques, sociales et culturelles et des abus, et ceci crée souvent des tensions inter- et intra-étatiques.

Le système international et ses institutions sont caractérisés par des lacunes structurelles foncières qui, avec le temps, prolongent indéfiniment ou génèrent des conflits, au lieu de favoriser un équilibre économique, social et environnemental équitable qui pourrait promouvoir la paix. Du Conseil de sécurité à l'Organisation mondiale du commerce en passant par les institutions de Bretton Woods, pour n'en citer que quelques-uns, des politiques et des structures sont dénaturées au profit des pays les plus puissants et des intérêts qu'ils défendent. Ces inégalités, à l'intérieur de divers pays et entre ces pays, continuent de s'accentuer de manière considérable, à cause de déséquilibres dans le système international. Dans son *Rapport annuel* de 2007, le Fonds monétaire international reconnaît les liens étroits qui existent entre un processus de mondialisation mal maîtrisé, d'une part, et les grandes inégalités dans le monde, d'autre part. Néanmoins, peu de choses ont été faites en termes de réforme, et le monde continue d'osciller d'une crise économique à l'autre, le spectre de la guerre étant plus que jamais présent.

Dans le système de justice pénale internationale, la Cour pénale internationale est un élément important du système multilatéral international. Elle est importante car la lutte contre l'impunité et la promotion de la justice doivent faire partie intégrante de la quête de la paix permanente. Au nombre des principales causes de la résurgence de la violence et de la guerre, il y a la perpétuation de l'impunité et l'absence d'un système de justice crédible, tant au plan national qu'international. Mais pour que le système de justice pénale internationale développe tout son potentiel pour contribuer à une paix durable, il doit remplir les trois conditions suivantes.

Premièrement, ce système doit respecter un équilibre entre la recherche d'une justice punitive et d'une justice réparatrice dans le cadre du règlement des conflits, entre des pays et entre les citoyens d'un pays.

Deuxièmement, il doit examiner de manière approfondie la multiplicité des systèmes et pratiques judiciaires et culturels dans le monde. Il ne peut pas et ne doit pas sembler en favoriser certains et en négliger ou en ignorer d'autres.

Troisièmement, il doit être juste, transparent et équitable pour ce qui est du rôle joué par les États et peuples du monde, non seulement en tant que bénéficiaires mais aussi en tant qu'acteurs de ce système.

Un monde qui tolère l'impunité ne parviendra jamais à une paix durable, pas plus qu'un monde qui manipule la justice et ses institutions en vue d'obtenir des résultats favorables aux puissants, compromettant ainsi la réalisation d'une paix permanente.

L'Afrique continue d'être le théâtre d'un grand nombre de situations très sensibles au monde et d'accueillir de nombreux soldats de la paix pour y remédier. Cela s'explique en grande partie par les défaillances structurelles du continent, y compris la faiblesse des institutions et une mauvaise gouvernance. La région des Grands Lacs et la Corne de l'Afrique, qui sont les épicentres des conflagrations intenses qui secouent actuellement le continent, sont dotées d'importances ressources minérales et naturelles et sont pourtant caractérisées par certaines des guerres les plus complexes, qui remontent à la période coloniale et à la guerre froide. J'espère sincèrement que le débat d'aujourd'hui permettra de mieux comprendre les causes profondes de ces conflits et les liens entre la guerre, la faiblesse des institutions et d'importantes ressources minérales et naturelles.

Je vais maintenant mentionner l'expérience kényane qui, selon moi, est riche d'enseignements, en particulier pour les pays qui tentent de consolider la paix après un conflit. Le Kenya a organisé, en mars 2013, des élections pacifiques, équitables et libres, à la stupéfaction de nombreux experts qui avaient prédit une répétition des violences observées en 2007. De 2008 à 2013, le Gouvernement kényan, avec l'appui du peuple kényan, de la société civile, des médias et des partenaires internationaux, a mis en route un vaste ensemble de réformes essentielles de la Constitution et des institutions qui ont abouti à la promulgation, en 2010, d'une nouvelle constitution porteuse de transformation. Cette réforme a concerné, entre autres, l'appareil judiciaire, la Commission électorale et la Commission du service de police nationale. Différentes commissions, notamment la Commission Vérité, justice et réconciliation du Kenya et la Commission de la cohésion et de l'intégration nationales ont été créées pour aider le pays à se rétablir et renforcer le tissu social.

L'exemple kényan montre comment l'investissement dans des mesures non coercitives, tels le renforcement des institutions, la promotion de

l’état de droit et la lutte contre des discours haineux, peuvent contribuer à prévenir des atrocités, lorsque des réformes sont menées rapidement, avec des ressources suffisantes et un appui international. Le rôle joué par les communautés économiques sous-régionales et régionales pour aider les pays à consolider la paix et faciliter le relèvement économique ne peut être nié. Ces organes régionaux sont les points d’ancrage du système international dans sa recherche de la paix permanente. Cela explique les préceptes de la consolidation de la paix, appuyés par de nombreux États africains, selon lesquels les initiatives doivent être prises en main au niveau national, ancrées au niveau régional et appuyées au niveau international.

Un examen des causes de la guerre et la quête de la paix permanente sont incomplets si l’attention n’est pas axée sur les menaces inhérentes qui conduisent aux conflits. Comme je l’ai indiqué dès le départ, les préoccupations liées à la sécurité nationale et internationale ont considérablement évolué depuis l’époque de la guerre froide. Tandis que les États demeurent préoccupés par des menaces traditionnelles, telle l’hostilité militaire d’autres États, aujourd’hui, les menaces à notre sécurité sont bien plus interdépendantes. Les menaces transnationales à la sécurité mettent davantage en péril la stabilité politique que des menaces militaires traditionnelles posées par des États. Dernièrement, les menaces transnationales à la sécurité ont gravement nui au développement économique, social et politique aux niveaux national et régional et, comme nous l’avons vu, également au niveau mondial.

En outre, dans sa quête de la paix permanente, la communauté internationale doit également axer ses efforts sur la stabilisation de sociétés sortant d’un conflit et faciliter la reconstruction et le développement, tout en s’attaquant aux problèmes transnationaux, qui apparaissent souvent de manière à peine perceptible sur une longue période. Le climat de sécurité et d’insécurité est très complexe, et les analyses et politiques visant à renforcer la sécurité doivent s’appuyer sur les réalités internes et externes de chaque État. Le principal défi de l’analyse des menaces transnationales à la sécurité est de déterminer quelles sont celles qui mettent le plus en péril la sécurité nationale et internationale.

Pour terminer, je tiens à dire que pour avancer dans notre quête de la paix permanente, nous devons prendre conscience du fait que les menaces d’aujourd’hui sont interdépendantes et qu’il faut s’y attaquer ensemble au niveau mondial. Le point de départ doit être la nécessité de longue date de réformer les institutions internationales chargées de garantir la paix et la sécurité internationales, y compris le Conseil de sécurité de l’ONU, et celles créées pour promouvoir un équilibre économique, social et environnemental équitable, tout en luttant contre la pauvreté et les inégalités.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Géorgie.

M. Kvelashvili (Géorgie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d’abord à remercier la présidence du Conseil, assumée par le Royaume hachémite de Jordanie, d’avoir organisé le débat public d’aujourd’hui et pour le document de réflexion (S/2014/30, annexe) qui jette un nouveau jour sur l’expérience de l’ONU dans l’instauration d’une réconciliation véritable et dans la consolidation de la paix.

Aujourd’hui, nous devons examiner non seulement les résultats obtenus par l’ONU depuis sa création mais surtout ses faiblesses, car c’est là qu’il y a de véritables enseignements à tirer. Chaque situation de guerre a ses spécificités, et il n’existe pas de solutions toutes faites. Cependant, ces situations ont des caractéristiques communes que nous devons identifier, analyser et utiliser dans le cadre de notre stratégie.

À cet effet, je voudrais d’abord partager avec le Conseil l’expérience du conflit dans mon pays, la Géorgie, qui a été victime d’une agression qui a entraîné des flux de réfugiés et de personnes déplacées, dont le nombre total s’élevait à plus 400 000 en 2008, lorsque la guerre totale a été suivie de l’occupation de 20 % du territoire de mon pays.

L’accord de cessez-le-feu conclu en août 2008 avec la médiation de l’Union européenne n’est toujours pas mis en oeuvre, car les observateurs internationaux sont interdits d’accès aux territoires occupés. C’est ainsi que les communautés divisées par la guerre dans ces régions sont privées de leurs libertés et de leurs droits fondamentaux.

Depuis janvier 2013, les forces d’occupation russes ont commencé la mise en place à grande échelle de barbelés et de barrières le long de la ligne d’occupation dans la région de Tskhinvali, dans mon pays. À ce jour, la longueur totale de clôture de barbelés posée le long de la ligne d’occupation de Tskhinvali atteint 50 kilomètres, et la pose des barbelés se poursuit. Dernièrement, dans le contexte de l’approche des Jeux olympiques, la Fédération de Russie a élargi la zone dite de sécurité en pénétrant sur 11 kilomètres

supplémentaires à l'intérieur du territoire souverain de la Géorgie, au sud de la rivière Psou, qui marque la frontière internationale entre la Géorgie et la Russie, en violation du droit international et des dispositions de l'accord de cessez-le-feu d'août 2008. Les Jeux ont été encore davantage politisés, par le truchement de la prétendue indépendance de l'Abkhazie brandie comme un objectif, puisque les services des transports russes ont accordé des permis à 500 véhicules « abkhazes », sous-entendant ainsi que la région géorgienne d'Abkhazie occupée est indépendante.

Sans entrer davantage dans le détail d'un long enchaînement d'événements relatifs aux problèmes mentionnés précédemment, j'attire l'attention du Conseil sur certains des enseignements que nous avons retenus de notre expérience. Premièrement, l'impartialité des forces de maintien de la paix est une condition indispensable pour le règlement de conflits tels que le nôtre. Dans le cas de la Géorgie, les fonctions de maintien de la paix ont été exercées pendant 15 ans par un État qui non seulement avait tout intérêt à prolonger le conflit, mais se trouvait être également le protagoniste de ce conflit. Cette situation a fini par déboucher sur une issue absurde avec le départ de l'ONU de la zone de conflit, au lendemain d'une guerre ouverte, au moment où sa présence était le plus nécessaire. Au printemps 2009, la prorogation du mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie s'est heurtée au veto d'un membre du Conseil de sécurité, et ce en dépit du fait que le pays hôte, la Géorgie, et l'ensemble de la communauté internationale avaient plaidé en faveur de cette prorogation. C'est ainsi que, en 2009, un dangereux précédent a été créé dans l'histoire de l'ONU avec la fermeture d'une mission déployée 15 ans auparavant, en conséquence du veto d'un seul membre du Conseil de sécurité. Aujourd'hui, plusieurs années après, constatant le vide créé là où nul n'est autorisé à surveiller les violations des droits de l'homme, nous estimons qu'il est d'autant plus nécessaire d'engager tous ensemble un débat plus large sur la pertinence de l'exercice du droit de veto dans le cas de zones touchées par des conflits afin d'éviter à l'avenir des situations telles que celle de la Géorgie.

Deuxièmement, je voudrais souligner l'importance de modalités de négociation efficaces. Il a fallu plus d'une décennie et, malheureusement, une guerre ouverte pour que l'ensemble de la communauté internationale s'attèle à l'élaboration de modalités de négociation véritablement internationales au titre desquelles il soit possible de négocier un accord de bon aloi. Aujourd'hui, la Géorgie et la Russie participent aux pourparlers internationaux de Genève, avec la médiation de l'ONU, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et de l'Union européenne. La guerre aurait pu être évitée si ce mécanisme avait déjà existé. Il est crucial de poursuivre ces négociations et de maintenir les mécanismes opérationnels en place en vue de créer des conditions propices à un règlement du conflit à long terme.

Troisièmement, j'aimerais mettre l'accent sur l'importance d'une intervention rapide des organisations internationales et régionales. Il convient de mettre au point l'ensemble d'outils nécessaires à tous les niveaux afin d'être en mesure de réagir lorsque les mécanismes d'alerte rapide en matière de prévention des conflits et de gestion des crises sont enclenchés. L'utilisation et la mise en œuvre de ce type de mécanismes en temps voulu peuvent faciliter considérablement le processus de paix.

Les réflexions qui précèdent correspondent à certains des enseignements retenus de notre expérience dont la communauté internationale pourrait s'inspirer. Nous sommes pleinement conscients que le règlement des conflits à long terme est un processus global qui exige volonté politique et efforts sans relâche de la part de toutes les parties. La Géorgie demeure attachée à la réalisation de cet objectif. À l'évidence, nous devons tous redoubler d'efforts pour adopter les pratiques optimales qui pourront nous guider dans nos efforts pour instaurer durablement la paix et la sécurité. Dans ce contexte, nous accueillons également avec satisfaction l'initiative jordanienne visant à créer au sein de l'ONU une commission historique consultative.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Japon.

M. Umemoto (Japon) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous suis reconnaissant d'avoir choisi un sujet ayant trait à un aspect fondamental de la paix et de la sécurité internationales et qui stimule également notre curiosité intellectuelle et théorique.

Les situations que nous connaissons actuellement en Syrie, au Soudan du Sud et en République centrafricaine illustrent clairement l'importance cruciale que revêt la réconciliation nationale dans le rétablissement d'une paix permanente. Comme le montrent les crises susmentionnées, la situation sur le terrain dans chaque pays est différente, et exige de notre part une profonde compréhension de toutes les caractéristiques propres à chaque cas aux fins d'une

délibération au cas par cas. Il n'existe pas de solution convenant à toutes les situations.

La réalité du monde contemporain montre que la réconciliation n'est pas tâche facile. Je suis donc convaincu qu'il ne serait pas réaliste de se pencher sur cette question en termes abstraits. Face à une question de cette importance, nous avons besoin de la sagesse de tous les États Membres, et le Conseil de sécurité, qui ne compte que 15 membres, n'est sans doute pas l'enceinte la mieux choisie. La question de ce que peuvent faire l'ONU et la communauté internationale, concrètement, pour créer un environnement favorable à la réconciliation doit être examinée par l'ensemble des États Membres.

Le Japon a constamment suivi le parcours d'un pays épris de paix depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Durant une période révolue, le Japon a causé des torts et des souffrances considérables aux peuples de nombreux pays, en particulier des pays d'Asie. Le Gouvernement japonais, qui n'hésite pas à faire face à ces faits historiques, a exprimé un profond remords et un chagrin sincère pour toutes les victimes de la Seconde Guerre mondiale, sur son sol ou à l'étranger, et il a présenté des excuses sincères. La position exprimée par les Gouvernements précédents est intégralement maintenue par le Gouvernement en exercice.

La paix, la démocratie et les droits de l'homme constituent un élément important de l'identité du peuple japonais. Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, le Japon continue de suivre la voie de tout pays pacifique, et il ne déviera jamais de cette ligne de conduite. Ce principe est mis en exergue dans la stratégie nationale de sécurité adoptée par décision ministérielle en décembre 2013. Il est donc regrettable que des problèmes spécifiques concernant le Japon et certains pays voisins aient été soulevés récemment et durant le présent débat public. Le Japon ne pense pas que cela soit de nature à apaiser les tensions et à renforcer la stabilité dans la région. Même si le Japon doute que le Conseil de sécurité soit l'instance la mieux adaptée pour traiter de ces questions spécifiques, je tiens à éclaircir notre position sur les trois problèmes soulevés aujourd'hui par certaines délégations.

En ce qui concerne, premièrement, le sanctuaire de Yasukuni, il convient de préciser que reposent dans ce sanctuaire environ 2,5 millions d'âmes qui, indépendamment de leur rang, de leur statut social ou de leur nationalité, ont consenti le sacrifice suprême pour leur pays, non seulement durant la Seconde Guerre mondiale, mais également durant des périodes troublées de l'histoire du pays et d'autres guerres survenues depuis 1853. Dans l'allocution intitulée « Engagement pour une paix éternelle » prononcée par le Premier Ministre, M. Abe, à l'occasion de la visite qu'il a effectuée au sanctuaire, celui-ci a souligné que le but de sa visite était de renouveler la promesse que le Japon ne ferait plus jamais la guerre. Ce n'était absolument pas pour rendre hommage à des criminels de guerre notoires ou pour faire l'éloge du militarisme.

Deuxièmement, nous sommes extrêmement peinés de penser aux femmes de réconfort qui ont enduré d'indicibles souffrances. À diverses occasions, le Japon a exprimé ses excuses et ses remords sincères à toutes ces femmes. À titre d'acte de contrition, nous avons mis en place dans les années 90 le Fonds pour les femmes asiatiques, destiné aux anciennes femmes de réconfort. À ce stade, le Japon estime que cette question ne devrait pas être exploitée à des fins politiques ou transformée en pomme de discorde diplomatique. L'histoire a montré que la dignité et les droits fondamentaux des femmes avaient souvent été sacrifiés durant les nombreuses guerres passées. Le Gouvernement japonais attache une importance cruciale à la dignité et aux droits fondamentaux des femmes et est déterminé à tout faire pour veiller à ce que le XXIe siècle soit exempt de ces violations.

Troisièmement, le Japon a récemment révisé le commentaire qui accompagne les cours des établissements d'enseignement secondaire, et ce, d'un point de vue exclusivement pédagogique. Nous avons procédé à cette révision parce que, comme d'autres pays, le Japon considère lui aussi qu'il est naturel d'enseigner la géographie du pays à ses enfants.

Le Japon a fait la preuve concrète de sesremords vis-à-vis de la guerre. Le Japon souhaite nouer des relations axées sur l'avenir et la coopération avec les nations asiatiques, notamment avec la Chine et la République de Corée. Le Premier Ministre Abe a déclaré qu'il souhaitait établir avec la Chine et la République de Corée une amitié fondée sur le respect, et qu'il était pleinement favorable à un dialogue direct avec les dirigeants de ces deux pays.

En tant que pays qui respecte les valeurs universelles que sont la liberté, la démocratie, les droits fondamentaux et l'état de droit, le Japon appuie activement les efforts en faveur de la démocratie et la réconciliation nationale dans divers pays, notamment en Asie. Ainsi, le Japon appuie la démocratisation,

la réconciliation et le développement économique au Myanmar. Sri Lanka est un autre exemple important, puisque le Japon y participe activement à la réconciliation nationale et à l'instauration d'une paix durable.

Un autre projet dans ce sens est l'initiative baptisée « Couloir de paix et de prospérité », lancée en juillet 2006. Il s'agit d'une initiative qui vise à contribuer à la création d'une économie palestinienne viable en encourageant le développement économique dans la vallée du Jourdain, en coopération avec les Israéliens, les Palestiniens et les Jordaniens. En outre, durant la deuxième Conférence de Genève sur la Syrie qui s'est tenue récemment, le Japon a annoncé son intention de fournir une aide supplémentaire d'un montant total de 120 millions de dollars afin d'améliorer la situation humanitaire en Syrie.

Ce sont là des mesures concrètes que le Japon a prises récemment pour appuyer la démocratisation et la réconciliation nationale. Le Japon entend rester une nation éprise de paix et contribuera encore plus proactivement à garantir la paix, la stabilité et la prospérité de la communauté internationale, en se fondant sur le principe de la coopération internationale.

Je voudrais, pour terminer, citer Nelson Mandela, ancien Président de la République sud-africaine. Madiba a déclaré que pour se réconcilier, il fallait travailler avec son ennemi. Ce que la communauté internationale et l'ONU doivent faire, c'est préparer le terrain de la réconciliation. Le Japon se tient prêt à continuer de contribuer activement à ces efforts, en coopération avec la communauté internationale et l'ONU.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Pologne.

M. Sarkowicz (Pologne) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je voudrais, comme les autres délégations, féliciter la Jordanie de son accession à la présidence du Conseil pour le mois de janvier et la remercier d'avoir organisé le présent débat public.

Bien que ma délégation s'associe sans réserve à la déclaration faite au nom de l'Union européenne, je voudrais également faire les observations suivantes.

Il est fréquent de dire que la nature des conflits a changé depuis la fin de la guerre froide. Cela étant, oublions pour le moment les analyses stratégiques et politiques et soyons très clairs : la guerre, quelles qu'en soient les raisons, sème systématiquement la mort, la souffrance et la peur et pousse à se demander si l'humanité pourra jamais se débarrasser du mal. C'est là la perspective des civils et le principal enseignement de la guerre – un enseignement que nous, diplomates, et tous ceux qui exercent une influence sur les processus de prise de décision dans nos pays ne devraient jamais oublier.

Le XXe siècle n'a pas été tendre avec mon pays. La Pologne a subi les assauts de deux guerres mondiales et de deux régimes totalitaires – l'un nazi, l'autre communiste. Les conséquences de la Seconde Guerre mondiale ont été particulièrement tragiques et amères. Après avoir perdu des millions de citoyens, nous avons également perdu notre liberté. Les générations de Polonais qui ont suivi ont souffert de la pauvreté et de la récession et ont été spoliées de leurs droits de l'homme et de leurs libertés civiles.

Il nous aura fallu près d'un demi-siècle pour enfin redevenir un pays libre et démocratique. Il y a 25 ans, c'est dans mon pays qu'a commencé la transition de l'Europe centrale et orientale du communisme à la démocratie. Les tables rondes organisées entre le parti au pouvoir et l'opposition ont débouché sur des élections qui ont permis de former le premier Gouvernement démocratique. Cela a déclenché une vague de changement dans toute la région, y compris l'effondrement du mur de Berlin. La Pologne a prouvé que des bouleversements aussi énormes, aussi spectaculaires pouvaient être amenés par des moyens politiques non violents.

Les progrès démocratiques survenus en 1989 ont également dopé le processus de réconciliation avec certains de nos voisins. Nous sommes convaincus que les ennemis d'antan peuvent devenir amis et que les dissensions peuvent être apaisées. Il aura fallu beaucoup de courage, de compassion et de générations, mais nous y sommes parvenus. La Pologne et l'Allemagne, par petites touches et grâce à un dialogue intensif, ont réussi à instaurer confiance et sécurité au fil des dernières décennies. Nous avons également ouvert un dialogue historique avec la Russie. Nous avons mis en place des centres pour le dialogue et la compréhension, et créé le Groupe russo-polonais pour les questions difficiles.

Malgré les enseignements difficiles qu'elle a dû tirer, la Pologne n'a jamais perdu son identité européenne. Notre avenir et notre potentiel de développement ont été sans équivoque liés à l'intégration européenne. Le rapprochement entre les nations, l'ouverture des frontières et l'intégration économique nous ont enfin permis d'instaurer une paix permanente dans notre région du continent.

Aujourd'hui, après 25 années de changements démocratiques réussis et 10 années de présence au sein des structures de l'Union européenne, la Pologne partage son expérience avec d'autres nations – non seulement dans notre région, mais également en Afrique du Nord, au Moyen-Orient et en Asie du Sud-Est. Nous avons appris que seules la démocratie et la liberté permettent de venir à bout du tragique héritage de la guerre, mais nous savons bien également que les valeurs démocratiques ne peuvent être ni importées ni imposées. Une prise en main nationale est indispensable pour que le moteur du changement se mette en marche. Nous sommes prêts à aider les transitions démocratiques dans un esprit de solidarité et de partenariat.

S'agissant des situations en Syrie, au Soudan du Sud et en République centrafricaine, nous nous posons la question suivante : si la paix et la réconciliation sont possibles entre voisins, pourquoi ne sont-elles pas toujours possibles au sein d'un même pays? Nous sommes tous témoins de ces guerres et de ces conflits. Chaque jour, nous apprenons des atrocités, nous voyons des images choquantes et nous entendons les histoires des victimes.

Si ces conflits se poursuivent, à quoi ressembleront le Moyen-Orient et l'Afrique dans les prochaines décennies? Que penseront de nous les futures générations? Pour ceux qui ont connu la guerre, il n'est pas difficile de se faire une idée. La lutte que nous menons pour la dignité, la liberté et les droits de l'homme, y compris ici au Conseil, est une lutte permanente. Nous devons traduire nos paroles en actes et trouver le courage de dire « non » à la guerre et de chercher les bonnes méthodes pour instaurer la paix de façon permanente.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République populaire démocratique de Corée.

M. Ri Tong Il (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord, au nom de la délégation de la République populaire démocratique de Corée, vous féliciter, Monsieur le Président, de l'accession de la Jordanie à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je voudrais aussi saluer l'initiative à la fois fort opportune et fort juste que vous avez eue de convoquer le présent débat sur un tel thème. Nous sommes persuadés que sous votre direction avisée, ce débat sera un succès. Ma délégation tient aussi à prendre acte des observations formulées par le Secrétaire général adjoint, M. Jeffrey Feltman.

Soixante-dix années se sont écoulées depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, qui a infligé à l'humanité des souffrances et des tourments indicibles. Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, l'humanité entendait édifier un monde sans guerre et apporter prospérité et développement à tous les peuples. Bien des décennies se sont écoulées depuis lors, et il n'y a toujours aucune percée majeure s'agissant d'instaurer la paix dans le monde. En revanche, les problèmes, eux, sont nombreux. Dans le monde, de vastes foyers de tension et des alliances militaires anachroniques et obsolètes datant de la guerre froide continuent de se renforcer. Des alliances militaires se nouent toujours et des exercices militaires à grande échelle continuent d'être menés l'un après l'autre, menaçant grandement la paix et la sécurité internationales. L'ingérence dans les affaires intérieures de pays tiers et les atteintes à leur souveraineté ainsi que les tentatives de renversement de régime et les invasions armées se poursuivent ouvertement au nom de ce qu'on appelle la liberté, la démocratie, la non-prolifération, la lutte contre le terrorisme, et j'en passe.

Cette réalité explique pourquoi la paix et la sécurité internationales sont de plus en plus la préoccupation numéro un dans le monde. Le regard du monde est braqué sur l'attitude et le rôle crédibles et responsables de l'Organisation des Nations Unies, qui a la charge du maintien de la paix et de la sécurité internationales. À cet égard, la délégation de la République populaire démocratique de Corée voudrait souligner les principes suivants.

Premièrement, la République populaire démocratique de Corée considère le respect de la souveraineté et de la non-ingérence dans les affaires intérieures comme un principe fondamental qu'il faut appliquer scrupuleusement dans les relations internationales pour garantir la paix et la sécurité internationales. Quelle que soit la taille des pays, il n'existe aucune disposition dans le droit international autorisant ou tolérant qu'une grande puissance bafoue les intérêts ou la souveraineté d'un petit pays. La Charte des Nations Unies consacre sans équivoque l'égalité souveraine et la non-ingérence dans les affaires intérieures comme des principes fondamentaux qui doivent être respecter entre États Membres de l'Organisation des Nations Unies dans le contexte des relations internationales.

Les agissements d'un certain État Membre qui abuse de son statut privilégié à l'ONU ne doivent plus être tolérés. Ses actes de défiance envers la Charte des Nations Unies et le fait qu'il ne se considère l'égal de personne, faisant démonstration de sa force et attaquant d'autres États Membres, ne doivent plus être acceptés.

Je voudrais appeler l'attention sur une deuxième question fondamentale. La République populaire démocratique de Corée tient à insister sur le fait que l'Organisation des Nations Unies devrait consacrer toute l'attention et l'énergie qui s'imposent à la question toujours non résolue des crimes contre l'humanité commis au cours de la Seconde Guerre mondiale. Les crimes commis par le Japon à l'encontre des peuples coréen, chinois et d'autres pays de l'Asie du Sud-Est sont sans précédent dans l'histoire de l'humanité au regard de leur sauvagerie et de leur cruauté. Il s'agit d'un problème pour nous tous; un problème qui ne concerne pas que les pays asiatiques, mais toute l'humanité. De tous les crimes commis par le Japon, le plus grand à ne pas encore avoir été jugé est celui de l'esclavage sexuel, auquel 200 000 Coréennes ont notamment été soumises par les soldats de l'Armée impériale japonaise. Cette question trouve un écho grandissant dans le monde, qui exprime de plus en plus son indignation et sa condamnation face à ces crimes qui ont bafoué la dignité des Coréennes et de la nation coréenne tout entière.

Aujourd'hui, la réalité est que le Japon fait tout ce qu'il peut pour nier et couvrir ses crimes passés. Récemment, il est même allé jusqu'à commettre l'impair de remuer le couteau dans les cœurs meurtris de ses victimes et de leur pays. La visite effectuée au sanctuaire de Yasukuni par M. Abe, Premier Ministre japonais, en est l'exemple le plus frappant. Cette visite est un crime totalement anachronique destiné à réveiller les ambitions militaristes du peuple japonais et à l'inciter à commettre de nouveaux crimes contre l'humanité, l'entraînant ainsi malgré lui, ainsi que l'ensemble de son territoire, à sa propre perte et destruction.

Les pays asiatiques et la communauté internationale n'ont pas hésité à dire leur indignation et à condamner cette visite. Un État Membre de l'Organisation des Nations Unies, proche allié du Japon, n'a pas hésité à adopter une résolution relative à l'esclavage sexuel dont ont été victimes les Coréennes ainsi que les femmes d'autres pays asiatiques et européens.

Tous ces faits indiquent que le Japon se laisse aller à assumer le rôle d'agresseur. M. Abe ne devrait plus jamais parier politiquement contre la communauté internationale. Au lieu de visiter le sanctuaire de Yasukuni, il devrait se rendre en Allemagne. Ainsi, il pourrait tout au moins prendre connaissance du meilleur exemple de l'excellente façon dont on peut régler la question de crimes passés. Ce serait dans son intérêt. C'est le seul moyen de se débarrasser de cette moralité de bas étage qui est spécifique au Japon, et par là, de rétablir la confiance de la communauté internationale à son égard.

Il n'y a pas de place, dans ce monde, pour le militarisme japonais. S'agissant de la Corée, le Japon a massacré pendant l'occupation militaire 1 million de Coréens et, comme je l'ai déjà dit au Conseil par le passé, il a réduit 200 000 femmes coréennes en esclavage sexuel, sur un nombre total estimé d'environ 300 000 femmes devenues esclaves sexuelles sous l'appellation euphémistique de « femmes de réconfort ». De plus, ils ont enlevé ou enrôlé plus de 8,4 millions de Coréens pour les envoyer dans des camps de travail forcé pendant la Seconde Guerre mondiale.

Le peuple coréen n'oubliera jamais, quel que soit le temps et les décennies qui s'écouleront. Et sans faute, la population verra le Japon payer pour ce qu'il a fait afin de provoquer la colère de nos ancêtres.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Liechtenstein.

M. Wenaweser (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Le présent débat traite d'un aspect essentiel de la réconciliation à long terme et, partant, de la prévention des conflits, ce qui le place de plain-pied dans le champ de compétence non seulement de cet organe, mais également des autres organes des Nations Unies. Le Conseil des droits de l'homme en particulier a réalisé des travaux connexes, dans le cadre de ses résolutions sur le droit à la vérité. De fait, il a élaboré un mandat portant spécifiquement sur la promotion de la vérité et de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition.

Il ne fait aucun doute que la façon dont nous appréhendons le passé a une incidence notable sur la manière dont nous agissons sur l'avenir. On a dit que ceux qui ne tiraient pas les enseignements de l'histoire étaient condamnés à la répéter. Mais la question qui nous est posée ici est plus complexe : comment s'assurer qu'il existe bien, pour commencer, une histoire dont on puisse tirer les enseignements, c'est-à-dire un récit commun sur lequel se retrouvent tous ceux qui ont pris

part à un conflit? Nous nous heurtons bien des fois à la difficulté de mettre en place ce récit commun.

Un exemple bien connu est celui du déclenchement de la Première Guerre mondiale, l'événement catastrophique du XXe siècle d'où découle tout le reste, que vous avez mentionné, Monsieur le Président, dans vos observations de ce matin. La commémoration cette année du centenaire du début du conflit a d'ores et déjà donné lieu à la publication d'un nombre considérable d'études, d'articles, de livres et d'analyses, en même temps qu'elle nous amène tous à conclure qu'après avoir consacré à ce sujet tout un siècle, un volume considérable de ressources et de matière grise, nous n'avons toujours pas de récit commun sur un événement dont les conséquences sont si profondes qu'elles nous marquent encore aujourd'hui. Un siècle est assurément une période très longue, mais nous avons vu des conflits où des événements historiques datant de plusieurs siècles jouaient un rôle, parfois critique, dans la rhétorique et la dynamique menant au déclenchement des hostilités ou, au contraire, dans l'impuissance à trouver une solution.

La réconciliation revêt certainement un caractère indispensable si l'on veut qu'un accord de paix débouche sur davantage qu'une simple absence de conflit armé – ou, pour reprendre votre expression, Monsieur le Président, sur la paix permanente. Les accords de paix devraient toujours prévoir des mécanismes de nature à permettre les nécessaires efforts de réconciliation entre les parties au conflit, moyennant, le cas échéant, une aide extérieure. Ces mécanismes devraient faire partie intégrante de tout effort de consolidation de la paix. Ces efforts exigent généralement un engagement à long terme; mais ils exigent toujours du temps. L'élaboration d'un récit commun de l'histoire peut être un processus complexe, douloureux et chronophage. Diffuser cette histoire pour qu'elle finisse par être assimilée et adoptée peut prendre des générations.

L'histoire est écrite par des êtres humains et, en tant que telle, est le produit de l'interprétation et du jugement d'individus. On peut donc arguer, bien entendu, que « la vérité » n'existe pas, et que la vérité est une forme d'accord sur l'interprétation des événements et des faits historiques et sur la manière de leur donner un sens. Seul un récit historique auquel adhèrent ceux qui étaient opposés dans un conflit peut donc permettre la réconciliation, et assurer une paix permanente. Des récits historiques concurrents peuvent avoir l'effet inverse, voire peuvent être un facteur important de résurgence des conflits.

L'un des éléments permettant de mettre en place ce récit commun de l'histoire est la responsabilité pénale individuelle dans les situations de conflit où ont été commis les crimes les plus graves au regard du droit international. En veillant à ne pas laisser ces crimes impunis, nous atteignons deux objectifs. Premièrement, les personnes mêlées à un conflit – en tant que victimes ou que parties prenantes – ne pourront tourner la page que si ceux qui ont la plus grande part de responsabilité dans ces crimes répondent de leurs actes. Un consensus international s'est donc fait jour autour du principe qu'il ne saurait y avoir d'amnistie pour les crimes les plus graves. Deuxièmement, il est impossible à une communauté traumatisée par des événements de cet ordre de passer à autre chose tant que le déroulement de ce qui s'est réellement produit n'a pas été relaté. Ainsi, pour les victimes du génocide de Srebrenica, il est tout aussi essentiel que ceux qui sont pénalement responsables de ce crime répondent de leurs actes devant le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie que de voir raconter les événements tels qu'il se sont passés réellement, aussi terriblement douloureux soient-ils.

Le Conseil de sécurité a progressivement, bien qu'avec une certaine réticence, joué un rôle à cet égard, bien qu'un rôle limité. La Cour pénale internationale (CPI) et le rôle que peut jouer le Conseil en vertu du traité fondateur de celle-ci, le Statut de Rome, donnent au Conseil la possibilité de prendre systématiquement et efficacement part aux efforts visant à garantir l'application du principe de responsabilité. Or, dans la plupart des affaires traitées jusqu'ici, il ne s'est pas prévalu de cette possibilité.

L'illustration peut-être la plus frappante en est le refus du Conseil d'engager un débat sérieux sur la responsabilité des crimes commis en Syrie après près de trois ans de conflit. En dépit de la demande officielle formulée par un nombre très considérable d'États à l'endroit du Conseil afin qu'il use de cette compétence pour saisir la CPI de cette situation, le Conseil n'a donné aucune réponse, soit en agissant en ce sens soit en examinant d'autres façons de faire respecter ce principe de responsabilité.

Même si la responsabilité pénale individuelle est fondamentale, elle est dans bien des cas insuffisante en soi. Elle n'aboutit pas automatiquement, en effet, à l'élaboration d'un récit historique auquel souscrivent toutes les parties à un conflit. Un effort conjoint, de la part de ceux qu'opposait le conflit, pour établir les faits,

veiller à ce qu'ils soient racontés, et faire exister ce récit, est peut-être une condition plus importante pour mettre un terme définitif au conflit et instaurer une paix permanente.

Souvent, ces efforts prennent la forme de commissions de vérité et de réconciliation. Il existe de fait des exemples de situations dans lesquelles le seul travail effectué par ces commissions a suffi à permettre de réunifier des sociétés, le premier d'entre eux étant peut-être celui de l'Afrique du Sud. C'est également un domaine dans lequel l'ONU peut apporter une contribution significative, comme elle l'a fait à maintes reprises par le passé au Guatemala, en El Salvador et au Timor-Leste. L'ONU peut offrir de l'aide en apportant le savoir-faire et l'expérience dont elle dispose, mais l'élément clef du succès sera toujours la prise en charge des situations par les parties, soit : la volonté non seulement de participer à cet effort, mais également de faire connaître le récit de cette histoire commune, d'éduquer les futurs générations pour que cette histoire devienne leur.

L'enseignement le plus important que nous devons tirer collectivement de la guerre figure déjà dans la Charte des Nations Unies, et il a été repris à maintes reprises depuis la publication de la Charte et énoncé à plusieurs reprises avant, à savoir que la guerre est foncièrement mauvaise, qu'il s'agit d'un fléau et qu'elle provoque de souffrances indicibles, surtout parmi les innocents qui n'ont aucune responsabilité à cet égard. En tant qu'organisation, l'ONU a enregistré de grands succès pour ce qui est de mettre fin aux conflits et d'instaurer la paix, mais nous sommes encore bien loin d'atteindre notre objectif de prévenir les conflits armés. Un élément essentiel à cet égard est la prohibition de la guerre. Même si la Charte a atteint cet objectif, elle n'a pas prévu de responsabilité pénale pour les personnes qui enfreignent cette loi. Aujourd'hui, nous pouvons collectivement combler cette lacune en donnant à la Cour pénale internationale compétence de connaître du crime d'agression, et tous les États peuvent contribuer à la réalisation de cet objectif en ratifiant les amendements de Kampala à cette fin.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Sao Tomé-et-Principe.

M. Toriello (Sao Tomé-et-Principe) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais féliciter votre délégation d'avoir organisé cet important débat. Qu'il me soit permis d'entrer dans le vif du sujet.

Que peut-on dire à propos de la guerre que n'ont déjà dit d'éminentes et influentes personnalités tout au long de l'histoire de l'humanité? Par conséquent, je ne trouve pas grand-chose à dire à ce sujet, et je ne vois pas ce que je pourrais dire sur la guerre qui n'a pas déjà été dit ici par d'autres orateurs plus compétents en la matière.

Pour cette raison, qu'il me soit permis d'exprimer respectueusement et en toute modestie mon point de vue, à savoir que la guerre est une chose qui exige que nous agissions et non seulement que nous en parlions. Il faut éradiquer la guerre en trouvant des solutions définitives et immédiates permettant d'y mettre un terme une fois pour toutes. Sinon, comment pouvons-nous définir l'espèce humaine en tant que « homo sapiens »? Dans quel sens sommes-nous sages? Parce que nous nous anéantissions à cause de notre soif du pouvoir et pour d'autres raisons égoïstes? Parce que nous provoquons des souffrances incalculables au moyen de la guerre?

Bien évidemment, nous sommes bien avertis des souffrances que nous pouvons causer en raison de notre manque de sagesse. Mais je me demande si nous sommes bien conscients de ce que la guerre a infligé à l'humanité depuis la nuit des temps. Les faits parlent d'eux-mêmes, et les faits prouvent que nous, les êtres humains, ne sommes pas conscients de ce que nous nous infligeons à nous-mêmes. Sinon, nous ne nous ferions pas de guerre.

Je tiens à souligner qu'il y a une énorme différence entre être « conscient », qui signifie être physiquement lucide, et « avoir une conscience », qui signifie être moralement responsable des actes que nous posons en tant qu'êtres humains. On pourrait en conclure que l'homme, par sa conduite, se place au niveau le plus bas de l'échelle de l'évolution des êtres vivants. Ce n'est pas moi qui le dis, mais les scientifiques.

Sur cette base, et avant que certains disent je suis en train de philosopher et que je m'écarte du sujet, qu'il me soit permis une fois de plus de souligner la nécessité de trouver des solutions concrètes, autres que des négociations parfois trop prudentes qui sont un élément de la diplomatie, – un élément positif, il faut le reconnaître –, mais qui ne suffisent pas. Nous ne devons pas oublier qu'en ce moment même où nous sommes réunis en train de faire des déclarations et de débattre, ou pour toute autre raison et avec les meilleures intentions du monde, des milliers et des milliers de personnes sont en train de mourir au nom de la diplomatie. Par conséquent, je pense que je peux apporter une certaine

contribution à ce débat en exprimant mon point de vue en toute modestie. Cela pourrait susciter une réflexion sur notre humanité, souvent oubliée au nom de la diplomatie, qui semble privilégier les réalisations matérialistes plutôt que la croissance spirituelle et la richesse sociale de l'homme.

Même si nous savons tous que la paix commence par chaque individu, malheureusement, les faits montrent que, de par sa nature, l'homme, face à des différends, est plus enclin à recourir à la violence et à l'agression plutôt qu'à choisir des solutions pacifiques.

Le moment est donc venu d'être vraiment honnêtes et de nous poser la question suivante : « Les hommes et les gouvernements souhaitent-ils vraiment mettre fin aux guerres, à la pauvreté et à la désolation? » Si tel est le cas, pourquoi sommes-nous alors incapables de traduire dans les faits les déclarations que nous faisons à tout bout de champ? Pourquoi laissons-nous prévaloir toutes les spéculations et toutes les formes d'exploitation qui provoquent ces événements négatifs et mettent en danger notre système social? Pourquoi ne pas utiliser notre science et nos connaissances pour sauver et préserver la vie, au lieu d'encourager les guerres en fabriquant des armes de destruction massive?

En bref, les faits montrent qu'il s'agit tout simplement d'un jeu de pouvoir, de spéculation et d'intérêts. Alors, je demande : que faire face à un tel scénario? Alors que je m'apprête à clore mon propos, je voudrais réitérer qu'à moins que les dirigeants du monde entier n'optent pour une politique de l'essentialité, englobant une vision plus holistique de la vie, au lieu d'une politique guidée uniquement par l'intérêt, les conflits et les guerres continueront à ravager notre planète. Il faut que la vraie nature de l'humanité, qui est spirituelle, l'emporte sur sa vision essentiellement matérialiste. En effet, toute la vie de l'homme ne devrait pas être régie par diktats financiers. Il s'agit d'une vérité incontestable qui met en lumière les failles de nos systèmes de gouvernance, qui adoptent des systèmes régis par des lois à caractère spéculatif et basés sur une culture de la tolérance, au lieu de se fonder sur une distribution équilibrée des ressources de la planète et sur le respect des différences plutôt que sur la tolérance.

À long terme, cette distribution inégale et cette mentalité basée sur la tolérance finissent par entraîner l'hostilité et provoquer des conflits au lieu de promouvoir la paix et le développement socioéconomique. Tels sont les véritables enseignements que nous devrions tirer de la guerre.

Pour terminer, je tiens à dire que je parle au nom de beaucoup d'autres comme moi, dont le rêve n'est pas d'avoir une belle voiture, une grande maison ou de vivre dans une richesse terre-à-terre, même s'il n'y a rien de mal à désirer ces choses une fois que nous aurons établi un système sociétal mondial pacifique et prospère. Notre rêve est de mettre fin aux guerres et de coexister en harmonie en ce moment même. La paix ne doit donc pas être confinée aux manifestations culturelles ou aux débats diplomatiques; elle exige de nous que nous assumions nos responsabilités en tant qu'êtres doué de sensation.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République bolivarienne du Venezuela.

M. Moreno Zapata (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Le Gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela se félicite de cette initiative de la présidence du Conseil de sécurité, sous l'égide du Représentant permanent de la Jordanie, sur une question aussi importante pour la communauté internationale comme le maintien de la paix et la sécurité internationales.

La Charte des Nations Unies est l'instrument juridique international qui a pour la première fois consacré l'interdiction absolue de l'utilisation de la guerre comme moyen de régler les différends entre les nations. La violation de ce principe dans le monde d'aujourd'hui est un fléau qui met en danger les peuples du monde et sape l'indépendance et la souveraineté des nations.

Les actions militaires unilatérales menées par les grandes puissances, ou les initiatives des gouvernements qui visent leur expansion extraterritoriale, constituent une menace pour la paix et la sécurité internationales. Le cas du Moyen-Orient, en Syrie, au Liban et en Palestine est un exemple parlant de la situation catastrophique du monde dans lequel nous vivons.

Les notions de guerre préventive et de responsabilité de protéger ont été utilisées en marge du droit international, ce qui a eu une incidence négative sur la coexistence pacifique entre les nations. Face aux conflits, le Gouvernement bolivarien a toujours promu un dialogue inclusif et démocratique et une coopération solidaire et durable, sans mettre à mal les capacités nationales essentielles à la stabilité à long terme des nations.

Dans l'histoire du monde, le colonialisme et le néocolonialisme ont été parmi les causes les plus honteuses de la guerre. La recherche frénétique de ressources pour le maintien d'empires a entraîné la spoliation des peuples et le pillage de leurs richesses. De même, la pauvreté, résultat de l'iniquité des systèmes économiques et politiques, a été le terreau qui a entraîné des conflits internes et régionaux.

L'ONU a joué un rôle dans le maintien de la paix internationale et le règlement des conflits par des moyens pacifiques. Néanmoins, dans d'autres cas, l'ONU n'a pas pu s'opposer à l'emploi de la force comme le montre l'agression d'Israël, puissance occupante, contre le peuple palestinien. À cet égard, le Conseil de sécurité a été incapable de régler cette situation en raison du droit de veto exercé par un de ses membres permanents. D'autre part, dans certains cas, le Conseil s'est empressé d'appliquer des sanctions contre des pays sans avoir épuisé tous les mécanismes diplomatiques, ce qui a aggravé les différends et entraîné une radicalisation dans les pays visés.

La population civile est celle qui vit véritablement les effets de la guerre. À cet égard, rien n'est plus fatal pour la paix et la sécurité internationales que l'acceptation du terrorisme à des fins inavouables. Nombre de ces éléments radicaux dirigent leurs attaques contre des hôpitaux, des écoles, des sites religieux et des bâtiments diplomatiques, faisant des centaines de victimes parmi les civils innocents. Ces actions terroristes visent à renverser un gouvernement souverain pour imposer un nouveau gouvernement. Or ceci n'entraîne pas la paix et encore moins la stabilité.

Nous devons rappeler que le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale considèrent le terrorisme comme une des principales menaces qui pèsent sur la paix mondiale. Néanmoins, cette croisade antiterroriste répond à une politique de deux poids deux mesures qui prétend qualifier certains éléments de bons terroristes et d'autres de mauvais terroristes, arguments contraires à la nature et aux principes de l'ONU.

Il existe aujourd'hui différentes façons de faire la guerre dans le monde. Certains concepts de doctrine généraux parlent de guerres de troisième vague, de guerres de quatrième génération, de guerres de l'information, de guerres asymétriques, autant de concepts qui ne sont certainement pas définitifs.

Les guerres déclarées sont bien connues; leurs effets sont dévastateurs pour les peuples, mais n'oublions pas les guerres larvées, cachées, qui ne sont pas vraiment visibles parce qu'elles ne révèlent pas leur présence, mais qui continuent à être mortelles et entraînent l'instabilité des gouvernements légitimes, minent la souveraineté et s'attaquent aux peuples.

Le blocus économique contre Cuba par exemple peut être considéré comme une guerre cachée, une agression extraterritoriale et une violation du droit international. De même, les sabotages économiques, le trafic d'armes, l'utilisation de drones, la guerre médiatique et l'espionnage de masse constituent d'autres exemples des nouvelles formes de guerre cachée.

Nous ne pouvons tirer aucun enseignement d'une guerre, seulement les conséquences. Dès lors, le Conseil de sécurité doit s'efforcer de mettre un terme aux guerres par la voie de la diplomatie, du dialogue et de la médiation pour régler les conflits internationaux et garantir ainsi le droit à la vie des peuples du monde.

Enfin, je voudrais me référer à une expérience encourageante : le deuxième Sommet de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC) qui se tient en ce moment à La Havane (Cuba), réunissant 33 chefs d'État qui ont envoyé un message au monde en déclarant « zone de paix » la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, dans le respect des principes et des normes du droit international, ainsi que des buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies.

S'ajoute à cette proclamation un engagement permanent en faveur du règlement pacifique des différends en vue d'éliminer pour toujours la menace de l'utilisation de la force, en indiquant clairement que les États ont l'obligation de ne pas intervenir, directement ou indirectement, dans les affaires internes d'un autre État, et de respecter les principes de souveraineté, d'égalité et d'autodétermination des peuples.

Par ailleurs, la CELAC s'est engagée à promouvoir le désarmement nucléaire, ainsi qu'une culture de la paix au travers de cette proclamation, laquelle contribuera à créer un monde plus sûr fondé sur la paix et la coexistence.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Slovénie.

M. Logar (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de cette occasion qui m'est donnée de prendre la parole devant le Conseil de sécurité. Qu'il me soit également permis de saluer

votre dévouement et votre engagement pendant ce mois de janvier, ainsi que l'excellent travail que vous avez réalisé.

Je souscris également à la déclaration faite au nom de l'Union européenne aujourd'hui.

Je me joins à tous ceux qui saluent l'initiative prise par la présidence d'organiser ce débat public et de partager ses préoccupations quant à la durabilité de la paix et à la nécessité de faire plus dans le domaine de la réconciliation, en renforçant notamment les capacités susceptibles d'appuyer les processus de réconciliation, lorsque cet appui est demandé ou nécessaire. L'ONU a déjà fait beaucoup pour renforcer ces capacités, y compris par des efforts axés sur la mise au point de processus de médiation.

La Slovénie, nation méditerranéenne et d'Europe centrale et membre de l'Union européenne, a fait l'amère expérience de trois guerres ces 100 dernières années. Elle convient donc que la réconciliation consiste à trouver un moyen de vivre ensemble en forgeant une vision commune de l'avenir, en rétablissant les liens entre les communautés, en tirant les leçons des actions passées et en faisant la paix avec ses ennemis. C'est, à l'échelle de toute une société, un processus à long terme de coopération et de changement en profondeur, un processus au cours duquel on reconnaît le passé, on s'en souvient, et on en tire des enseignements. Il doit se faire spontanément avec la prise de conscience des avantages qu'offre la coopération, et ne peut pas être imposé. À l'approche du centenaire de la Première Guerre mondiale, il ne faut pas oublier qu'il a fallu une autre guerre mondiale avant que les dirigeants européens ne prennent la décision courageuse de lier le processus de réconciliation à l'intégration européenne.

Dans cette perspective, je voudrais souligner trois messages importants ayant trait aux questions soulevées dans l'invitation du Président à ce débat (S/2014/30, annexe). Premièrement, pour éviter ce que l'on appelle une paix superficielle, la Slovénie – se souvenant des horreurs indicibles de la guerre des années 90 dans les Balkans – œuvre au processus de Brdo qui comporte des efforts visant à réaliser l'intégration en luttant contre les faiblesses économiques, sociales et infrastructurelles. Les contacts directs entre les hauts dignitaires des pays respectifs peuvent également donner des résultats positifs pour tous.

Deuxièmement, l'Union européenne a été un exemple positif au cours des six dernières décennies. Nous encourageons vivement toutes les régions ayant des besoins de réconciliation et de reconstruction à lancer de nouveaux efforts visant à établir une coopération régionale effective. Les pays voisins sont généralement les premiers à s'intéresser à la création d'environnement stable et prospère.

Enfin, le succès d'un processus de réconciliation dépend de nombreux facteurs tels que la gouvernance démocratique, le respect universel des droits de l'homme et l'état de droit. Il exige que les auteurs des crimes les plus graves soient traduits en justice, y compris devant la Cour pénale internationale, conformément au principe de complémentarité. Et il entraîne la promotion des valeurs de la coexistence pacifique par l'éducation et la participation des jeunes et de la société civile.

Nous devons rappeler, cependant, que pour réaliser une paix et une stabilité durables, nous devrons élargir notre travail dans le domaine de la prévention des conflits, de l'alerte rapide et de la médiation. C'est pourquoi la Slovénie organisera, dans le cadre de l'initiative sur la médiation dans la région méditerranéenne, un séminaire sur la promotion de la médiation et de la prévention dans la région méditerranéenne, sur le site symbolique de Brdo (Slovénie), le 11 mars.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Monténégro.

M. Šćepanović (Monténégro) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de janvier. Je tiens à vous remercier d'avoir organisé le présent débat important. Je remercie également le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques de son exposé.

Le Monténégro s'associe pleinement à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne. Je voudrais toutefois faire quelques observations supplémentaires à titre national.

La longue histoire du Monténégro, dont il s'enorgueillit, a été marquée par de nombreuses guerres – deux guerres mondiales ainsi que deux guerres des Balkans, rien qu'au XXe siècle. Même si elle n'a pas amené directement la guerre sur le sol monténégrin, la dissolution de l'ex-Yougoslavie, dans les années 90, a également donné lieu à des affrontements analogues à la guerre qui ont touché toute la région. Comme notre histoire tend à l'indiquer, malheureusement, le Monténégro a connu la guerre. Mais il est important

de souligner ici que le Monténégro a exclusivement et seulement mené des guerres pour la liberté, n’ayant jamais eu aucune ambition ou revendication territoriale ou autre, nonobstant le fait que la guerre, en particulier dans les Balkans, dans le contexte historique d’alors, supposait que la lutte de libération passe par la modification des frontières.

En tant que petit pays auquel ces différentes guerres ont causé tant de souffrances, notamment de nature existentielle, au lendemain de la Première Guerre mondiale, le Monténégro a pu tirer de nombreux enseignements de son expérience et, en conséquence, de baser ses politiques et orientations stratégiques nationales modernes sur le principe de solutions, relations et coexistence pacifiques. Ce que l’histoire a appris au Monténégro ne saurait être trop souligné dans le contexte actuel de la paix et de la sécurité internationales, toujours fragile : le meilleur et seul véritable moyen durable de régler des différends et d’apaiser des tensions et des situations de conflit est de le faire par des moyens pacifiques, dans un esprit de dialogue et en s’engageant à contribuer aux efforts et outils diplomatiques et politiques.

Une des conditions préalables essentielles à cet effet est la nécessité pour les parties à un conflit de manifester la volonté d’accepter de faire des compromis douloureux pour le bien de tous. Aussi sanglant qu’ait pu être le prix de l’indépendance pour certaines ex-Républiques yougoslaves, le Monténégro a pu obtenir son indépendance en 2006, de manière totalement pacifique. Les dirigeants monténégrins ont alors pris des décisions très difficiles, notamment en acceptant le seuil d’une majorité de 55 %, fixé par l’intermédiaire de l’Union européenne. C’était la première fois qu’un tel seuil était établi et utilisé. Associé à d’autres aspects, notamment la sagesse et le bon sens de se montrer patient à un tournant historique et d’attendre le bon moment et les conditions propices pour organiser un référendum ainsi que pour adopter une démarche ouverte et transparente à l’égard de nos interlocuteurs, le résultat final fut la séparation de la Serbie et du Monténégro, qui s’est faite de manière pacifique, même si elle aurait pu être violente.

C’est dans ce contexte que je voudrais souligner l’importance des dispositifs de détection précoce et d’alerte rapide des Nations Unies. Nous devons incontestablement axer davantage nos efforts sur des mesures de prévention pour éviter que des crises ne prennent de l’ampleur et ne s’aggravent et pour atténuer leurs répercussions possibles. À cette fin, en tant que membre du Groupe des amis de la médiation, je plaide pour que la médiation soit vraiment instituée comme une fonction essentielle de l’ONU, tel que cela est décrit à l’Article 33 de la Charte des Nations Unies. En tant qu’outil de prévention et de règlement pacifique des conflits, efficace sur le plan des coûts et dans l’ensemble insuffisamment utilisée, la médiation représente un des instruments les plus importants dont nous disposons et mérite légitimement que le système des Nations Unies et l’ensemble des États Membres de l’ONU lui consacrent une attention et des ressources accrues.

La responsabilité de protéger, qui doit être mise en œuvre, doit également continuer d’être une priorité. À l’ère de la responsabilisation, les auteurs de crimes contre l’humanité ne doivent pas rester impunis. Les pays doivent montrer qu’ils sont fermement attachés à l’état de droit, au respect des droits de l’homme et des libertés, à la démocratie et au non-emploi de la force dans le règlement des conflits.

Le chemin parcouru par le Monténégro pour édifier un État nouveau était un processus soigneusement élaboré, étape par étape. La voie menant à une solution politique est souvent longue et épuisante, en particulier lorsqu’il s’agit de crises ou de situations violentes. Parfois, l’étape la plus difficile consiste à amener les parties adverses à la table des négociations. Dans ce contexte, je voudrais souligner le rôle positif et important que les organisations régionales et sous-régionales peuvent jouer pour faciliter l’ouverture du dialogue et la conciliation, comme nous l’avons observé récemment dans de nombreux cas en Afrique. Quand les démarches régionales ou sous-régionales ne donnent pas de résultat, il revient à l’ONU d’intervenir et de prendre les choses en main, comme elle l’a fait pour la crise syrienne. Nous saluons l’engagement personnel et les efforts inlassables du Secrétaire général, qui a fait preuve de détermination et a usé de sa crédibilité et de toute son influence pour organiser la deuxième Conférence de Genève sur la Syrie.

L’expérience de la Société des Nations après la Première Guerre mondiale, puis celle de l’ONU, qui existe depuis près de sept décennies, même en tenant compte de toutes les faiblesses observées durant cette période, montrent que de telles organisations mondiales sont indispensables et jouent un rôle décisif dans le système de gouvernance mondiale – pour garantir la paix et la sécurité mondiales, le développement et le respect des droits de l’homme et des libertés. Afin de

s'assurer qu'elle conserve la place qui lui revient dans le mécanisme central de gouvernance mondiale, l'ONU doit se moderniser et être réformée pour tenir compte des nouvelles réalités géopolitiques et des conditions et contextes multidimensionnels du monde en constante évolution.

Une fois les parties réunies, il faut de la ténacité, il faut croire en ce processus de concessions mutuelles et s'y engager sérieusement. Il s'agit en effet d'un processus soigneusement équilibré et à l'issue duquel il n'y pas de gagnants ou de perdants bien définis. Ce n'est que de cette manière que nous pouvons nous attendre à ce que les résultats obtenus s'inscrivent dans la durée, et éviter une reprise de la crise.

Un aspect décisif qu'il ne faut pas ignorer dans le cadre du processus diplomatique de recherche de solutions politiques a trait à la participation constructive et positive des États et autres acteurs concernés aux niveaux local et régional, ainsi que des acteurs mondiaux qui peuvent exercer leur influence sur la situation sur le terrain pour contribuer à obtenir le meilleur règlement possible.

Pour terminer, je voudrais souligner que les priorités stratégiques de la politique étrangère monténégrine sont basées sur les piliers que sont l'établissement de relations de bon voisinage et la coopération régionales, ainsi que la mise en place d'une coopération bilatérale et multilatérale. Pour son rôle pragmatique sans objectifs cachés et n'ayant aucun différend non réglé avec ses voisins, le Monténégro est considéré comme le facteur de stabilité dans la région, qui encourage les efforts de réconciliation et la promotion de la coopération régionale en général.

Toutes les activités du Monténégro, qui complètent les initiatives irremplaçables des structures européennes et euro-atlantiques ainsi que les efforts déployés par les pays dans leurs processus d'intégration respectifs, ont pour objectif d'assurer la paix permanente et la prospérité dans la région. Une telle attitude clairvoyante, tournée vers l'avenir, axée sur une coopération étroite dans l'intérêt de tous, en œuvrant dans un esprit de dialogue et de compromis pour surmonter les différences tout en garantissant aux populations de bonnes conditions de vie, est le meilleur moyen d'atteindre cet objectif.

Le meilleur exemple est l'accord historique, facilité par l'Union européenne, conclu entre la Serbie et le Kosovo en avril 2013, pour normaliser leurs relations. Cet accord est un signe positif qui permettra aux deux peuples d'aller loin – ainsi qu'à toute la région, qui a connu des périodes agitées – tout comme il représentera, espérons-le, le rejet d'idéologies nocives et favorisera des façons de penser propices à une coexistence pacifique et prospère.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Roumanie.

Mme Miculescu (Roumanie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat opportun et vous félicite vivement de votre excellente conduite des travaux du Conseil, ce qui n'a rien de surprenant. J'aborderai rapidement la question à l'examen d'un point de vue national, en sus de la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne, à laquelle la Roumanie s'associe pleinement.

Dans le cadre du présent débat qui examine les enseignements de la guerre et les moyens d'établir la paix permanente, le première exemple édifiant qui vient à l'esprit de la Roumanie est celui de notre plus éminent diplomate, Nicolae Titulescu. Outre le fait qu'il a joué un rôle important pour son pays pendant et après la Première Guerre mondiale, que nous commémorons aujourd'hui et cette année, il a joué un rôle de premier plan dans la création de la Société des Nations en 1921, et il en est ultérieurement devenu le seul Président à avoir été élu deux fois, en 1930 et 1931.

Il est le premier nom qui nous vient à l'esprit, car Titulescu n'a jamais cessé de se battre pour la préservation de frontières stables au moyen du maintien de la paix, pour de bonnes relations entre petits et grands États voisins, pour le respect de la souveraineté et de l'égalité de tous les pays, pour la sécurité collective et pour la prévention de l'agression. Au début des années 30, conscient du danger que couraient son propre pays et les autres pays d'Europe du fait de la montée des idéologies extrémistes, Titulescu n'a eu de cesse de promouvoir la construction régionale en signant des traités d'amitié et de non-agression avec d'autres pays, son objectif principal étant d'empêcher toute reprise des conflits anciens. Jusqu'à ce jour, ces documents sont considérés comme des exemples historiques de coopération entre les pays et les nations des Balkans.

Titulescu avait défini certaines conditions d'une paix durable, et elles restent valables aujourd'hui. Il a tout d'abord affirmé que les vainqueurs d'une guerre devaient oublier leur haine et comprendre que toutes les parties à une guerre en souffrent. Il a ensuite souligné

la nécessité que tous les peuples se mélangent, qu'ils se rencontrent et qu'ils partagent leurs intérêts communs. Même s'il s'agissait avant tout d'une référence à la coopération régionale, c'est un exemple clair de réflexion tournée vers l'avenir et un plaidoyer vibrant pour les valeurs qui sont devenues les fondements sur lesquels s'est construite l'ONU.

Selon Titulescu, opinion qui est depuis devenue celle de la Roumanie, tout processus d'édification d'une paix durable doit être fondé sur un sentiment commun de sécurité; viser à rétablir la stabilité tout en renforçant la confiance mutuelle et l'entente entre nations; et analyser minutieusement les divergences afin de toutes les régler. Les seuls moyens acceptés pour régler les conflits doivent être politiques et juridiques; l'esprit de solidarité humaine doit prévaloir contre la force militaire.

Titulescu était fermement convaincu, comme nous le sommes tous aujourd'hui dans la salle du Conseil, que la guerre ne serait jamais un moyen de régler un conflit. Selon lui, un certain nombre d'objectifs doivent être atteints dans la quête de paix permanente, et ils sont tout aussi d'actualité aujourd'hui qu'ils l'étaient dans les années 30. Il s'agit, entre autres, de l'interdépendance économique internationale, de la lutte commune contre les préjugés, de l'éducation à la paix et de l'action coordonnée en vue d'éliminer les causes économiques des conflits. Faisant référence aux causes qui sont à l'origine des tensions internationales et les amplifient – des causes qui restent les mêmes de nos jours – il a soutenu que le monde n'avait pas besoin de réviser ses traités mais de réviser son état d'esprit. Aujourd'hui encore, ces paroles raisonnent de vérité.

Pour en revenir au présent, la Roumanie tente de suivre la voie tracée par son illustre diplomate. Ses diplomates ne cessent, par exemple, de vanter les mérites de la coopération régionale, notamment en établissant la confiance et la coopération pragmatique entre voisins. Nous jouons ainsi un rôle actif dans divers processus de coopération dans notre région, notamment le Processus de coopération d'Europe du Sud-Est, qui est actuellement présidé par la Roumanie.

La Roumanie, qui est convaincue de l'énorme potentiel de la coopération régionale, a apporté une contribution de fond aux travaux du Conseil de sécurité durant son dernier mandat en promouvant une résolution sur la coopération entre l'ONU et les organisations régionales dans le cadre des processus de stabilisation et de reconstruction après les conflits. Ainsi, la résolution 1631 (2005) est le premier document de ce type de l'histoire de l'ONU à être consacré à la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales. Nous demeurons convaincus que cette coopération est l'une des clefs de la paix permanente.

Dans un monde marqué par les inégalités, l'intolérance, les conflits et la terreur, la Roumanie se tiendra toujours aux côtés de l'Organisation dans les efforts tenaces et admirables qu'elle déploie aux fins du renforcement de la paix et de la sécurité internationales, et nous nous inspirerons toujours de la sagesse de Nicolae Titulescu, qui a dit un jour que les diplomates étaient des soldats de la paix dont le testament se résumait à un seul mot – « continuez! ».

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Irlande.

M. Donoghue (Irlande) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à féliciter chaleureusement la présidence jordanienne du Conseil d'avoir pris l'initiative de proposer que les questions concernant la réconciliation fassent l'objet du présent débat public.

Je m'associe à la déclaration prononcée au nom de l'Union européenne et de ses États membres.

Au cours du siècle qui vient de s'écouler et que nous commémorons aujourd'hui, le fléau de la guerre n'a été que trop visible dans de nombreuses régions du monde et sous diverses formes. La question de savoir comment éliminer ce fléau et construire une paix durable est l'une des plus difficiles à laquelle doit répondre l'Organisation. L'ONU a un rôle crucial à jouer en aidant les sociétés déchirées par des conflits à se reconstruire et à se régénérer. Grâce à ses interventions dans le domaine de la consolidation de la paix, elle peut contribuer à transformer une paix fragile en une paix profondément enracinée et durable. Elle peut jeter les bases d'une paix permanente, ce qui n'est donné qu'à un petit nombre d'organisations.

Au cœur de cette entreprise se trouve l'appui que peut fournir l'ONU aux initiatives de réconciliation entre les communautés d'une société divisée au lendemain d'un conflit. Elle peut aider les communautés à panser les plaies du conflit et à s'acheminer, quels que soient la lenteur de leur progression et le nombre d'hésitations, vers une coexistence pacifique. Le coup porté aux relations à tous les niveaux par des années de guerre et de souffrance est, bien sûr, rude. Reconstruire ces relations peut prendre plusieurs générations. Une

profonde méfiance est héritée de ces conflits. Certaines questions qui divisent les communautés en conflit sont hautement sensibles du point de vue identitaire et de l'appartenance. Même si la violence a pris fin, un long processus de réconciliation doit se dérouler avant que les communautés rivales puissent de nouveau se faire confiance et bâtir un avenir commun.

Sur l'île d'Irlande, nous avons vécu cette expérience. Il y a 15 ans, un cadre politique global a été adopté en vue de régler le problème de l'Irlande du Nord à l'issue d'un processus de négociations auquel ont participé les Gouvernements irlandais et britannique et les représentants politiques des communautés d'Irlande du Nord. Cet accord, dénommé Accord du vendredi saint, a transformé les relations à l'intérieur de l'Irlande du Nord, entre le Nord et de Sud, et entre l'Irlande et le Royaume-Uni. Il a permis de rétablir une stabilité politique durable en Irlande du Nord et d'instaurer un niveau de coopération et d'interaction sans précédent entre les deux parties de l'Irlande.

Au niveau local, cependant, réconcilier de manière durable les deux principales traditions d'Irlande du Nord demeure un problème de taille. Toutes les parties déploient des efforts inlassables à cette fin. Si des progrès considérables ont été accomplis, un certain nombre de questions polémiques persistent. Elles portent notamment sur le hissage des drapeaux des communautés respectives ou la manière dont il convient de gérer les parades litigieuses. Des efforts intenses ont été déployés récemment par une tierce partie américaine respectée afin de négocier un accord entre les communautés sur la manière dont il convient de régler ces questions.

Au fil des ans, les Gouvernements irlandais et britannique ont travaillé en étroite collaboration pour arrêter des mesures pratiques en vue d'aider les diverses traditions d'Irlande du Nord à faire face au passé et à laisser derrière elles leur héritage d'amertume et d'incompréhension. Je tiens ici à saluer les initiatives importantes prises par le Gouvernement britannique, notamment les excuses présentées par le Premier Ministre, M. Cameron, concernant les événements du « dimanche sanglant », auxquelles le Représentant permanent du Royaume-Uni a fait référence au début de la présente séance. Des efforts louables sont également en cours au niveau local en vue de favoriser la réconciliation et de renforcer le respect mutuel et l'acceptation de la diversité.

Au niveau international, l'ONU promeut des objectifs similaires en utilisant le large éventail d'instruments à sa disposition pour faire face aux situations postconflictuelles. Cela englobe l'appui à la justice transitionnelle et à l'état de droit, au dialogue politique et à la médiation, aux processus de rétablissement de la vérité, aux réparations, à la réforme des institutions et au rôle des femmes dans la renaissance et la reconstruction des sociétés sortant d'un conflit. Dans ces situations, l'ONU peut apporter une contribution très avantageuse; elle peut ainsi apaiser les tensions entre communautés au niveau local en appuyant la mise en place de mesures concrètes et,de ce fait, faciliter et accélérer le processus essentiel de réconciliation nationale.

La réconciliation prend diverses formes dans divers contextes, que ce soit au niveau national ou local. Les mesures individuelles mises en place peuvent d'autre part présenter de multiples avantages. Par exemple, la création d'un système judiciaire postconflictuel peut, d'un côté, favoriser l'application du principe de responsabilité pour les crimes odieux commis pendant le conflit, et elle peut également contribuer à rétablir la confiance des citoyens et à leur faire accepter le nouvel État.

La consolidation de la paix, fondée sur la réconciliation, est probablement la plus efficace lorsqu'elle regarde à la fois vers le passé et vers l'avenir – processus par lequel une société s'éloigne d'un passé marqué par la division et s'avance vers un avenir commun. Certes, la réconciliation doit être adaptée aux circonstances spécifiques et à la nature et la dynamique particulières de chaque transition ou conflit, mais un effort plus concerté est nécessaire afin de recueillir et partager les enseignements et meilleures pratiques tirés des divers contextes de conflit. Il convient également d'œuvrer collectivement à regrouper les différentes dimensions de la réconciliation – notamment le développement, la consolidation de la paix, les droits de l'homme, la sécurité, l'état de droit et la gouvernance – au sein d'une approche plus intégrée dans laquelle tous ces piliers se complètent et se renforcent mutuellement.

Pour terminer, ma délégation estime que ce domaine de l'activité de l'ONU n'a pas toujours reçu l'attention qu'il mérite. Les initiatives prises au titre de diverses rubriques par l'Organisation pour promouvoir la réconciliation dans les sociétés qui se relèvent d'un conflit méritent tout notre appui. L'Organisation contribue de manière vitale à l'instauration de la

« paix réelle, irréversible » évoquée dans le document de réflexion distribué par la présidence jordanienne (S/2014/30, annexe). Cette contribution peut être encore largement développée, et l'Irlande attend avec intérêt de poursuivre la réflexion sur ce sujet avec les autres délégations intéressées. Dans ce contexte, nous sommes prêts à partager les enseignements que nous avons tirés du processus de paix en Irlande du Nord, à la faveur des difficultés qui continuent à se poser pour parvenir à une réconciliation durable entre les différentes traditions en présence, mais aussi à nous inspirer d'autres exemples de pratiques optimales en provenance du monde entier.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Serbie.

M. Milanović (Serbie) (*parle en anglais*) : La Serbie s'associe à la déclaration qui a été prononcée par l'observateur de l'Union européenne. À titre national, je voudrais faire la déclaration suivante.

Nous sommes réunis aujourd'hui forts de la conviction que, pour relever les défis liés à la sécurité, des efforts concertés sont nécessaires de la part des gouvernements, des organisations internationales et des particulier pour venir à bout des difficultés, parvenir à des compromis, instaurer la réconciliation et faire en sorte qu'en ce XXIe siècle, personne n'ait plus à payer le prix de l'extrémisme, tandis que nous nous efforçons de préserver ce qui a été construit sur les ruines laissées par deux guerres mondiales. La Première Guerre mondiale a laissé de profondes cicatrices sur la physionomie de l'Europe et de ses nations. Dans sa lutte pour l'indépendance, la liberté et la notion d'humanité, la Serbie a essuyé d'immenses pertes – 1,2 million de Serbes sont morts, soit près d'un tiers de la population du pays. Seules la Russie et la France ont subi des pertes plus lourdes mais, si l'on ramène les chiffres à la taille de la population, c'est la Serbie qui, de tous les pays, a payé le plus lourd tribut.

Toute tentative isolée de réviser l'histoire est futile. Nous sommes fiers d'avoir combattu au côté des Alliés et d'avoir rétabli la paix, ouvrant ainsi la perspective d'un monde juste, fondé sur de nouveaux principes et des relations différentes au sein des nations, de même que sur un plus grand respect de l'indépendance et de la souveraineté. La Société des Nations (SDN), créée au lendemain de la Grande Guerre, a été la première tentative d'instiller le multilatéralisme dans les relations internationales et de faire régner la paix mondiale. Au sein de la SDN, le Royaume de Yougoslavie siégeait au premier rang.

Sur la base des enseignements tirés, l'Organisation des Nations Unies a été créée, inspirée des idéaux qui ont uni le monde dans sa lutte contre le fascisme pendant la Seconde Guerre mondiale. Depuis sa création, l'ONU a eu pour but l'instauration et le maintien d'une paix stable et de la sécurité collective, sur la base d'accords obtenus par consensus entre les pays. Au fil des décennies, l'ONU a joué un rôle primordial dans l' édification du système international de sécurité, s'appuyant dans ce processus sur ses propres expériences et sur les enseignements qu'elle en tiraient. Elle n'aurait pas pu relever les défis auxquels elle a été confrontée et préserver la paix internationale sans les efforts conjoints de ses États Membres, sans les priorités établies collectivement, ou sans son principe directeur de l'égalité des nations.

Les principes consacrés par la Charte des Nations Unies représentent les meilleures fondations sur lesquelles établir la paix, respecter l'égalité et honorer les différences. Préserver la paix et instaurer la justice dans le monde complexe d'aujourd'hui n'est pas une sinécure. Dans un tel contexte, notamment s'agissant de préserver l'ordre international, l'ONU, et en particulier le Conseil de sécurité, a un rôle incomparable et irremplaçable à jouer. Le respect des résolutions qu'elle adopte est d'une importance capitale.

Depuis de longues années, les missions de maintien de la paix des Nations Unies parviennent à séparer les belligérants dans de nombreuses régions du monde, mais tout aussi important, elles réussissent également à promouvoir la réconciliation, à restaurer l'état de droit et à poser les fondements de la stabilité à long terme.

Aucune société ne peut espérer progresser si elle n'investit pas dans l'élimination de la pauvreté et de l'inégalité. La stabilité mondiale ne sera réalisable qui si nous continuons d'investir, même à une époque où les ressources sont maigres, dans l'éducation, la santé, le développement économique durable et l'environnement.

La Serbie est attachée au multilatéralisme, qui est l'un des piliers de sa politique étrangère, et paie beaucoup d'attention à son rôle dans les organisations multilatérales et régionales, telles que l'ONU, l'Union européenne et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Nous sommes convaincus que les instances multilatérales sont le cadre adapté pour le développement de la démocratie, la stabilité et l'instauration d'une paix durable.

Ces dernières décennies, nous avons recommencé à participer aux missions de maintien de la paix sous la bannière de l'ONU. Auparavant, la Yougoslavie avait été l'un des premiers pays à participer militairement aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, par exemple, au Sinaï, avec la Force d'urgence des Nations Unies. Actuellement, la Serbie prend part à neuf opérations de maintien de la paix, dont sept au sein de l'ONU et deux avec l'Union européenne. Nous sommes prêts à accroître notre participation en 2014.

Le rôle de l'ONU en tant qu'intermédiaire désintéressé suscite une confiance universelle. La Serbie a elle aussi connu des expériences positives avec les différentes missions de l'ONU au Kosovo-Metohija.

La Serbie est convaincue que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), dont elle assumera la présidence en 2015 sur la base d'un plan de travail de deux ans élaboré conjointement avec la Suisse, occupe un rôle et une place à part dans le dispositif international de sécurité et dans l'appui à l'instauration de la démocratie et d'une paix durable. Ce double mandat de deux années consécutives à la présidence de l'OSCE atteste bien de la grande confiance dont jouit la Serbie et de sa volonté de coopérer en vue de régler les questions de sécurité les plus importantes en Europe aujourd'hui.

La coopération régionale est une composante majeure du multilatéralisme contemporain et, parce qu'elle est particulièrement importante pour l'Europe du Sud-Est, elle fait partie des priorités de la Serbie. Nous sommes déterminés à intensifier cette coopération, d'autant que nous considérons la stabilité en Europe du Sud-Est comme l'une des principales conditions requises pour le développement de notre pays.

Nous estimons que la région des Balkans est prête à rejoindre ce projet de paix durable qu'incarne l'avenir commun européen. Il convient de rappeler au Conseil de sécurité que l'Union européenne a été créée en éteignant les braises de rivalités et affrontements ancestraux et en réunissant les énergies positives qui s'étaient dispersées depuis des siècles. Convaincue qu'il est possible d'apporter la prospérité à toute la région des Balkans, la Serbie a rejoint ses voisins et d'autres peuples de l'Europe au sein du processus d'intégration européenne. Nous sommes persuadés que ce processus est d'une importance fondamentale. La première conférence intergouvernementale entre la Serbie et l'Union européenne, qui donnera le coup d'envoi des négociations sur son entrée dans l'Union européenne, est bien la preuve de la réussite de la Serbie dans cette voie.

En tant que membre responsable de la communauté internationale, la Serbie respecte les principes consacrés par la Charte des Nations Unies dans le cadre de ses activités internationales et régionales. Nous sommes convaincus que les activités qui s'inscrivent dans un cadre multilatéral contribuent à renforcer les capacités régionales et à relever les défis qui se posent en matière de paix, de stabilité et de développement durables.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bangladesh.

M. Momen (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je voudrais remercier la Jordanie, qui assume la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de janvier, d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui sur le thème de « La guerre, ses enseignements et la quête de la paix permanente ».

L'ONU a été fondée en réaction aux horreurs de la Seconde Guerre mondiale et pour donner corps à la quête d'une paix permanente. Cette quête se poursuit toujours, tandis que nous débattons de la manière de mettre en place un système international qui relègue la guerre à la marge et investisse dans la poursuite de la paix.

Dans les jours qui ont suivi la Première Guerre mondiale, Sigmund Freud a conclu que la guerre était inévitable parce que la vie ne pouvait pas transcender l'agression originelle. Que Freud ait eu raison ou non, il n'en reste pas moins que la guerre a été et reste une composante omniprésente de la condition humaine. Toutes les nations ou presque ont été formées par les guerres et la violence, et nombreuses sont celles qui, au fil de leur histoire, se sont retrouvées tantôt du côté des agresseurs et tantôt du côté des agressés.

La fréquence des guerres, comme le nombre de leurs victimes, n'ont pas encore diminué. En fait, les 100 années qui ont suivi 1900 auront été indéniablement les plus sanglantes de l'histoire moderne et de loin les plus violentes que toutes les périodes qui ont précédé, en termes relatifs comme en termes absolus. À tous points de vue, la Seconde Guerre mondiale a été la plus grande catastrophe due à l'homme de tous les temps. C'est pour éviter que de telles catastrophes ne se répètent que l'Organisation des Nations Unies a été créée. Cette création consacre un moment décisif des efforts déployés pour éviter le fléau de la guerre et garantir une paix durable.

Il est vrai que les relations internationales au lendemain de la création de l'Organisation des Nations Unies n'ont pas été marquées par une violence sans cesse croissante. Il n'y a pas eu de guerres entre grandes puissances depuis 1945 et les évènements d'Hiroshima et de Nagasaki ne se sont pas répétés. Jadis épicentre et chaudron bouillonnant des conflits internationaux, le système européen est maintenant stabilisé et en paix. La fin de la guerre froide en 1991 a également grandement réduit la possibilité de conflits entre grandes puissances. Pourtant, dans la quasi-totalité des domaines d'activité des Nations Unies, de nouveaux problèmes sont apparus qui continuent de défier l'imagination, la sagesse, la prudence et la détermination collectives alors que nous nous efforçons de trouver des moyens d'instaurer une paix durable.

Dans le domaine politique, nous avons observé que le recours ou la menace de recours à la force, interdits par la Charte, n'ont toujours pas cessé d'inspirer un certain scepticisme aux gens ordinaires concernant l'efficacité véritable de l'Organisation. Bien que de grandes guerres aient été évitées, trop de violence à la périphérie du système international et de conflits organisés de tous types – guerres civiles, génocides, répressions gouvernementales, guerres par procuration, luttes pour le pouvoir et attentats terroristes – continuent de déstabiliser de nombreuses régions du monde du Sud.

Comme aime à le répéter le Secrétaire général, l'une des principales raisons pour lesquelles la violence et l'instabilité continuent est que le monde investit excessivement dans l'armement et insuffisamment dans la paix. L'accumulation d'armes en excès et de la facilité d'accès à des armes créent des tensions, encouragent la course aux armements et renforcent chez chacun le sentiment d'insécurité. Qui plus est, dans un monde où les ressources sont limitées, il existe une relation inversement proportionnelle entre dépenses d'armement et développement économique et social. Les centaines de milliards de dollars et toutes les ressources, humaines, techniques et technologiques, que l'on consacre annuellement à la fabrication, à l'entretien et au perfectionnement des armes pourraient servir à relever les défis de la pauvreté et de la faim et à renforcer la dignité humaine.

Il est impératif, en effet, de trouver des moyens de remédier au gaspillage de ressources rares consacrées à des fins non productives pour rediriger les ressources précieuses ainsi préservées et sauver avec des millions de vie, répondre aux besoins pressants en matière de développement et permettre la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans les délais. Selon les estimations, 16 milliards de dollars au total seraient nécessaires pour offrir une éducation à tout le monde. Malheureusement, la communauté mondiale ne peut mobiliser plus de deux milliards à cette fin, alors qu'elle a dépensé, selon l'Institut international de recherches pour la paix de Stockholm, plus de 1 734 milliards en 2012 pour le seul secteur de la défense. Ce n'est donc pas une question de rareté des ressources mais de priorité et d'engagement. Sommes-nous prêts à aider l'humanité? Si nous n'assumons pas nos responsabilités, les générations futures pourraient ne pas nous le pardonner.

À l'évidence, on fait la guerre pour bien des raisons, mais à notre époque, la haine, l'idéologie, la religion, l'intolérance, l'occupation illégale de territoires, les différends territoriaux, l'injustice, l'agression et la concurrence acharnée pour des ressources trop rares sont les principales sources de conflit. Stratégies concrètes et engagements renouvelés seront nécessaires pour régler ces problèmes. Le Bangladesh, l'un des principaux pays fournisseurs de contingents aux missions de maintien de la paix des Nations Unies, estime que toutes les violences et les guerres sont le produit d'un esprit d'intolérance, de haine et d'incompréhension, d'un esprit d'agressivité.

C'est pourquoi il nous faut, pour pouvoir instaurer une paix et une stabilité durables, inculquer et promouvoir une culture de paix. Il nous faut encourager un esprit de tolérance et un esprit d'amour et de respect des autres, quelles que soient leur race, leur couleur, leur origine ethnique ou leur religion. Instaurer cette culture – « vivre et laisser vivre » –, qui respecte et accepte l'altérité et la diversité aidera grandement à réduire la violence et contribuera à la paix et à la sécurité dans le monde. Il importe tout autant de régler nombre de conflits prolongés, tels que la question israélo-palestinienne, qui reste un facteur de violence et d'instabilité dans de nombreuses régions de la planète.

Le monde a connu de nombreuses transformations au cours des dernières décennies. Le nombre d'États démocratiques s'est accru et l'interdépendance commerciale comme au niveau d'autres formes d'échanges pacifiques n'a cessé de s'accroître. La révolution des technologies de l'information et des communications, bien qu'elle bénéfice largement à l'humanité, est aussi en train de redéfinir les menaces auxquelles nous sommes confrontés ainsi que l'environnement sécuritaire. À l'heure où les enjeux de sécurité internationale se font

de plus en plus complexes et inextricables, nous devons apprendre à mettre effectivement le multilatéralisme au service d'un monde plus sûr. Face aux problèmes d'un monde interdépendant, la médiation et la négociation doivent être au coeur du règlement des conflits.

Il importe d'établir aussi que la force est un moyen malvenu, et invariablement et décidément non rentable de régler les différends entre États. Il importe aussi de reconnaître que le développement économique doit être l'objectif principal, comme l'élément de légitimation, des gouvernements partout dans le monde. La prospérité économique, l'autonomisation des plus faibles, une culture de paix et le souci de « vivre et laisser vivre » faciliteraient dans une large mesure la paix, la sécurité et la stabilité au sein des nations.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Canada.

M. Bonser (Canada) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter d'être sorti des sentiers battus en organisant ce débat, qui permet de soulever d'importantes questions sur le rôle de la justice, de la réconciliation et de la mémoire historique dans la réalisation d'une paix durable.

Le débat d'aujourd'hui vient à point nommé. Depuis 20 ans, nous observons un renforcement des démocraties en Europe centrale, en Europe de l'Est ainsi qu'en Occident, et nous constatons les importants bienfaits qu'en ont retirés ces régions. Et depuis la fin de 2010, nous avons vu les populations, partout, au Moyen-Orient, exprimer leur désir d'obtenir une plus grande liberté, une plus grande justice, et davantage de transparence et de responsabilisation de la part de leurs dirigeants politiques.

(*l'orateur poursuit en français*)

Du point de vue du Canada, cette conjoncture témoigne de la nécessité de reconnaître notre dignité humaine collective. Pour vivre ensemble dans la paix, nous devons reconnaître le fait que la dignité ne peut être conditionnelle ou compartimentée, que nous ne pouvons pas à la fois avoir à protéger certains droits et libertés de la personne et choisir de ne pas en respecter certains autres. Cette reconnaissance est le fondement même des sociétés démocratiques prospères. Elle reflète leur détermination de gérer les différences en luttant contre l'oppression et la discrimination. Elle inspire leur engagement de respecter la liberté de conscience, de croyance et de culte de chaque personne. Ces valeurs sont au cœur même de la politique étrangère fondée sur des principes, qui est celle du Canada. Cette politique est axée sur la paix, la prospérité et la liberté. L'adoption d'une telle approche implique plusieurs engagements.

(*l'orateur reprend en anglais*)

Le respect de la dignité humaine exige une volonté d'agir. Le Canada est déterminé à prévenir et à arrêter les génocides, les nettoyages ethniques, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité. En fait, chaque État devrait avoir le devoir solennel de défendre les personnes les plus vulnérables, de tenir tête aux agresseurs, de protéger les droits de la personne et de promouvoir la dignité humaine, aussi bien au Canada qu'à l'étranger. Il y a beaucoup moins de risques de voir des atrocités se produire dans les sociétés qui encouragent le respect de la diversité, protègent les minorités religieuses, luttent contre la discrimination, obligent les responsables à répondre de leurs actes devant la justice, aplanissent leurs divergences politiques de manière démocratique et s'engagent sur la voie de la réconciliation. La bonne gouvernance, la primauté du droit et le respect des droits de la personne ont un rôle important à jouer à cet égard.

La longue histoire de l'humanité a démontré que la liberté religieuse et la liberté démocratique sont indissociables. Là où la démocratie a été renversée, la liberté de culte a aussi souvent disparu. Les sociétés qui protègent la liberté religieuse ont plus tendance à protéger toutes les autres libertés fondamentales. Elles sont typiquement des sociétés plus stables et prospères. Elles sont des sociétés justes.

Il est essentiel de ne pas oublier les personnes les plus touchées par le conflit. Un engagement pour la paix exige un engagement de protéger et d'autonomiser tous les membres d'une société, en particulier les femmes et les filles. Le développement d'une société est inextricablement lié à l'engagement et au leadership des femmes. La paix ne peut exister lorsque les droits de la moitié de sa population sont compromis. La paix ne peut exister lorsque les droits des femmes sont compromis. Quand elles ont accès à des ressources, des outils et des perspectives d'avenir, les femmes sont les moteurs de la réconciliation d'après-conflit et du relèvement. Quand elles n'y ont pas accès, elles sont les principales victimes. S'engager à défendre la liberté et la dignité nécessite l'autonomisation de tous les citoyens. Ce n'est qu'en renforçant les droits des femmes qu'un pays garantira une plus grande sécurité et, à son tour, une plus grande prospérité.

Le respect de la dignité humaine exige un engagement à tirer des enseignements du passé. En 2013, le Canada a présidé l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste, dont les 31 États membres participent à la mise en œuvre de politiques et de programmes nationaux et internationaux axés sur l'éducation, la commémoration et la recherche concernant l'Holocauste. Le Gouvernement canadien considère ce travail comme extrêmement important pour contribuer à prévenir d'autres génocides.

Le Canada a noté avec grand intérêt l'accent mis par la Jordanie sur l'importance de recueillir et de rendre accessibles les archives nationales des documents officiels afin de permettre la réconciliation dans un contexte d'après-conflit. Ces archives peuvent aussi contribuer à obliger les responsables des crimes les plus graves à répondre de leurs actes.

Le Canada note que l'UNESCO a mis en œuvre des programmes qui visent à assurer la protection et la préservation des archives nationales. Son programme intitulé Mémoire du monde, mis sur pied en 1992, est né d'une prise de conscience de l'importance de préserver et de rendre accessibles le patrimoine documentaire afin d'éviter la perte ou la destruction de documents essentiels lors d'une guerre ou de bouleversements sociaux. La discussion d'aujourd'hui suscitera peut-être, entre autres, une attention accrue de la part de la communauté internationale quant à ces mesures.

Enfin, le respect de la dignité humaine exige un engagement à l'égard de la prévention. Le système des Nations Unies et ses organes intergouvernementaux ont une longue tradition de collaboration dans le but de prévenir, de contenir et de gérer les conflits. Le Canada souscrit aux mesures visant à renforcer la capacité de l'ONU à cet égard, de façon à prévenir plutôt qu'à seulement réagir. La prévention des conflits est tout aussi importante que la mise en œuvre d'une intervention efficace. Les ressources et les outils dont nous disposons dans les secteurs de la politique, de l'aide humanitaire, de la sécurité et du développement doivent être mis à contribution plus efficacement pour renforcer les capacités nationales de prévention des conflits. C'est ainsi que nous serons mieux à même de préserver la dignité humaine et de protéger la vie et les droits des innocents.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Arménie.

M. Nazarian (Arménie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Nous vous remercions, ainsi que toute la délégation jordanienne, de l'excellent travail accompli en ce début d'année. Avec votre permission, Monsieur le Président, je vais en profiter pour transmettre les sincères félicitations de l'Arménie aux nouveaux membres du Conseil de sécurité.

Le thème du présent débat est une question qui se trouve au cœur même de l'Organisation. Elle est inscrite dans le Préambule de la Charte des Nations Unies et devrait par conséquent être plus systématiquement intégrée aux travaux de l'Organisation en vue de prévenir les conflits et de créer des sociétés plus stables à travers le monde. Nous sommes fermement convaincus que les solutions aux conflits doivent s'attaquer à leurs causes profondes de manière impartiale et exhaustive afin d'en prévenir la résurgence à l'avenir. Tout en reconnaissant que tous les conflits diffèrent de par leurs contextes historique, juridique et politique, nous devons garder à l'esprit les expériences positives d'exemples récents de règlement des conflits.

Nous sommes absolument d'accord avec l'analyse que vous faites, Monsieur le Président, dans le document de réflexion établi en vue du présent débat (S/2014/30, annexe), sur le rôle de l'ONU dans ce qui pourrait contribuer à une réconciliation profonde entre les populations à partir d'une histoire commune et du souvenir d'un passé trouble. Ce processus requiert souvent davantage que la simple adoption de déclarations présidentielles ou de résolutions, que des visites ou des dépôts de gerbes devant les monuments érigés à la mémoire des victimes ou bien encore que la signature d'accords ou de protocoles et que des poignées de mains. Pour qu'elle soit durable, la réconciliation nécessite de faire table rase du passé, et de reconnaître et d'accepter la responsabilité pour les crimes commis.

Parmi les nombreux enseignements tirés de notre propre tragédie – le génocide arménien – nous avons appris à nos dépens que le processus de réconciliation pouvait traîner pendant des décennies, voire des générations. Étant le premier génocide moderne perpétré sous le couvert de la Première Guerre mondiale, il illustre à quel point l'humanité peut s'avilir en l'absence d'un système international de sécurité et de protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Affirmer que mettre un terme à l'impunité pour les crimes odieux d'atrocités de masse est indispensable au

rétablissement de la justice et au retour à la normale n'a rien de nouveau. Cela s'applique tout particulièrement aux crimes et aux conflits découlant d'idéologies nationalistes ou extrémistes. En 1939, juste avant l'invasion nazie de la Pologne, Adolf Hitler a dit à ses généraux,

> « Le but de la guerre n'est pas d'atteindre des lignes précises, mais d'anéantir physiquement l'ennemi. C'est par ce moyen que nous obtiendrons l'espace vital dont nous avons besoin. Qui aujourd'hui parle encore du massacre des Arméniens? »

L'histoire nous a également appris que le fléau de la guerre et les crimes de génocide se répètent de façon cyclique à une fréquence effrayante dans différentes régions du monde, entraînant des pertes considérables en vies humaines et des troubles sociaux, politiques et régionaux. Il appartient à chaque société d'affronter ses crimes passés, et ma délégation estime que les institutions internationales, les parlements du monde, les militants des droits de l'homme, les leaders politiques et religieux, les historiens, les enseignants et les étudiants, ainsi que d'autres groupes et individus, ont eux aussi un rôle bien précis à jouer pour établir la véritable histoire commune. Comme nous l'avons constaté en écoutant les membres du Conseil ainsi que les autres orateurs qui nous ont précédés, l'une des questions qui pourraient être traitées dans ce débat concerne les principes et les instruments de la quête de la vérité.

Pourtant, l'expérience a montré dans différentes régions du monde que lorsque les sociétés parviennent à se réconcilier, les pays subissent généralement un vaste processus de rétablissement de la justice, comprenant des réparations aux victimes et à leurs héritiers afin de leur rendre leur dignité et leur identité nationales.

Il est en outre impérieux de parler d'une seule voix contre les distorsions de l'histoire, la négation des crimes historiques et le négationnisme. Il faut accepter l'héritage des violences passées et des violations des droits de l'homme, et il est nécessaire d'adopter une démarche axée sur les victimes.

Concernant les enseignements tirés, nous sommes certains que la prévention des conflits et la mise en place de mécanismes d'alerte précoce nécessaires font partie des tâches les plus importantes dont la communauté internationale doit s'acquitter. Il est également de notre devoir de transmettre constamment un message fort visant à rejeter la violence, désamorcer les situations de crise et honorer les engagements pris. À cet égard, l'Arménie demeure déterminée à poursuivre sa quête incessante d'une paix durable par le biais exclusif des négociations, de la promotion de mesures de confiance et l'instauration de relations de bon voisinage fondées sur la reconnaissance des droits des peuples et de leur autodétermination, dans la région instable du Caucase du Sud.

Depuis des décennies, l'ONU et les organisations régionales sont impliquées dans les situations d'après-conflit dans lesquelles il faut rétablir la confiance afin de surmonter l'hostilité et la méfiance qui prévalent entre ceux qui doivent de nouveau apprendre à cohabiter dans le même quartier. Le présent débat est une étape importante en ce sens, et nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir pris cette initiative qui tombe à point nommé.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République démocratique du Congo.

M. Magbengu (République démocratique du Congo) : Permettez-moi, Monsieur le Président, au seuil de mon propos de ce jour, de vous exprimer toute ma joie de vous voir présider cette séance publique du Conseil de sécurité, et de vous dire combien la question à l'ordre du jour, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales, se trouve au centre des objectifs pour lesquels l'Organisation des Nations Unies a été créée. Au nom de la délégation qui m'accompagne et en mon nom propre, je voudrais vous féliciter d'avoir pensé à remettre cette question sur la table des discussions du Conseil de sécurité pendant votre présidence.

Nous sommes d'avis que cette question ne peut être mieux examinée qu'en mettant en exergue les trois aspects concernant la prévention, la gestion et le règlement des crises. En 1945, à l'issue de la Conférence de San Francisco, les peuples des Nations Unies avaient juré de préserver les générations futures du fléau de la guerre qui, deux fois en l'espace d'une vie humaine, a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances. Depuis lors, la guerre et tout recours à la force devaient être bannis dans les relations entre États. C'est l'idée qui domine l'architecture de la Charte des Nations Unies, dont l'Article 33 pose le principe sacro-saint du règlement pacifique des différends qui interdit tout recours à la force, de toute manière incompatible avec les buts des Nations Unies; tandis que le paragraphe 4 de l'Article 2 posele principe de l'interdiction du recours à la force. Comme on peut le constater, le postulat de la Charte est une mesure de prévention efficace qui

met carrément hors la loi internationale la guerre ou le recours à la force, contrairement aux balbutiements du Pacte de la défunte Société des Nations de 1919 et du Pacte Briand-Kellog de 1928 qui portaient des simples limitations au droit de recourir à la guerre, tout en reconnaissant sa licéité comme moyen de règlement des différends internationaux.

Si l'on pouvait s'en tenir à l'esprit et à la lettre de la Charte telle que l'avaient conçue ses initiateurs en 1945, le débat d'aujourd'hui aurait peut-être pu été beaucoup plus aisé. Malheureusement, la pratique internationale n'est pas toujours en odeur de sainteté en ce qui concerne ce principe. La violence de ceux qui se sentent forts n'a plus de paramètres de régulation juridique, moins encore de limites. On assiste à un désordre mondial, à l'anarchie, au déchaînement de la violence qu'on présente souvent abusivement comme un exercice du droit de légitime défense. Pourtant, lorsqu'on sort du cadre de la légitime défense et des actions autorisées par le Conseil de sécurité, tout recours à la force devient illégitime et constitue soit une menace contre la paix, soit une rupture de la paix ou un acte d'agression au sens du Chapitre VII de la Charte. Les commentateurs de la Charte voient en ce désordre la renaissance du *jus ad bellum* sous forme de *bellum justum*, ou la guerre juste. Ils y dénoncent l'attitude de certains gouvernements qui s'arrogent le droit de décider unilatéralement du recours à la force dans des circonstances autres que la légitime défense en cas de paralysie du Conseil de sécurité.

Il n'y a pas que la guerre au sens traditionnel du terme qui menace la paix et la sécurité internationales de nos jours. Des défis auxquels les concepteurs de la Charte des Nations Unies n'ont pas pensé ont vu le jour. Il en est ainsi de l'implantation de réseaux terroristes et criminels, dont les trafiquants de drogue ou d'êtres humains, les braconniers et trafiquants d'espèces menacées qui alimentent les circuits de corruption, ainsi que les exploitants illégaux de ressources naturelles, la piraterie et les trafics maritimes.

Le Conseil de sécurité qui a la responsabilité première du maintien de la paix et de la sécurité internationales a besoin d'être mieux structuré pour agir de manière décisive pour non seulement prévenir les conflits et mettre fin aux guerres qui en résultent, mais également empêcher qu'elles ne reprennent, une fois la paix rétablie.

En cette matière, l'expérience a montré que les Nations Unies peinent souvent à gagner le pari du maintien et de la consolidation de la paix, ce qui explique la résurgence des conflits quelque temps après des moments d'accalmie. La gestion de la guerre dans mon pays est un cas d'école qui mérite d'être souligné. Après les élections démocratiques de 2006 et de 2011, on a eu de bonnes raisons d'espérer l'avènement d'une paix durable dans la partie orientale de la République démocratique du Congo. Des avancées ont été observées avec les succès des opérations militaires conjointes menées par les Forces armées de la République démocratique du Congo et la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, sur le plan de la réduction des menaces contre la sécurité des populations et de l'amélioration des conditions de prise en charge de cette sécurité par le Gouvernement.

Mais il a fallu de peu, pour qu'avec des opérations comme le mixage, le brassage et l'intégration des ex-rebelles dans l'armée régulière, le langage des armes et de la violence refasse surface dans le Nord-Kivu. Les ex-combattants de l'ancien mouvement rebelle du Congrès national pour la défense du peuple, qui avaient déserté les rangs de l'Armée congolaise au début du mois d'avril 2012 et qui se sont transformés en M23, avaient réussi à retourner leurs armes contre l'armée régulière, avec le soutien d'un pays voisin, de surcroît membre du Conseil de sécurité, le Rwanda.

Nous savons que l'œuvre des Nations Unies n'est pas parfaite. C'est justement le mérite du débat de ce jour, dont l'objet est de concevoir des stratégies nouvelles en vue d'améliorer la situation dans des zones de conflit. L'on aura certainement compris que la déclaration faite ce matin par le représentant du Rwanda, qui a pris à partie les Nations Unies, n'était qu'une fuite en avant. Son acharnement sur la présence des Nations Unies en République démocratique du Congo peut se comprendre, et nous savons que les membres du Conseil ne sont pas dupes.

La présence des Nations Unies en République démocratique du Congo gêne énormément le Rwanda voisin. Nous savons tous ici le jeu auquel ce pays, fauteur de troubles dans la région des Grands Lacs, a habitué la communauté internationale, de prétexte en prétexte. Le 2 août 1998, lorsque l'armée rwandaise traverse les frontières orientales de la République démocratique du Congo, attaque et investit les différentes provinces de l'est, particulièrement les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, la province Orientale, ainsi que les provinces de l'Équateur et du Bas-Congo, c'était sous prétexte d'assurer sa propre sécurité, recherchant certainement

l'éternel fugitif, les Forces démocratiques de libération du Rwanda, en République démocratique du Congo, qui se trouvaient et dans les arbres et dans le sous-sol. Le Représentant du Rwanda semble oublier qu'en mai et juin 2000, les armées du Rwanda et de l'Ouganda qui avaient envahi la République démocratique du Congo se sont affrontées deux fois de plus à Kisangani, ville minière congolaise, pour le contrôle des richesses diamantifères de la région.

Quoi qu'il en soit, il appartient au Conseil de sécurité, face aux nouveaux défis, de faire preuve d'imagination, de sortir de la routine et d'élaborer des stratégies nouvelles, comme il l'a fait récemment en mettant sur pied la Brigade d'intervention, dotée d'une mission plus robuste pour sécuriser la population civile en République démocratique du Congo.

Pour conclure, les conflits armés, le terrorisme, la prolifération des armes de destruction massive et des armes légères, la criminalité transnationale organisée, la piraterie, la drogue et la traite d'êtres humains, qui constituent des nouveaux défis, nécessitent pour y faire face un Conseil de sécurité dont la structure doit être réadaptée à ces nouveaux phénomènes. Cela appelle un besoin réel et imminent de démocratiser le Conseil de sécurité, de le rendre plus efficace et plus transparent et d'y assurer une représentation équitable pour refléter l'augmentation du nombre des Membres de l'ONU qui est passé de 50 en 1946 à 192 en 2011.

Les Membres de l'Organisation devraient veiller individuellement et collectivement au strict respect des principes de la Charte des Nations Unies et de son système de sécurité collective pour un monde plus que jamais débarrassé du fléau de la guerre.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

M. Çevik (Turquie) (*parle en anglais*) : La Turquie souscrit à la déclaration prononcée plus tôt par l'observateur de l'Union européenne, mais qu'il me soit permis de faire quelques remarques additionnelles à titre national.

Premièrement, je tiens à remercier la présidence jordanienne d'avoir organisé ce débat public sur une question d'une grande importance pour l'ONU et les États Membres. Le nombre d'orateurs aujourd'hui illustre clairement l'intérêt suscité par cette question. Je remercie également le Secrétaire général adjoint, M. Feltman, pour son exposé. Effectivement, éviter la guerre et les tensions historiques, maintenir la paix et instaurer la réconciliation sont des objectifs fondamentaux des activités de l'ONU. C'est pourquoi nous nous félicitons de cette occasion qui nous est donnée de nous engager dans un débat sur cette question.

Aujourd'hui, les efforts de consolidation de la paix portent principalement sur la mise en place d'un environnement politique, économique, sécuritaire et institutionnel propice à la réalisation d'une paix durable. Mais il importe également de garantir un climat social porteur, car les facteurs sociaux et psychologiques ont souvent des conséquences directes sur les efforts déployés dans d'autres domaines, de la politique à la sécurité. Les parties à un conflit peuvent avoir des versions divergentes de l'histoire et même une mémoire sélective qui nuit à l'environnement social, politique et sécuritaire, fait obstruction à la réconciliation et favorise la reprise des conflits. Dans ce contexte, tout en menant des efforts dans d'autres domaines, nous devons chercher à parvenir à un discours historique commun afin d'assurer aux populations locales un avenir plus radieux exempt de guerres et de conflits.

La communauté internationale, l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales ont un rôle à jouer; elles peuvent aider à créer les conditions propices à la réconciliation grâce aux divers instruments dont elles disposent, y compris les mécanismes tels que l'histoire, la vérité, les commissions d'enquêtes, les groupes d'experts et les tribunaux. Mais il faudra, dans ce processus, tenir compte des facteurs suivants.

Premièrement, aucun conflit ne ressemble à un autre. Les conditions nécessaires à la réconciliation diffèrent selon les conflits et les facteurs politiques, sociaux, économiques, culturels et historiques. Si, dans certains cas, les commissions de vérité peuvent faciliter la réconciliation, dans d'autres, les tribunaux peuvent enregistrer des succès.

Deuxièmement, le contrôle par les parties du processus de réconciliation est un facteur déterminant. La réconciliation ne saurait être imposée, et elle ne durera qu'avec le consentement des parties. C'est un processus dont la responsabilité incombe principalement aux populations locales. La communauté internationale et l'ONU doivent appuyer les efforts locaux de réconciliation, sans pour autant tenter de s'y substituer. Dans ce contexte, l'ONU est un acteur important qui dispose de la légitimité, des capacités et de l'expérience nécessaires pour fournir les mécanismes d'assistance technique et les arrangements requis pour constituer la base des processus de réconciliation. L'ONU et la

communauté internationale doivent assurer l'appui politique, financier et logistique nécessaires à ces mécanismes qui peuvent favoriser la réconciliation en vue de la quête d'une paix durable.

Troisièmement, les parties doivent être en mesure de parvenir à une interprétation objective et commune de l'histoire. L'établissement des faits historiques grâce à des moyens scientifiques, comme par exemple des commissions historiques objectives et impartiales créées par les parties, ou même la participation de parties tierces, pourrait être très utile pour établir un terrain d'entente propice à la réconciliation.

Dans ce contexte, les propositions figurant dans le document de réflexion de la présidence jordanienne (S/2014/30, annexe) sont dignes d'intérêt. La création d'équipes de consultants en histoire de l'ONU chargées d'aider les autorités locales à obtenir des documents et des archives pourrait être utile. De plus, l'assistance de l'ONU au renforcement des capacités locales d'archivage nationale ou à la création de commissions nationales d'histoire, le cas échéant, pourrait également s'avérer bénéfique. Cela permettrait de rassembler les données scientifiques nécessaires qui pourraient ultérieurement jouer un rôle critique au moment d'établir une interprétation commune et objective de l'histoire. Et les parties tierces jouent également souvent un rôle important. Elles peuvent parfois disposer de données très importantes dans leurs archives. L'ONU peut favoriser les processus de réconciliation en demandant aux parties tierces de fournir sans condition les mécanismes pertinents accompagnés des informations nécessaires à l'établissement d'un récit historique impartial, objectif et scientifique.

Quatrièmement, même si l'établissement des faits historiques est important, la réconciliation devrait se concentrer sur l'avenir. Il est essentiel de créer un climat propice à la compréhension, la tolérance et la coopération afin de parvenir à une véritable réconciliation. La réconciliation ne doit pas se réduire à un examen du passé ni servir à raviver d'anciennes inimitiés. L'établissement d'un programme positif axé vers l'avenir sera plus propice à l'instauration d'un avenir pacifique où les communautés pourront prendre un nouveau départ.

Cinquièmement, la réconciliation n'implique pas l'impunité. Pour parvenir à une vraie réconciliation, les responsables des crimes les plus graves – les crimes contre l'humanité, le génocide et les crimes de guerre – devront répondre de leurs actes.

Sixièmement, il faut toujours se souvenir du fait que la réconciliation est essentiellement un processus à long terme et complexe. Nous ne devons pas renoncer à nos efforts face aux premiers obstacles. À cet égard, je voudrais rendre hommage encore une fois à la mémoire de feu le Président Nelson Mandela pour ses efforts inlassables en faveur de la quête fructueuse de la réconciliation nationale.

Alors que nous débattons et tentons de renforcer nos capacités à mieux traiter des facteurs post-conflictuels, nous ne devons pas cesser d'intensifier nos efforts en matière de prévention des conflits. Nous devrions également renforcer tous les instruments dont nous disposons pour prévenir et régler les conflits, y compris par la médiation.

Je voudrais répondre aux remarques faites par l'Ambassadeur de l'Arménie à propos des événements de 1915.

Comme chacun le sait, le génocide est un concept très clairement défini dans le droit international, et les preuves nécessaires en la matière répondent à des normes très élevées. C'est pourquoi ce concept ne doit pas être utilisé à la légère pour promouvoir des versions fallacieuses de l'histoire. En outre, les allégations de génocide concernant les événements de 1915 n'ont jamais été prouvées légalement ou sur le plan historique. Et il n'existe pas non plus de consensus juridique ou politique quant à la nature de ces événements.

Dans ce contexte, il importe de reconnaître que la mémoire ne constitue pas, à elle seule, une réalité. Souvent, comme c'est le cas pour la polémique entre Turcs et Arméniens sur cet épisode douloureux de leur passé commun, les mémoires nationales peuvent être contradictoires. Nous croyons que tirer son animosité de l'histoire en tentant d'attribuer aux autres une vue incriminante et unilatérale du passé et en lançant des appels à la compassion sélective, n'est pas la bonne façon de respecter la mémoire des nombreux Turcs, Arméniens et autres qui ont perdu la vie pendant la Première Guerre mondiale.

Il importe donc de considérer l'histoire dans son ensemble et au travers d'un examen scientifique impartial des registres et des archives afin de tirer les bons enseignements du passé et de créer une mémoire commune et juste. Je crois que ce débat public est axé sur la réalisation d'une véritable réconciliation fondée sur une vision partagée de l'histoire propre à cimenter une paix durable. C'est pourquoi nous devons

aider à forger une version et une mémoire convenues et partagées d'un passé difficile au lieu d'élaborer des versions unilatérales.

Nous continuons à rechercher un dialogue ouvert et honnête avec l'Arménie. Nous espérons que l'Arménie saisira cette occasion historique pour remplacer le langage de la conviction subjective par le langage de la connaissance objective.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Norvège.

M. Langeland (Norvège) (*parle en anglais*) : Nous marquons le centième anniversaire du déclenchement de la Première Guerre mondiale. À l'évidence, les politiques préventives en place avant cette terrible guerre ont échoué. Il n'y avait aucune forme de gouvernance mondiale, tels le Conseil de sécurité ou des organisations régionales, pour contenir une situation qui est devenue totalement incontrôlable. En tant que Membres de l'Organisation des Nations Unies, nous avons tous la responsabilité de contribuer à la prévention et au règlement des conflits. Depuis de nombreuses années, la paix et le règlement des conflits sont une priorité de la politique étrangère norvégienne. Chaque conflit a sa propre dynamique et il n'existe pas de formule magique pour les prévenir ou les régler. Cependant, en nous appuyant sur l'expérience, nous pouvons tirer certains enseignements communs.

Les conflits n'apparaissent pas brusquement. La plupart du temps, il y a des signes clairs quand un pays tombe dans un engrenage dangereux. Des violations graves et massives des droits de l'homme sont souvent des signes avant-coureurs. Ce n'est pas l'alerte rapide qui nous fait défaut mais l'action rapide. C'est pourquoi la Norvège appuie le plan d'action « Les droits avant tout » du Secrétaire général. La Norvège n'a de cesse de plaider pour que le Conseil de sécurité ait davantage recours aux dispositions du Chapitre VI de la Charte des Nations Unies, relatif au règlement pacifique des différends.

Les parties doivent être prêtes à se parler. Tenter de régler des conflits sera inutile si les parties se raccrochent à la logique de la guerre. Le dialogue est décisif pour promouvoir la confiance ou mieux comprendre les positions et le raisonnement de l'autre partie. Les parties doivent être accompagnées en vue de modifier leur façon de voir les choses. C'est difficile, mais faisable. La Somalie a souffert de plus de 20 ans de guerre destructrice, mais pourrait maintenant définir une voie à suivre pour un avenir meilleur. Aujourd'hui, le défi consiste à changer l'état d'esprit concernant le conflit syrien. Nous nous félicitons de l'organisation de la deuxième Conférence de Genève sur la Syrie, mais les perspectives de mettre fin rapidement à la guerre civile en Syrie demeurent peu encourageantes. La Syrie a aujourd'hui valeur de test pour l'Organisation.

Un autre élément important consiste à comprendre le contexte. Une difficulté essentielle à laquelle est confronté un médiateur pour la paix est d'encourager les parties à prendre place à la table des négociations. Une connaissance approfondie des causes profondes d'un conflit est absolument indispensable. Les femmes doivent être impliquées dans toutes les phases et à tous les niveaux des processus de négociations. La Norvège apprécie le fait que le Secrétariat a établi des lignes directrices pour une médiation efficace et qu'il insiste sur l'impartialité.

Nous avons la boîte à outils. Outre la médiation, il existe un vaste ensemble d'autres outils de prévention des conflits à la disposition de l'ONU qui peuvent être utilisés plus souvent, y compris les bons offices du Secrétaire général, les envoyés spéciaux, les commissions d'enquête, les commissions Vérité et réconciliation, l'arbitrage, les règlements judiciaires, et le recours à des organes et accords régionaux.

Quand un cessez-le-feu ou un accord de paix est signé, le véritable travail commence. Trop souvent, nous avons vu comment une paix fragile n'a pas pu être maintenue. Cela peut être dû au manque de réelle volonté de la part des parties d'honorer leurs engagements, ou au fait que le pays concerné sort de l'écran radar de la communauté internationale. En 2005, nous avons créé la Commission de consolidation de la paix pour surmonter ces difficultés. Néanmoins, d'autres améliorations peuvent encore être apportées au dispositif de consolidation de la paix. L'examen de 2015 sera important à cet égard. Nous sommes en outre convaincus que la paix, la sécurité et la stabilité sont essentielles à un développement durable et doivent être prises en compte dans le programme de développement pour l'après-2015.

La paix ne peut durer si elle n'est pas juste. Une paix durable exige que toutes les parties prenantes s'investissent, ce qui est essentiel pour garantir une large adhésion. La réconciliation nationale est un impératif essentiel. Dans la quête de vérité, de justice et de réconciliation, il ne saurait y avoir d'impunité pour les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité

et le génocide. Cela souligne l'importance cruciale de mécanismes tels que les tribunaux internationaux, la Cour pénale internationale, les commissions d'enquête et les commissions Vérité et réconciliation.

Nous devons toujours nous attacher à renforcer la capacité de la communauté internationale, et de l'ONU en particulier, de prévenir et régler les conflits armés. Nous devons être prêts à tirer des enseignements de l'histoire. La recherche, la collecte d'informations sur les résultats et le recueil systématique des expériences acquises sont essentielles. Alors que nous nous employons ensemble à comprendre les tendances d'aujourd'hui afin de permettre à nos institutions de s'adapter comme il convient, nous devons garder à l'esprit le fait que l'ordre international n'est pas immuable. Il se construit. Pour que l'ONU soit une organisation du XXIe siècle, capable d'assurer la paix, la sécurité et le développement internationaux de manière durable, nous, les États Membres, devons nous adapter à cette réalité.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pakistan.

M. Masood Khan (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord, Monsieur le Président, à vous féliciter d'avoir distribué un document de réflexion très important (S/2014/30, annexe). Nous applaudissons à votre document car il nous demande, aux États Membres de l'ONU, de prendre du recul et de réfléchir. Vous nous avez demandé d'analyser cette question, de comprendre dans un premier temps l'anatomie et la logique de la guerre, d'identifier les enseignements tirés des guerres et de mobiliser les énergies des Nations Unies pour rechercher la paix et la sécurité. Pour répondre à vos questions pointues, nous ne pouvons donner de réponses stéréotypées. Cela montre que vous avez réussi.

Il s'agit également d'une occasion solennelle. Nous devons nous rappeler les morts et ceux qui ont perdu la vie pour la paix et sont devenus les victimes imprévues et malheureuses de la guerre. La séance d'aujourd'hui doit viser à mieux nous faire comprendre la guerre et la paix et non à marquer des points au plan politique ou àagiter le spectre de divisions et d'hostilités passées.

Avec le recul, on peut dire que la Première Guerre mondiale aurait pu être évitée. Un historien l'a qualifiée de catastrophe originelle du XXe siècle, mais, après coup, nous avons tous une vue parfaite. Il est maintenant clair qu'au siècle dernier, les pays ont renoncé trop rapidement à la diplomatie. Il ne s'agit pas d'un acte d'accusation mais d'une conclusion. La diplomatie ne doit jamais être abandonnée.

Nous savons que la guerre est violente et qu'elle se répète. Les guerres tuent, mutilent, torturent, et laissent derrière elles la désolation. Pourtant, elles deviennent un mal nécessaire parce que des pays se préparent constamment à la guerre pour prévenir une agression. Le philosophe chinois Sun Tzu a dit que les plus grandes victoires ne sont pas remportées par la guerre. Carl von Clausewitz a écrit que la guerre est le « prolongement de la politique par d'autres moyens ». La guerre est donc une réalité, et c'est pourquoi nous devons toujours être prêts et préparés à la prévenir.

Quels enseignements avons-nous tirés? Une chose est claire. Au XXIe siècle, nous ne devons pas répéter les erreurs passées. Il ne faut pas relâcher nos efforts. Nous ne devons jamais baisser la garde, pour la paix.

Les comparaisons avec les premières décennies du siècle dernier sont inquiétantes. Le début du XXe siècle était imprégné d'espoir et regorgeait de nouvelles technologies, sans danger ou nocives. La seule différence est que les technologies d'aujourd'hui sont des milliers de fois plus bénéfiques ou destructrices. Il y a 100 ans, il n'y avait pas de superordinateurs ou d'armes de destruction massive dans le monde. Mais aujourd'hui, ils existent et, de jour en jour, sont de plus en plus perfectionnés. Au siècle dernier, toutes les parties ont dégringolé dans une guerre cataclysmique tout en proclamant que cette guerre était ignoble. Il semble qu'au sens strict du terme il n'y avait pas de *casus belli* pour une guerre mondiale d'une telle ampleur. Les pays ont été aspirés par la guerre à cause de leurs craintes et d'une hostilité latente.

La paix permanente n'existe pas. Si cela était possible, les fauteurs de guerre et les partisans de la paix n'auraient plus rien à faire et la mission sans fin de l'ONU de préserver des générations futures du fléau de la guerre arriverait à son terme. La guerre peut éclater n'importe où et n'importe quand. C'est pourquoi nous devons être prudents. L'ONU doit rester constamment sur ses gardes. Un système doit être mis en place pour contenir les éventuelles menaces. L'ONU est ce système, mais il doit être utilisé de manière optimale.

L'éruption aléatoire de conflits passagers ne doit pas être confondue avec les tensions et les différends interétatiques profondément ancrés. La volonté de domination et d'hégémonie peut provoquer une guerre

de nos jours, de la même manière qu'il y a un siècle. Pour éviter la guerre, la politique internationale doit être guidée non pas par des esprits adeptes du jeu à somme nulle, mais par le respect des intérêts et droits légitimes des autres pays et des autres peuples. Nous devons nous efforcer de garantir la sécurité pour tous, et non pour un petit nombre de privilégiés.

Nous savons tous que les guerres sont destructrices, onéreuses et handicapantes pour tout le monde. Une fois qu'un conflit a éclaté, on ne doit pas le laisser se prolonger pendant des années. Des initiatives diplomatiques doivent être rapidement mises en place afin de rétablir la paix et de la consolider. Au cours du siècle écoulé, nous avons appris que diffuser des stéréotypes et des idées reçues contre des communautés et des groupes ethniques ou religieux conduisait à la guerre et à de terribles pogroms. Nous ne devons pas répéter ces erreurs pendant le siècle à venir. Des cendres de la Première Guerre mondiale, le monde a extrait les principes – notamment le droit à l'autodétermination – sur lesquels l'ONU a été fondée.

L'ONU ne se voit pas accorder le mérite qui lui revient pour ce qu'elle a fait en faveur de la paix. Si l'ONU n'avait pas là, il est très probable qu'une troisième ou une quatrième guerre mondiale aurait éclaté. L'ONU a rétabli, maintenu, préservé et consolidé la paix aux quatre coins du globe. Elle a énormément investi dans le développement socioéconomique, la promotion et la défense des droits de l'homme, les secours en cas de catastrophe et la protection de l'environnement. Durant les sept décennies écoulées, l'ONU a été plus performante s'agissant de régler les conflits intra-étatiques que les conflits entre États. Les conflits latents, qui posent beaucoup plus de problèmes au Conseil de sécurité, ont été mis de côté sous le coup des diktats de la realpolitik. L'ONU est obligée de faire face aux conflits aussi bien imprévus que chroniques en recourant au mandat d'imposition prévu au Chapitre VII de la Charte, alors qu'elle sous-emploie le Chapitre VI, consacré au règlement pacifique des différends et à la diplomatie préventive.

Nous demandons instamment au Conseil de sécurité d'utiliser tous les moyens diplomatiques à sa disposition : la négociation, les enquêtes, la médiation, la conciliation, l'arbitrage, le règlement judiciaire, le recours aux organismes ou accords régionaux et, enfin et surtout, les bons offices du Secrétaire général. Toute tentative de dialogue qui s'appuie sur ces moyens, même si elle est reléguée au second plan, vaut mieux qu'une absence totale de dialogue.

Nous devons trouver un juste équilibre entre réconciliation et justice pénale. C'est important, non seulement pour favoriser la réconciliation dans les sociétés et les États déchirés par des conflits, mais également pour prévenir toute rechute et consolider la paix. Là encore, sur ce point, le Conseil de sécurité ne doit pas oublier les causes profondes des conflits et des guerres. Le fait est que l'on consacre plus d'argent aux conflits eux-mêmes qu'aux moyens de lutter contre les facteurs qui en sont à l'origine. La pauvreté, la faim, la concurrence pour les ressources naturelles, les changements climatiques, la mauvaise gouvernance et l'absence d'état de droit poussent les populations à l'affrontement.

En un sens, la doctrine et la pratique contemporaines sont davantage orientées vers la gestion que vers la prévention ou le règlement des conflits. Il faut donc accentuer les efforts visant à régler les problèmes en suspens et les facteurs socioéconomiques qui alimentent les hostilités. Dans notre région, nous voulons la paix, la sécurité, la stabilité et la prospérité pour tous. Nous examinons toutes les possibilités de règlement des conflits, de réconciliation et de coopération économique, et nous continuerons d'appuyer les activités de maintien de la paix des Nations Unies. Il nous incombe en effet à tous de nous opposer aux forces obscures des idéologies extrémistes, du terrorisme et des guerres asymétriques qui mettent à mal la paix et l'harmonie.

Enfin, nous devons procéder à une réforme en profondeur du Conseil de sécurité, comme cela a déjà été dit à plusieurs reprises aujourd'hui dans cette salle. La réforme doit refléter les aspirations de tous les États, et non les ambitions de quelques-uns. Elle ne doit pas reproduire les schémas du passé mais nous préparer à un avenir dynamique.

Le Président (*parle en arabe*) : Plusieurs délégations ont demandé à prendre à nouveau la parole. Je prie ces délégations de ne faire qu'une déclaration supplémentaire. Je donne en premier lieu la parole aux membres du Conseil de sécurité.

M. Pankin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La déclaration faite aujourd'hui par le représentant de la Géorgie est des plus regrettables. De telles attaques contre mon pays soulèvent des doutes quant à la sincérité du Gouvernement géorgien en place

et à sa volonté de normaliser ses relations avec la Russie. Pour qu'il y ait établissement d'une paix durable, dont on a tant parlé ici aujourd'hui, les autorités de Tbilissi doivent reconnaître les nouvelles réalités géopolitiques dans le Caucase et l'émergence de deux nouveaux États souverains et indépendants, l'Abkhazie et l'Ossétie du Sud, et elles doivent ouvrir avec eux un dialogue sur un pied d'égalité afin de garantir la stabilité et la prospérité dans la région.

M. Oh Joon (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je voudrais répondre aux trois questions soulevées par le représentant du Japon dans la déclaration qu'il a prononcée cet après-midi.

Premièrement, le sanctuaire de Yasukuni est un lieu où reposent non seulement des soldats ordinaires, mais également de grands criminels de guerre ayant sévi pendant la Seconde Guerre mondiale ainsi que de nombreux membres de l'Armée impériale japonaise et de la police militaire qui ont fait subir les pires atrocités possibles aux populations de la région durant les différentes guerres et le règne colonial du Japon. Comme l'a indiqué le représentant du Japon, le plus haut dirigeant politique japonais s'est récemment recueilli au sanctuaire de Yasukuni, et ce, en dépit du fait que de nombreux pays de la région et du monde l'avaient prié de ne pas le faire. Le représentant japonais a même eu le culot de dire que le Premier Ministre avait ainsi montré sa volonté de faire la paix. Jusqu'où peut-on aller dans l'absurde?

Ce n'est pas en adulant des criminels de guerre que l'on pourra ramener la paix dans une région où la population a tant souffert des actes odieux commis par ces criminels portés aux nues. Se recueillir au sanctuaire de Yasukuni n'est rien de plus qu'une tentative de glorifier le passé. L'explication offerte par le Gouvernement japonais ne peut que sembler incompréhensible pour les observateurs extérieurs. Si le Japon veut véritablement contribuer à la paix mondiale, il doit impérativement regarder son histoire en face et rétablir la confiance en exprimant des remords profonds et en présentant des excuses aux gouvernements et aux peuples de la région.

Deuxièmement, j'en viens à la question des « femmes de réconfort », expression dont le sens véritable est la mise en esclavage sexuel, pratique à laquelle l'Armée impériale japonaise s'est adonnée pendant la Seconde Guerre mondiale. Nous ne pouvons qu'exprimer notre profonde déception devant la déclaration du Japon. En dépit du rapport en 1996 établi par la Rapporteuse spéciale, Mme Coomaraswamy (E/CN.4/1996/53), et du rapport de 1998 établi par la Rapporteuse spéciale, Mme McDougall (E/CN.4/Sub.2/1998/13), qui mettent clairement en cause le Japon en ce qui concerne les femmes de réconfort, celui-ci n'a jamais reconnu sa responsabilité juridique. Au contraire, le Japon tente en permanence de redéfinir la question pour la présenter comme une pratique de bienfaisance et à caractère humanitaire.

Non, il s'agit bien d'un crime contre l'humanité, qui exige d'administrer la justice et d'appliquer le principe de responsabilité, et n'a rien de charitable. Le dossier n'est pas clos, comme l'a souligné ma délégation ce matin, parce que les victimes de ces crimes odieux sont encore en vie. De surcroît, et de manière fort regrettable, plusieurs dirigeants japonais sont allés jusqu'à déclarer que le Japon n'avait pas été le seul pays à s'être livré à la pratique de l'esclavage sexuel, ajoutant qu'ils ne voyaient pas pourquoi le Japon devrait être le seul à éprouver des remords, de la honte ou même à se sentir responsable. Je tiens à redire que, contrairement à ce que souhaite le Japon, la question ne disparaîtra pas tant que le Gouvernement japonais n'aura pas reconnu sa responsabilité juridique et pris des mesures qui soient acceptables par les victimes.

Enfin, s'agissant de la question de la révision des manuels scolaires, nous avons aujourd'hui réfléchi à l'atroce fléau que constituent les guerres mondiales et aux enseignements que nous avons tirés de ces horribles expériences. Le premier des grands enseignements que nous puissions tirer de nos délibérations d'aujourd'hui concerne le courage de confronter son passé avec honnêteté, et le deuxième découle du premier : c'est la nécessité de consentir des efforts en vue de la réconciliation – réconciliation avec le passé et réconciliation avec les victimes –, dans l'intérêt d'un avenir de paix. Ces enseignements doivent être transmis, par le biais de l'éducation, aux générations futures, afin qu'elles ne répètent pas les erreurs des générations précédentes.

Cet après-midi, le représentant du Japon a justifié la décision récente du Gouvernement japonais de réviser un manuel scolaire destiné aux écoliers japonais en y ajoutant les revendications territoriales illégales du Japon sur ses pays voisins. Notre réflexion sur les guerres mondiales a clairement montré que l'antagonisme et les hostilités finissent par mener au conflit et aux tensions. La décision du Japon d'endoctriner ses jeunes générations avec des informations historiques inexactes

ne peut que semer la discorde permanente au sein des générations futures, et conduire, par là, à une tragédie.

Pour conclure, je me vois forcé de demander à quelle sorte de paix le Japon entend contribuer avec la stratégie qu'il s'est récemment mis en tête d'adopter.

Le Président (*parle en arabe*) : Le représentant du Rwanda a demandé à faire une déclaration supplémentaire. Je lui donne la parole.

M. Nduhungirehe (Rwanda) : Je vous remercie encore une fois d'avoir organisé le présent débat, Monsieur le Président, et nous avons particulièrement apprécié votre déclaration de ce matin.

Le Rwanda prend la parole pour répondre à la déclaration qui a été faite par le représentant de la République démocratique du Congo. Je rappelle que, ce matin, le Rwanda a fait une déclaration qui s'inscrivait dans le cadre du débat du jour concernant la paix et la recherche d'une paix durable, d'une paix permanente, et se basait sur votre déclaration, Monsieur le Président, dans laquelle vous avez rappelé qu'en République démocratique du Congo, il y avait, déjà en 1961, une force des Nations Unies, l'Opération des Nations Unies au Congo. C'est déjà en 1961 que cette force a été envoyée sur le terrain, mais 53 ans plus tard, il y a toujours une crise, il y a toujours des conflits en République démocratique du Congo.

Notre déclaration s'inscrit dans le débat sur la recherche d'une paix permanente. Notre critique était une critique contre les Nations Unies, contre l'incapacité des Nations Unies d'appuyer le peuple de la République démocratique du Congo pour qu'il parvienne à une paix durable. Mais nous avons entendu une déclaration malheureuse du représentant de la République démocratique du Congo qui a accusé le Rwanda de tous les maux, d'être quasiment à l'origine de tous les maux, et de soutenir le M23, mais sans apporter la moindre preuve. Nous avons vu les différents rapports qui ont circulé : aucun d'entre eux n'a apporté la moindre preuve.

Il faut bien comprendre les problèmes de la République démocratique du Congo. Et il faut se poser des questions permanentes. Est-ce le Rwanda qui a assassiné le Premier Ministre, Patrice Lumumba, en 1961? Non. Est-ce le Rwanda qui est à l'origine de la sécession du Katanga? Non. Est-ce le Rwanda qui a installé et soutenu Mobutu Sese Seko, qui était un dictateur milliardaire, qui avait des châteaux dans le sud de la France et des comptes en banque en Suisse, tandis que le peuple mourait de faim? Non, ce n'est pas le Rwanda. Est-ce le Rwanda qui a accueilli, en 1994, après le génocide contre les Tutsis au Rwanda, les miliciens Interahamwe qui avaient commis le génocide au Rwanda? Qui les a soutenus? Qui, en République démocratique du Congo, ne les a pas séparés des réfugiés? Ce n'est pas le Rwanda; c'est le régime de l'époque, et les Nations Unies ont été incapables de séparer et de désarmer ces miliciens Interahamwe qui causent la désolation, même aujourd'hui, en République démocratique du Congo, sous la forme des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR). Ce sont les mêmes qui ont fui en 1994.

Donc, nous avons été surpris par la déclaration du représentant de la République démocratique du Congo pour la simple raison que même aujourd'hui, les Forces armées de la République démocratique du Congo collaborent avec ces FDLR – ces mêmes FDLR qui ont commis le génocide au Rwanda, qui ont tué des Congolais dans l'est de la République démocratique du Congo, et qui ont même attaqué le Rwanda sur plusieurs périodes dans les années 90 et les années 2000.

Je pense donc qu'il est malheureux que la République démocratique du Congo se soit servie d'un mouvement, le M23, qui a cessé ses activités, pour accuser le Rwanda encore une fois, alors qu'il y a des mouvements en activité qui causent malheur et désolation en République démocratique du Congo.

Le Rwanda a essayé de soutenir la République démocratique du Congo dans le cadre de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs pour arriver à un accord de paix avec le M23. Nous avons signé, en février de l'année dernière, l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région pour justement essayer de nous attaquer aux causes profondes des conflits en République démocratique du Congo, qui sont principalement la mauvaise gouvernance, le manque d'autorité de l'État, le manque de sécurité et un partage inéquitable des ressources. Et le Rwanda est toujours engagé dans cette voie, et nous allons continuer à aider la République démocratique du Congo dans un cadre bilatéral ou multilatéral. Mais nous souhaiterions que nos amis de la République démocratique du Congo fassent de même et qu'ils adoptent une approche positive pour que nous les aidions à régler leurs problèmes.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Géorgie.

M. Kvelashvili (Géorgie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me permettre de prendre la parole une seconde fois cet après-midi. Je fais la présente déclaration en réponse à celle que vient de prononcer le représentant de la Fédération de Russie.

La journée touche à sa fin, et je n'ai vraiment aucun plaisir à me lancer dans une discussion qui nous éloigne considérablement du thème du débat de ce jour. Malheureusement, plutôt que contribuer à une discussion constructive, la Russie a une fois encore tenté de présenter une interprétation fallacieuse des faits qui, à de nombreuses occasions, ont été consignés dans les documents pertinents adoptés par diverses organisations internationales et régionales, notamment le Conseil de sécurité. Je n'ai présenté l'expérience de mon pays qu'à titre d'exemple, pour les enseignements retenus, afin que la communauté internationale puisse s'inspirer selon qu'il conviendra, dans ses futurs travaux, de ces enseignements tirés des difficultés et des tragédies que nous avons endurées. Nous estimons que c'est là-dessus que nous devrions débattre et réfléchir.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Japon.

M. Umemoto (Japon) (*parle en anglais*) : Comme je l'ai déclaré plus tôt, le Japon doute que le Conseil de sécurité soit l'instance la mieux adaptée pour régler les questions particulières ayant trait au passé. Cependant, je suis dans l'obligation de prendre à nouveau la parole pour répondre aux interventions qui viennent d'être faites et à la déclaration qui a été prononcée par le représentant d'une autre délégation après que j'ai moi-même pris la parole pour la première fois.

Les positions du Japon sur les points pertinents ont été exhaustivement exprimées dans ma déclaration initiale cet après-midi. Je tiens donc simplement à rappeler ce fait au Conseil et à tous les participants à la séance d'aujourd'hui.

Le Président (*parle en arabe*) : Le représentant de la République populaire démocratique de Corée a demandé la parole pour faire une déclaration supplémentaire. Je lui donne la parole.

M. Ri Tong Il (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Nous nous excusons de prendre de nouveau la parole. Nous venons d'entendre des propos qui n'ont aucun sens. Le représentant du Japon avait déjà fait des observations totalement insensées, et je voudrais soulever trois points au sujet de ce qu'il a dit.

Premièrement, le représentant du Japon a parlé d'un Japon épris de paix. Je ne crois pas qu'il se trouve un seul pays dans cette salle pour croire que le Japon est un pays épris de paix. Les personnalités politiques japonaises et les diplomates qui viennent ici, et qui représentent les personnalités politiques, tiennent un tout autre discours et donnent une image entièrement différente du Japon. Au plan interne, les personnalités politiques affirment que leurs politiques au sujet de l'invasion, de l'occupation militaire et de la période coloniale de la Seconde Guerre mondiale étaient celles d'une guerre de libération des peuples d'Asie. Le Premier Ministre Abe lui-même a soulevé la question et parlé de rédéfinir l'agression menée par ses ancêtres. Comment peut-on affirmer alors que le Japon est épris de paix?

Deuxièmement, la délégation japonaise a parlé des femmes de réconfort. Je ne pense pas que la délégation de la République populaire démocratique de Corée ait besoin d'en parler, cette question ayant été déjà clarifiée. Ce qu'il faut, en revanche, souligner c'est que le Japon ne pourra jamais – au grand jamais – effacer l'histoire. Comme la délégation de la République populaire démocratique de Corée l'a affirmé, il s'agit du crime contre l'humanité le plus extraordinaire et le plus spectaculaire jamais commis. Aucun pays au monde, dans l'histoire de l'humanité et des États, n'a mobilisé sous le nom de « femmes de réconfort » des esclaves sexuelles pour la satisfaction des besoins des soldats de l'armée d'invasion. Les seuls à avoir commis un tel crime ce sont les Japonais.

S'agissant du sanctuaire de Yasukuni, il renferme les restes de 14 criminels de guerre notoires qui ont été punis au titre du droit international. C'est un fait irréfutable.

La question de la révision des manuels scolaires est une question très délicate qui a trait à l'enseignement de l'histoire aux générations futures. Le Japon fait de son mieux pour parler du militarisme à sa jeunesse, ce que leurs ancêtres n'ont pas pu faire. C'est bien de leur en parler et de les mettre en garde contre cela, mais ils doivent aussi tirer les enseignements de ce qui arrivé à leurs ancêtres à cause du militarisme – une défaite qui se répètera s'ils continuent d'aller dans cette direction.

Le Président (*parle en arabe*) : Le représentant de la Chine a demandé à prendre la parole pour faire une autre déclaration.

M. Liu Jieyi (Chine) (*parle en chinois*) : La Charte des Nations Unies confère au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Cette salle est un symbole de la victoire des peuples du monde sur le fascisme et les guerres d'agression, et un symbole de la victoire de la justice sur le mal. Il faut que l'ordre international établi après la guerre sur la base de la Charte soit respecté et préservé.

Le thème retenu pour le débat du Conseil de sécurité aujourd'hui est « La guerre, ses enseignements et la quête de la paix permanente ». Afin de tirer les enseignements de la guerre et d'instaurer une paix durable, il faut avoir le courage de regarder l'histoire en face et l'utiliser comme un miroir.

Les faits ont plus de résonance que les mots. Dans sa déclaration cet après-midi, le représentant du Japon a essayé de donner des justifications au sujet du sanctuaire de Yasukuni, des femmes de réconfort et de la révision des manuels scolaires, et il vient de les répéter. Le fait est que le Japon ne fait que s'enfoncer encore plus en essayant d'édulcorer l'histoire.

Un symbole spirituel du militarisme japonais : voilà ce qu'est le sanctuaire de Yasukuni. La communauté internationale le sait bien, et le Japon ne le sait que trop bien. Le Japon continue jusqu'à ce jour à justifier ouvertement les guerres militaristes d'agression et à s'en glorifier. Le Japon affirme toujours à qui veut l'entendre qu'il n'a lancé la guerre du Pacifique qu'à des fins de légitime défense. Il soutient toujours que les procès tenus par le Tribunal militaire international pour l'Extrême-Orient sont illégaux. Et il continue de vénérer comme des dieux 14 criminels de guerre notoires et plus de 1000 autrescriminels de guerre. Dans sa déclaration cet après-midi, le représentant du Japon a parlé d'eux en affirmant qu'ils avaient fait le sacrifice suprême pour leur pays. Ce qui prouve une fois de plus que le Japon s'accroche toujours à la conception qu'il se fait de l'histoire d'agression. La visite du Premier Ministre japonais, M. Abe, au sanctuaire de Yasukuni est un affront fait à la justice historique, à la conscience humaine, aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, à la victoire mondiale sur le fascisme et à l'ordre international établi à la fin de la guerre.

Au cours de la Seconde Guerre mondiale, l'armée japonaise a procédé au recrutement forcé d'un nombre considérable de femmes de réconfort originaires de Chine, de Corée et d'autres pays, et commis des crimes abominables contre l'humanité. On attend toujours du Gouvernement japonais qu'il s'en excuse et qu'il indemnise les victimes, et, légitimement, l'ensemble de la communauté internationale doit continuer de le condamner.

En procédant à la révision des manuels scolaires, le Japon entend falsifier l'histoire et déformer les faits. Le Gouvernement japonais devrait plutôt se conformer à la Déclaration du Caire, à la Déclaration de Potsdam et aux autres décisions pertinentes et cesser toutes ses actions qui violent et sapent la souveraineté territoriale des pays voisins.

Les justifications japonaises soulèvent plusieurs questions. L'Organisation des Nations Unies compte 193 Membres. En dehors du Japon, des dirigeants d'autres pays se sont-ils rendus dans un sanctuaire pour rendre hommahe à des criminels de guerre et à des criminels de guerre notoires? PPourquoi le Japon, s'agissant de cette question, choisit d'aller à contre-courant de la communauté internationale. Rendre hommage aux criminels de guerre et glorifier les guerres d'agression est une manière de souhaiter la paix? La Charte l'énonce clairement : la création de l'Organisation des Nations Unies consistait à préserver les générations futures du fléau de la guerre. Les criminels de guerre vénérés au sanctuaire de Yamasuku sont des criminels responsables de ces crimes de guerre. Cela signifie-t-il que rendre hommage à ces criminels de guerre c'est se conformer aux buts et principes énoncés dans la Charte? Cela signifie-t-il que retoucher des manuels scolaires et dissimuler la vérité c'est aider les générations futures à comprendre les erreurs du passé afin d'éviter d'emprunter la voie de la guerre? En soutenant tout cela, le représentant du japon ne fait que se leurrer tout en trompant les autres. Si les dirigeants japonais souhaitent véritablement se démarquer des guerres d'agression, de l'histoire de ces guerres et des criminels de guerre de la Seconde Guerre mondiale, ils devraient se garder de se lancer dans de telles justifications.

Les actes posés par M. Abe mettent sérieusement à mal les fondements politiques des relations sino-japonaises. Il a lui-même fermé la porte au dialogue avec la Chine. Ce qu'il doit faire maintenant, ce n'est pas se justifier, mais s'amender sincèrement, renoncer à sa vision erronée de l'histoire, qui va à l'encontre de la conscience humaine et de la justice internationale, bien comprendre le passé d'agression militariste du Japon et faire acte de repentir. Il doit se conformer aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et

gagner véritablement la confiance des pays asiatiques voisins et de la communauté internationale. Le monde entier va suivre attentivement les actions du Japon à cet égard.

Le Président (*parle en arabe*) : Le représentant de l'Arménie a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration.

M. Nazarian (Arménie) (*parle en anglais*) : Après avoir suivi ces discussions constructives, ce qui est particulièrement appréciable compte tenu de la participation de pays qui ne sont pas souvent d'accord les uns avec les autres, on ne peut que regretter que la Turquie s'entête dans sa politique de dénégation et sa rhétorique obstinée. Je voudrais évoquer brièvement les erreurs d'interprétation entendues de la bouche de l'Ambassadeur de la Turquie sur la question du génocide arménien.

Je crois que les délégations présentes dans la salle ont dû été surprises d'entendre ses explications erronées au sujet de ce fait indéniable qu'est le génocide arménien, qui a coûté la vie à 1,5 million d'Arméniens – des hommes, des femmes et des enfants qui vivaient dans l'Empire ottoman sous le régime des Jeunes-Turcs. J'aimerais tout spécialement rafraîchir la mémoire du représentant de la Turquie.

Le massacre systématique et planifié de l'ensemble de la nation a débuté le 24 avril 1915, et s'est poursuivi jusqu'en 1923. Il est défini comme un génocide et est connu sous le nom de génocide arménien. Il a commencé ce jour fatidique où les Turcs ottomans ont arrêté 300 chefs communautaires arméniens à Constantinople – des écrivains, des philosophes et des cadres et membres des professions libérales – et les ont exécutés. Le même jour, 5 000 Arméniens parmi les plus pauvres ont été massacrés dans les rues de la ville. Par la suite, les exécutions brutales se sont propagées à l'ensemble de la communauté arménienne d'Anatolie. Il a été procédé à des déportations et des massacres, ou encore à des marches de la mort dans les zones désertiques. Ces massacres ont été condamnés par les représentants des Gouvernements britannique, français, russe, allemand et autrichien en poste en Turquie. Ce crime a été reconnu par un certain nombre d'États Membres et d'organisations internationales, dont l'ONU, la Commission des droits de l'homme et son organe subsidiaire, la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités.

Nous sommes particulièrement sensibles à ce sujet car la politique de génocide menée par l'Empire ottoman, qui a abouti à l'extermination et au massacre aveugles des Arméniens, n'a jamais été reconnue par la Turquie, en dépit des efforts déployés par la communauté internationale pour rappeler et reconnaître ce crime. Je voudrais simplement dire au représentant de la Turquie qu'il est temps de réaliser – et c'est la raison pour laquelle a été organisé ce débat thématique – que pour faire partie du monde civilisé, il faut se garder de tout négationnisme et s'abstenir de recourir au déni des faits historiques pour occulter les injustices d'hier, en particulier les atrocités de masse qui ont été commises.

En conclusion, mon pays estime que la reconnaissance par la Turquie du génocide arménien permettrait de supprimer certaines barrières psychologiques entre nos nations. Alors que nous approchons de la commémoration en 2015 du centenaire de ce crime, nous demandons à l'ONU et à ses États Membres, ainsi qu'aux autres organisations internationales et aux groupes de la société civile, de continuer à prendre les mesures et dispositions appropriées pour reconnaître ce crime contre l'humanité afin d'en empêcher la répétition épouvantable dans d'autres régions du monde.

Le Président (*parle en arabe*) : Le représentant de la Turquie a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration.

M. Şahinol (Turquie) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier chaleureusement, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance. Cependant, le thème de cette séance ne suggérait nullement que son objectif était de raviver les conflits passés entre les nations. Au contraire, il visait à trouver des compromis entre celles-ci dans l'intérêt de l'avenir du monde. C'est dans cet esprit que nous sommes venus participer à cette séance. Nous n'avions pas l'intention de discuter d'événements qui ont eu lieu il y a un siècle.

Il semble toutefois que nous ayons des manières différentes de comprendre le passé. Il est tout à fait naturel que d'autres délégations aient des interprétations divergentes des événements passés. La question soulevée par la délégation arménienne en est un exemple. Il est évident que nous interprétons ces événements différemment. Nous n'avons pas dit que rien ne s'était passé en 1915. Nous connaissons ces événements, mais ils ne correspondent pas à la définition du génocide telle que formulée dans la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide de 1948.

Qu'on étudie quelques exemples de jugements rendus par des tribunaux internationaux, et on se rend compte que le génocide est un crime qui est défini de manière précise et pour lequel les exigences en matière de preuves sont très élevées. Je citerai l'exemple de la Bosnie-Herzégovine. La Cour internationale de Justice a rendu sa décision et déclaré qu'un génocide avait eu lieu à Srebrenica, mais elle n'a pas pu établir que d'autres crimes du même genre s'étaient produits dans d'autres parties de la Bosnie-Herzégovine. Pourquoi? Parce que la Cour n'a pas pu rassembler assez de preuves attestant que des événements du même genre ont effectivement eu lieu ailleurs en Bosnie-Herzégovine. Et cet épisode s'est passé à notre époque. Nous avons tous été témoins de ces événements. Or, malgré toute la technologie – la télévision et tous les autres moyens de communication –, la Cour n'a pas été en mesure de prouver qu'il y avait eu génocide dans d'autres régions de la Bosnie-Herzégovine.

Une délégation affirme ici que les événements de 1915 constituent un génocide, et ce, en l'absence de toute décision émanant d'un tribunal international. Comment peut-on donc s'attendre à ce que nous acceptions un tel parti pris? Nous ne devons pas être les otages du passé. Nous devons regarder vers l'avenir. Nous pensons que, de cette façon, nous pourrons laisser derrière nous les difficultés d'hier, envisager ensemble l'avenir, parvenir à un compromis et cohabiter en paix. C'est la raison pour laquelle nous tenons à répéter que nous ne devrions pas laisser l'avenir être l'otage d'événements qui se sont déroulés il y a un siècle.

Le Président (*parle en arabe*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 18 h 20.